

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021**SOMMAIRE**

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.....	3
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>4</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>4</i>
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	5
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>15</i>
<i>Elsa FORTAGE.....</i>	<i>15</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>15</i>
<i>Véronique BONNET-LECLERC.....</i>	<i>16</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>16</i>
<i>Elsa FORTAGE.....</i>	<i>16</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>17</i>
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020.....	18
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>19</i>
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020.....	20
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>21</i>
COMMISSIONS MUNICIPALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION.....	22
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE ENERGIES RENOUVELABLES - DÉSIGNATION DES MEMBRES - MODIFICATION.....	24
CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX - INDEMNITÉS DES ELUS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES BÉNÉFICIAIRES.....	25
EXONÉRATION DE LA FACTURATION DE LA MAIN D'ŒUVRE POUR LA LOGISTIQUE FOURNIE POUR CERTAINS ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS EN 2021.....	26
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	28
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE.....</i>	<i>29</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>29</i>
<i>Elsa FORTAGE.....</i>	<i>29</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE.....</i>	<i>30</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>30</i>
FINANCEMENT PAR LE FIPHFP D'UN APPAREILLAGE AUDITIF À DESTINATION D'UN AGENT DE LA VILLE DE NIORT - VERSEMENT DE L'AIDE.....	31
MISE À DISPOSITION DE CINQ AGENTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS AUPRÈS DE LA VILLE DE NIORT DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT "NIORT PLAGE".....	32
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU COMITÉ D'ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES.....	33
CRÉATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES - DIRECTION DE L'ÉDUCATION.....	34
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE.....</i>	<i>35</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>35</i>
<i>Elsa FORTAGE.....</i>	<i>35</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE.....</i>	<i>35</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>35</i>
<i>Sébastien MATHIEU.....</i>	<i>36</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE.....</i>	<i>36</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>36</i>
<i>Rose-Marie NIETO.....</i>	<i>36</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>36</i>
CRÉATION DE SIX EMPLOIS SAISONNIERS D'AGENTS D'EXPLOITATION - SERVICE DES SPORTS - DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ.....	37
CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS - ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 - DIRECTION DE L'ÉDUCATION.....	38
CRÉATION DE TROIS EMPLOIS SAISONNIERS - SERVICE CULTURE - PÔLE VIE DE LA CITÉ.....	39

CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE DE CHARGÉ(E) DE MISSION FINANCIER ET COMPTABLE - SERVICE RESSOURCES DU PÔLE CADRE DE VIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN	40
ACCORD-CADRE DE PRODUITS D'ATELIER ET D'ENTRETIEN INDUSTRIEL - APPROBATION DES CONTRATS	41
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>43</i>
<i>Yann JÉZÉQUEL.....</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>43</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>43</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>44</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>44</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>44</i>
VILLA PÉROCHON - CRÉATION D'UNE ARTOTHÈQUE - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - LOTS 1, 4, 6, 8, 10, 11.....	45
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>47</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>47</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>47</i>
MOULIN DU ROC - RÉNOVATION DE LA SALLE AVRON - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - LOTS 3, 5, 6.....	48
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>50</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>50</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>50</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>50</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>50</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>50</i>
<i>Yann JÉZÉQUEL.....</i>	<i>51</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>51</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>52</i>
LOCATION DE MODULAIRES PRÉFABRIQUÉS - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	54
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>55</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>55</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>55</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>55</i>
DIVERS GROUPES SCOLAIRES - MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE DALLES PLOMBANTES - AVENANT N°1	56
DENFERT ROCHEREAU - REQUALIFICATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ILOT - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°2	57
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>59</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>59</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>59</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>60</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>60</i>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>60</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>61</i>
<i>Bastien MARCHIVE.....</i>	<i>61</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>61</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>61</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>62</i>
<i>Dominique SIX.....</i>	<i>62</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>62</i>
<i>Philippe TERRASSIN</i>	<i>63</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>63</i>
HÔTEL DE VILLE - RESTAURATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	64
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>65</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>65</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>65</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>65</i>
<i>Cathy GIRARDIN</i>	<i>65</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>66</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>66</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>67</i>
<i>Elsa FORTAGE.....</i>	<i>67</i>

Monsieur le Maire	67
PASSAGE DU COMMERCE - MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DE LA VERRIÈRE - LOT 1 - AVENANT N°5	70
GRUPE SCOLAIRE GEORGE SAND - RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - AVENANT N°1	72
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>74</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>74</i>
<i>François GIBERT</i>	<i>74</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>75</i>
<i>Elmano MARTINS</i>	<i>75</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>76</i>
<i>François GIBERT</i>	<i>76</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>76</i>
GROUPES SCOLAIRES ARAGON, BRIZEAUX, PÉROCHON ET JAURÈS - MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LE TRAITEMENT DE L'AIR INTÉRIEUR - LOT 2 - AVENANT N°1	77
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>78</i>
<i>Elsa FORTAGE</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>78</i>
<i>Yann JÉZÉQUEL</i>	<i>78</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>78</i>
QUARTIER PONTREAU - AMÉNAGEMENT DES PIEDS D'IMMEUBLES - APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	79
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>81</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>81</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>82</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>82</i>
<i>Elsa FORTAGE</i>	<i>82</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>83</i>
<i>Philippe TERRASSIN</i>	<i>83</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>83</i>
<i>Bastien MARCHIVE</i>	<i>83</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>85</i>
<i>Elsa FORTAGE</i>	<i>85</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>86</i>
RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DES BRIZEAUX - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION D'EXPLOITATION	88
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>90</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>90</i>
<i>Elsa FORTAGE</i>	<i>90</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>91</i>
<i>François GIBERT</i>	<i>91</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>92</i>
<i>Elmano MARTINS</i>	<i>92</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>93</i>
<i>François GIBERT</i>	<i>93</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>93</i>
<i>Dominique SIX</i>	<i>94</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>94</i>
<i>François GIBERT</i>	<i>95</i>
<i>Elmano MARTINS</i>	<i>95</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>95</i>
BILAN DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNÉE 2020	96
DISPOSITIF D'APPELS À PROJETS JEUNESSE - VOLLEY BALL PEXINOIS - CSC CENTRE-VILLE - CSC DU PARC - CSC CHAMPCLAÏROT - CHAMPOMMIER	99
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET DES SERVICES POUR LES JEUNES - SOLDE	101
SUBVENTIONS - STRUCTURES PROFESSIONNELLES DES ARTS DU SPECTACLE	102
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	<i>104</i>
<i>Monsieur le Maire</i>	<i>105</i>
<i>Elsa FORTAGE</i>	<i>105</i>

<i>Monsieur le Maire</i>	106
<i>Sébastien MATHIEU</i>	106
<i>Monsieur le Maire</i>	107
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	107
<i>Monsieur le Maire</i>	107
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	108
<i>Monsieur le Maire</i>	108
<i>Elsa FORTAGE</i>	108
<i>Monsieur le Maire</i>	109
<i>Yann JÉZÉQUEL</i>	110
<i>Monsieur le Maire</i>	110
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	111
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION STUDIO N	114
CONVENTION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL D'AGGLOMÉRATION "LA 5ÈME SAISON" - EDITION 2021	115
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE VILLE DE NIORT ET L'OFFICE DU TOURISME NIORT - MARAIS POITEVIN - VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE	116
SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE AU CLOU BOUCHET	117
SUBVENTION - ASSOCIATION CLASSIFIÉE DANS LA SOLIDARITÉ - ASSOCIATION ETOIL'CLOWN	118
SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA SOLIDARITÉ	119
<i>Nicolas VIDEAU</i>	121
<i>Monsieur le Maire</i>	121
<i>Nicolas VIDEAU</i>	121
<i>Monsieur le Maire</i>	121
<i>Véronique BONNET-LECLERC</i>	121
<i>Monsieur le Maire</i>	122
<i>Nicolas VIDEAU</i>	122
<i>Yvonne VACKER</i>	122
<i>Monsieur le Maire</i>	122
<i>Elmano MARTINS</i>	122
<i>Monsieur le Maire</i>	122
DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC - ACCLAMEUR ET GOLF DE ROMAGNÉ - MESURE D'EXONÉRATION DES PÉNALITÉS POUR INEXÉCUTION DES PRESTATIONS - CONSÉQUENCE DE LA SITUATION D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE COVID 19	124
SUBVENTIONS - MANIFESTATIONS - LES 12-14 - LA PÉDALE SAINT FLORENTAISE - VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT	126
COMPLEXE SPORTIF HENRI BARBUSSE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET DE GESTION DE LA STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE À L'ASSOCIATION SPORTIVE "LE CLUB ALPIN FRANÇAIS" - SUBVENTION INDIRECTE	128
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COMPÉTITION	129
<i>Yamina BOUDAHMANI</i>	132
<i>Monsieur le Maire</i>	132
<i>Cathy GIRARDIN</i>	132
<i>Monsieur le Maire</i>	133
<i>Christine HYPEAU</i>	133
<i>Véronique BONNET-LECLERC</i>	133
<i>Monsieur le Maire</i>	133
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LOISIRS	134
SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT - ASSOCIATIONS CLASSIFIÉES DANS LA DIVERSITÉ	136
CONVENTION PLURIANNUELLE MISSION LOCALE 2021-2023	139
<i>Florence VILLES</i>	141
<i>Monsieur le Maire</i>	141
<i>Elmano MARTINS</i>	141
<i>Monsieur le Maire</i>	141
<i>Sébastien MATHIEU</i>	141
<i>Monsieur le Maire</i>	141
<i>Florence VILLES</i>	142

<i>Monsieur le Maire</i>	142
<i>Sophie BOUTRIT</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142
NIORT ASSOCIATIONS - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023	143
<i>Florence VILLES</i>	145
<i>Monsieur le Maire</i>	145
<i>Sébastien MATHIEU</i>	145
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Florence VILLES</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Florence VILLES</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146
<i>Sébastien MATHIEU</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	147
<i>Florence VILLES</i>	147
<i>Monsieur le Maire</i>	148
ASSOCIATION VENT D'OUEST - PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019-2021 - SOLDE 2021	149
CONVENTION MIPE - SOLDE 2021	150
SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 79	151
QUAI DE BELLE ILE - RUE DE LA CHAMOISERIE - EFFACEMENT DE RÉSEAUX AÉRIENS - RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE NIORT	152
REQUALIFICATION DE LA PLACE MARTIN BASTARD - RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'INRAP	153
<i>Dominique SIX</i>	155
<i>Monsieur le Maire</i>	155
<i>Véronique BONNET-LECLERC</i>	155
<i>Monsieur le Maire</i>	155
PÔLE GARE NIORT ATLANTIQUE - APPROBATION DU PROTOCOLE DE CADRAGE GÉNÉRAL RELATIF AUX MODALITÉS DE PARTENARIAT POUR LES INTENTIONS DE RÉALISATION DU PROJET - PHASE 1	156
<i>Dominique SIX</i>	158
<i>Monsieur le Maire</i>	158
<i>Yann JÉZÉQUEL</i>	158
<i>Monsieur le Maire</i>	159
<i>François GIBERT</i>	159
<i>Monsieur le Maire</i>	159
<i>François GIBERT</i>	159
<i>Monsieur le Maire</i>	160
<i>Cathy GIRARDIN</i>	160
<i>Monsieur le Maire</i>	160
<i>Romain DUPEYROU</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Dominique SIX</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	162
<i>Philippe TERRASSIN</i>	162
<i>Monsieur le Maire</i>	163
FOURRIÈRE POUR ANIMAUX - CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "ON PEUT LES AIDER" - AVENANT N°1	165
<i>Dominique SIX</i>	166
<i>Monsieur le Maire</i>	166
<i>Elsa FORTAGE</i>	166
<i>Monsieur le Maire</i>	166
RATIFICATION DE LA CHARTE ' VILLE AIDANTE ALZHEIMER '	167
<i>Nicolas VIDEAU</i>	169
<i>Monsieur le Maire</i>	169
<i>Yann JÉZÉQUEL</i>	169
<i>Monsieur le Maire</i>	169
<i>Nicolas VIDEAU</i>	170
<i>Monsieur le Maire</i>	170
RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2019-2020	171

PLACE DU PORT - MULTI-ACCUEIL ET CENTRE SOCIO-CULTUREL CENTRE-VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES FLUIDES.....	173
MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - PATRONAGE LAÏQUE - CONVENTION AVEC LA SCOP "COMPAGNIE LES MATAPESTE" - SUBVENTION INDIRECTE	174
<i>Elmano MARTINS.....</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>175</i>
<i>Christelle CHASSAGNE.....</i>	<i>175</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>175</i>
CENTRE DU GUESCLIN - MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	176
<i>Elmano MARTINS.....</i>	<i>177</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>177</i>
<i>Yann JÉZÉQUEL.....</i>	<i>177</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>177</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>177</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>178</i>
<i>Elmano MARTINS.....</i>	<i>178</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>178</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>180</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>180</i>
<i>Yvonne VACKER</i>	<i>181</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>181</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>181</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>181</i>
<i>Sébastien MATHIEU</i>	<i>182</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>182</i>
<i>Yann JÉZÉQUEL.....</i>	<i>182</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>182</i>
OPÉRATION "RUE PABLO PICASSO"- SUBVENTION À IMMOBILIÈRE ATLANTIC AMÉNAGEMENT - CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	184
<i>Bastien MARCHIVE.....</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>185</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>185</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>185</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>185</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>185</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>186</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>186</i>
<i>Bastien MARCHIVE.....</i>	<i>186</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>187</i>
OPAH COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMÉRATION NIORTAISE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT.....	188
CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	189
DIVERS SITES - DÉNOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS	190
<i>Bastien MARCHIVE.....</i>	<i>192</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>192</i>
CHAMP ROUCHER - ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION IS 25.....	193
<i>Bastien MARCHIVE.....</i>	<i>194</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>194</i>
<i>François GIBERT.....</i>	<i>194</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>194</i>
AÉRODROME - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - AVENANT N°3.....	195
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DES ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS POUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE PERSONNES SINISTRÉES - MODIFICATION DÉLIBÉRATIONS D2015-91 D2017-297 ET D2019-318	196
<i>Valérie BÉLY-VOLLAND.....</i>	<i>197</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>197</i>
IMPLANTATION DE RUCHES SUR LE TERRITOIRE EN PARTENARIAT AVEC DES APICULTEURS LOCAUX -	

PARTENARIAT SPÉCIFIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS 198

Monsieur le Maire.....	199
Elsa FORTAGE.....	199
Monsieur le Maire.....	199

Procès-verbal

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 mai 2021

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Information n° C-2021-2

INFORMATION DU MAIRE**Installation d'un Conseiller municipal**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'article L.270 du Code électoral dispose : « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » :

Compte tenu de la démission de Monsieur Jérémy ROBINEAU, de son mandat de Conseiller municipal, par courrier en date du 16 mars 2021, Monsieur Yann JEZEQUEL, candidat venant sur la liste « Solidaires par Nature ! » immédiatement après le dernier élu de la liste, est appelé à le remplacer en sa qualité de Conseiller au sein de l'assemblée municipale.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Monsieur le Maire

Chers Collègues, si vous voulez bien regagner vos places, nous allons débiter notre séance du Conseil municipal. Merci

J'espère que tout le monde va bien. J'ai à vous donner lecture de plusieurs pouvoirs : Éric PERSAIS à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Nicolas ROBIN, Fatima PEIREIRA à Florent SIMMONET. S'il y a d'autres pouvoirs à me faire connaître, n'hésitez pas. J'ai également besoin d'une rapporteuse ou un rapporteur, s'il y a un volontaire ou une volontaire. Aurore NADAL. Merci.

Monsieur le Maire

Installation d'un Conseiller municipal en remplacement de Monsieur ROBINEAU. Il s'agit de Monsieur Yann JÉZÉQUEL qui a déjà été installé comme Conseiller communautaire comme de droit et de juste. Je lui souhaite la bienvenue dans ce Conseil municipal en l'invitant, bien sûr, à respecter toutes les règles afférentes mais je ne doute pas qu'il s'y appliquera et à apporter sa contribution, à ce titre, aux affaires de la Ville. Bienvenue encore une fois Monsieur JÉZÉQUEL. Cette délibération n'est pas soumise au vote, elle est de droit donc il s'agit d'acter l'installation de Yann JÉZÉQUEL comme nouveau Conseiller municipal avant de procéder au vote des délibérations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Recueil-décisions n° Rc-2021-3

Direction du Secrétariat Général**Recueil des Décisions L.2122.22 du Code général
des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Date de l'acte	Numéro d'ordre		Titre de la décision	Incidences financières
25/01/2021	1.	L-2021-12	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2020/2021 - 2ème et 3ème trimestres - Association Danse modern' jazz - Atelier modern' jazz	450,00 € net
02/02/2021	2.	L-2020-611	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Poney maître d'école - Demande de subvention - Année 2020/2021	Recettes : Demande de subvention 7 000,00 € TTC
02/02/2021	3.	L-2021-11	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Cave sise Allée basse du Jardin des Plantes - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : Redevance d'occupation annuelle 120,00 €
02/02/2021	4.	L-2021-22	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés avec l'association CSC CHAMPOMMIER-CHAMPCLAIROT	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/02/2021	5.	L-2021-35	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention à mise à disposition à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du "Grand Hangar"	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/02/2021	6.	L-2021-36	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du "Grand Hangar"	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/02/2021	7.	L-2021-41	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé avec l'association HARMONIE CORPORELLE	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/02/2021	8.	L-2021-42	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé avec l'association LAMYOGA	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal

02/02/2021	9.	L-2021-43	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé avec l'association GERMTC (Groupe d'Etudes et de Recherches en Médecine Traditionnelle et Chinoise)	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/02/2021	10.	L-2021-44	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé avec l'association VANNERIE PORCELAINE	Recettes : Conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/02/2021	11.	L-2021-54	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations ALSH - Centre de loisirs Hiver 2021 Association Centre d'Etudes musicales - Atelier Eveil musical/guitare/chorale - Avenant n°1	300,00 € net
02/02/2021	12.	L-2021-59	DIRECTION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL SAS COCKTAIL DEVELOPPEMENT contre Ville de Niort - CAA de Bordeaux - Convention d'honoraires d'avocat SEBAN & ASSOCIES	1 980,00 € HT soit 2 376,00 € TTC
04/02/2021	13.	L-2020-564	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES Modification de la régie de recettes pour la perception des droits de place	/
18/02/2021	14.	L-2021-47	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation précaire avec l'Association Art Work - BM 40	A titre gratuit
18/02/2021	15.	L-2021-49	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation précaire avec un exploitant agricole - V 63	Recettes : Redevance d'occupation annuelle conformément au montant voté par le Conseil municipal - 50,99 €
18/02/2021	16.	L-2021-68	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC JARDINS - ESPACES NATURELS Aire de jeux de la Brèche - Réparation du trampoline	4 386,00 € HT soit 5 263,20 € TTC
18/02/2021	17.	L-2021-74	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC JARDINS - ESPACES NATURELS Serres de Galuchet - Travaux de réparation des écrans thermiques et remplacement des entrainements de l'ombrage des serres	6 045,00 € HT soit 7 254,00 € TTC
18/02/2021	18.	L-2021-76	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Association André LECULEUR	Recettes : Redevance d'occupation annuelle conformément au montant voté par le Conseil municipal

18/02/2021	19.	L-2021-78	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Association QI GONG, art du souffle	Recettes : Redevance d'occupation annuelle conformément au montant voté par le Conseil municipal
18/02/2021	20.	L-2021-79	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés - Association A cœur joie	Recettes : Redevance d'occupation annuelle conformément au montant voté par le Conseil municipal
18/02/2021	21.	L-2021-80	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition de deux containers - Association Cirque en Scène - HA 28	A titre gratuit
18/02/2021	22.	L-2021-93	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Léa MAZE	530,00 € net
18/02/2021	23.	L-2021-97	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Prestation technique par la société TEDELEC EVENT	7 929,88 € HT soit 9 515,86 € TTC
19/02/2021	24.	L-2021-96	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Fourniture et livraison d'isoloirs	20 022,00 € HT soit 24 026,40 € TTC
23/02/2021	25.	L-2021-71	DIRECTION DE LA COMMUNICATION Magazine "VIVRE A NIORT" N°300 - Impression d'un encart central de 16 pages	5 320,70 € TTC
23/02/2021	26.	L-2021-75	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ PARC DES EXPOSITIONS Achat de structures toilées pour le Parc des Expositions	8 186,70 € HT soit 9 824,04 € TTC
23/02/2021	27.	L-2021-84	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL Place de la Brèche - Recours indemnitaire devant le Tribunal Administratif de Poitiers - Convention d'honoraires du Cabinet SARL CARADEUX CONSULTANTS	8 340,00 € HT soit 10 021,00 € TTC
23/02/2021	28.	L-2021-90	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Catherine DUFOUR	453,00 € net
23/02/2021	29.	L-2021-92	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Gwenaël BULTEAU	510,00 € net
23/02/2021	30.	L-2021-100	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Marin LEDUN	1 813,00 € net
23/02/2021	31.	L-2021-101	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Simone GELIN	594,00 € net
23/02/2021	32.	L-2021-107	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Eddy L. HARRIS	1 436,00 € net

01/03/2021	33.	L-2021-108	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Acquisition d'un lave-vaisselle pour le service intérieur	5 523,00 € HT soit 6 627,60 € TTC
02/03/2021	34.	L-2021-85	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation avec l'association VIREVOLTE	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/03/2021	35.	L-2021-86	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin -3 square Galilée - Convention d'occupation avec l'association TASWOOKO	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/03/2021	36.	L-2021-87	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation avec l'association SPORTS CULTURE ET LOISIRS DU PERSONNEL DE L'HOPITAL DE NIORT (ASCL)	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/03/2021	37.	L-2021-88	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation avec l'association CENTRE SOCIO CULTUREL DE PART ET D'AUTRE	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/03/2021	38.	L-2021-104	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés avec l'association LES LIEUX DU CORPS	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/03/2021	39.	L-2021-105	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés avec l'association VOCAME	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
02/03/2021	40.	L-2021-106	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle associative Saint Liguair - 18 rue du 8 Mai 1945 - Convention d'occupation avec l'association CSC DE PART ET D'AUTRE	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal

02/03/2021	41.	L-2021-109	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Gallée - Convention d'occupation avec l'association TEMPO	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
03/03/2021	42.	L-2021-55	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ VIE ASSOCIATIVE Animation et encadrement du Chantier Jeunesse - Été 2021	6 750,00 € net
03/03/2021	43.	L-2021-56	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ VIE ASSOCIATIVE Animation technique du Chantier Jeunesse - Été 2021	6 193,94 € net
03/03/2021	44.	L-2021-91	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Claire RENAUD	1 358,00 € net
03/03/2021	45.	L-2021-99	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Robin RECHT	453,00 € net
03/03/2021	46.	L-2021-102	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Contrat avec Rébecca DAUTREMER	1 493,00 € TTC
03/03/2021	47.	L-2021-111	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec SVP Travail et organisation - Participation d'un agent à la formation "Bilan de compétences" - Retrait décision 2019-553	1 650,00 € HT soit 1 980,00 € TTC
03/03/2021	48.	L-2021-112	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec GEOMENSURA - Participation de six agents à la formation sur le logiciel MENSURA Initiation Voirie Réseaux Divers	3 270,00 € HT soit 3 924,00 € TTC
03/03/2021	49.	L-2021-113	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec SARL auto-école Pierre MORNET - Participation d'un agent à la formation de préparation au permis B code et conduite	798,33 € HT soit 958,00 € TTC
05/03/2021	50.	L-2021-114	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Locaux administratifs Bèche - Mise en conformité accessibilité et rénovation complète de l'ascenseur - Marché subséquent à l'accord-cadre	24 463,40 € HT soit 29 356,08 € TTC
05/03/2021	51.	L-2021-121	RESSOURCES PCVAU Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD - Extension du système de vidéo protection secteur CAC - Médiathèque Pierre Moinot	25 440,00 €
10/03/2021	52.	L-2021-81	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Reconstruction de la verrière Passage du Commerce à Niort - Marché d'assistant à maîtrise d'ouvrage	31 850,00 € HT soit 38 220,00 € TTC

10/03/2021	53.	L-2021-118	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Eglise Saint André - Motorisation de cloches - Marché subséquent à l'accord-cadre	7 616,00 € HT soit 9 139,20 € TTC
14/03/2021	54.	L-2021-110	CULTURE Festival Regards Noirs 2021 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine	Recettes : Demande de subvention 5 000,00 € net
15/03/2021	55.	L-2021-119	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Bail à location avec le Centre Communal d'Action Social de Niort (CCAS de Niort) du logement d'urgence sociale sis 76 rue de l'Homestrou à Niort	A titre gratuit
15/03/2021	56.	L-2021-120	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Location local sis 28 rue J. CUGNOT - Convention d'occupation avec Deux-Sèvres Habitat	A titre gratuit + Participation aux charges
15/03/2021	57.	L-2021-122	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition du domaine public à titre précaire et révocable avec l'association YACABA	A titre gratuit
16/03/2021	58.	L-2021-115	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation à titre précaire et révocable avec le GAEC du Bois Châtaigner	Recettes : Redevance annuelle de 41,25 €
18/03/2021	59.	L-2021-116	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Accord-cadre - Réservation et émission de titres de transports sur le territoire national Air et Fer	Montant maximum du marché 13 300,00 € HT/an soit 39 900,00 € HT sur la durée de 3 ans
18/03/2021	60.	L-2021-123	MISSION PARTICIPATION INTERNE - ACCESSIBILITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE BIODIVERSITÉ EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT Biodiversité - Procédure de demande de classement en Réserve Naturelle Régionale des Marais de Galuchet - La Plante et des boucles de la Sèvre niortaise - Demande d'aides financières auprès de la Région pour des études préalables au classement	Recettes : Demande de subvention 15 000,00 €
18/03/2021	61.	L-2021-126	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Equiperment de protection individuelle - Acquisition de masques tissus UNS1	7 350,00 € HT soit 7 754,25 € TTC
18/03/2021	62.	L-2021-130	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Ecole Informatique - Participation d'un agent à la formation Titre Professionnel - Développeur Web - Web mobile	7 490,00 € net
18/03/2021	63.	L-2021-132	POLICE MUNICIPALE Achats de vêtements et équipements de travail pour les agents du service de la Police Municipale	8 797,46 € HT soit 10 556,95 € TTC

18/03/2021	64.	L-2021-141	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Contrat d'accord-cadre fournitures et matériels de chauffage - Marché subséquent n°3 à bons de commande	Montant maximum du marché 60 000,00 € HT soit 72 000,00 € TTC
19/03/2021	65.	L-2021-137	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ORSYS FORMATION - Participation d'un agent à une formation informatique	2 390,00 € HT soit 2 868,00 € TTC
19/03/2021	66.	L-2021-140	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Ministère de la Culture - Participation d'un agent	525,00 € net
19/03/2021	67.	L-2021-144	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Bien naître bien être - Participation d'un agent	1 370,00 € net
19/03/2021	68.	L-2021-147	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'association des Archivistes Français - Participation d'un agent	510,00 € net
19/03/2021	69.	L-2021-148	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'association des Archivistes Français - Participation d'un agent	765,00 € net
19/03/2021	70.	L-2021-149	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'association des Archivistes Français - Participation d'un agent	765,00 € net
23/03/2021	71.	L-2021-142	DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Moulin du Roc - Fourniture de matériel d'arrosage	6 117,73 € HT soit 7 341,28 € TTC
23/03/2021	72.	L-2021-151	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Maison de quartier de la Tour Chabot - Fourniture de revêtement de sol et revêtement mural	6 824,70 € HT soit 8 189,64 € TTC
25/03/2021	73.	L-2021-135	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Achat de matériel de restauration - Restaurant Jules Michelet élémentaire	20 182,41 € HT soit 24 218,89 € TTC
25/03/2021	74.	L-2021-157	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION Achat de matériel de restauration (tables, chaises) et livraison	13 019,22 € HT soit 15 623,16 € TTC
26/03/2021	75.	L-2021-83	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition d'un terrain à fin de stationnement provisoire - Véhicules de service IIBSN	A titre gratuit

26/03/2021	76.	L-2021-133	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition des sanitaires du rez-de-chaussée et de l'office du R+2 au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais	A titre gratuit
26/03/2021	77.	L-2021-139	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Parking Groupama Centre Atlantique - Contrat de location avec Groupama Centre Atlantique	Loyer annuel 6 243,07 €
26/03/2021	78.	L-2021-143	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Transfert et mise en place d'un modulaire du groupe scolaire Jacques Prévert au Groupe scolaire Emilie Zola	16 127,13 € HT soit 19 352,56 € TTC
30/03/2021	79.	L-2021-125	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE MARCHÉS PUBLICS - DSP Marché subséquent à l'accord-cadre «Mise en page d'un magazine» - Réalisation de la revue Vivre à Niort	55 656,80 € TTC
30/03/2021	80.	L-2021-145	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) - Participation d'un agent - Retrait décision 2020-470	595,00 € net
30/03/2021	81.	L-2021-152	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale - Participation de deux agents	1 000,00 € net
30/03/2021	82.	L-2021-155	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COHERENCES - Participation d'un agent	995,00 € net
30/03/2021	83.	L-2021-156	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COHERENCES - Participation d'un agent	1 900,00 € net
30/03/2021	84.	L-2021-159	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec NCO Formations Globales - Participation d'un agent	1 447,00 € net
30/03/2021	85.	L-2021-160	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec FRANCE SST - Participation d'un agent à un recyclage formation de maintien et actualisation des compétences de formateur en gestes et postures et en prévention des TMS	90,00 € net

30/03/2021	86.	L-2021-162	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ESRI FRANCE - Participation de huit agents à la formation ArcGIS Niveau 1 - Retrait Décision n°2021-4	4 430,00 € HT soit 5 316,00 € TTC
01/04/2021	87.	L-2021-134	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Chapelle Saint Hilaire - Mission d'Assistant à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°1	/
01/04/2021	88.	L-2021-166	RESSOURCES PCVAU Hôtel de Ville - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - Restauration d'un bureau	Recettes: subvention 6 663,00 € net
01/04/2021	89.	L-2021-167	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec AABC NS-CONSEIL - Participation d'un agent	1 250,00 € net
02/04/2021	90.	L-2021-172	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE ET MOYENS Hôtel de Ville - Restauration d'un bureau - Attribution du marché	33 315,42 € HT soit 39 978,50 € TTC
08/04/2021	91.	L-2021-136	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Centre Technique des Espaces Verts Naturels - Diagnostic structurel d'un plancher	4 480,00 € HT soit 5 376,00 € TTC
08/04/2021	92.	L-2021-163	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention de mise à disposition avec Le Centre Communal d'Action Sociale de Niort (CCAS de Niort) - Des locaux sis 14 place Saint Jean à Niort	Recettes : Loyer annuel 18 364,00 €
08/04/2021	93.	L-2021-165	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Groupe scolaire Jacques Prévert - Installation de l'interphonie - Attribution du marché subséquent avec la société HOROQUARTZ	12 386,51 € HT soit 14 863,81 € TTC
08/04/2021	94.	L-2021-168	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés avec l'association VIRTUEL	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés chaque année par le Conseil municipal
08/04/2021	95.	L-2021-169	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace associatif Langevin Wallon - Salle associative 48 rue Rouget de Lisle - Convention d'occupation à temps partagé avec l'association HOUBA SWING	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal

08/04/2021	96.	L-2021-170	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Salle polyvalente du Clou Bouchet Monique Massias et Odette Bodin - 3 square Galilée - Convention d'occupation avec l'association KEVRENN BRO GLAZ	Recettes : Participation aux charges conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	
------------	-----	------------	---	--	--

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Procès-verbal

Monsieur le Maire

J'ai à vous soumettre le Recueil des Décisions qui vous a été également adressé.

Y a-t-il des questions ?

Oui, je vois Madame FORTAGE et Madame BONNET-LECLERC. Madame FORTAGE, vous avez la parole.

Elsa FORTAGE

Ce Recueil de Décisions contient une demande de subvention au FIPD. Vous persistez, Monsieur BALOGE, dans ce choix politique de la vidéo surveillance des Niortaises et des Niortais sur l'espace public. Lors de notre dernière intervention en Conseil municipal sur ce sujet, vous nous disiez que la Cour des Comptes, que nous citions alors, n'était pas compétente pour donner son avis sur le sujet, dans ce cas nous vous demandons donc aujourd'hui si vous êtes en mesure de produire un rapport d'évaluation permettant d'objectiver l'impact de la vidéo surveillance sur Niort. De nombreux rapports démontrent l'inefficacité des caméras pour résoudre les enjeux judiciaires et même pour empêcher les violences physiques. En clair, rien ne démontre l'efficacité de la vidéo surveillance sur la voie publique. Par exemple, en juillet 2009, le Ministre de l'Intérieur fournit les données suivantes, en s'appuyant sur un échantillon de 150 civils équipés de caméra sur la voie publique, par rapport à 250 civils non équipés, les auteurs notent que les taux d'élucidation progressent sensiblement de la même manière dans les villes avec ou sans vidéo protection. Nous souhaitons donc une nouvelle fois, et sans même aborder l'aspect éthique de cette surveillance continue des citoyennes et citoyens, attirer votre attention sur l'utilité très relative de ces dispositifs toujours pas démontrée par la majorité. C'est à notre sens, un gaspillage d'argent public et on note également que précédemment ces décisions étaient soumises au vote et que là elles passent dans le Recueil de Décisions non soumis au vote.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas à quel numéro vous faites référence, enfin je vois bien le sujet que vous abordez, il est assez récurrent. Il y a une vraie cohérence d'une opposition à l'autre sur ce sujet-là. Cela dit, le temps passe et depuis 2009, nous sommes en 2021, pas mal de choses ont évolué.

Je me permets de vous rappeler que l'État finance et soutient, que ce soit la Police, la Justice, la Préfecture, l'extension du champ de protection, il le demande et c'est un véritable outil au service de la Justice pour faire connaître le droit des victimes. Il y a eu beaucoup de cas qui ont pu être élucidés ou en tout cas prouvés par cet outil qui est un outil parmi d'autres, je vous le rappelle bien sûr, qui était de pair avec l'extension du nombre de policiers municipaux et d'un certain nombre d'autres moyens d'action dans ce domaine-là, très bientôt, la prévention spécialisée de la délinquance avec l'État et le Conseil Départemental.

Quant au Recueil des Décisions, vous savez qu'il fait l'objet d'une délibération qui relève du Code Général des Collectivités Territoriales. D'ailleurs, vous avez l'article dans le titre du recueil lui-même le 2122.22, qui fait la part entre ce qui relève du Conseil municipal et ce qui relève de la décision du Maire suivant le même modèle que ce qui sépare le domaine réglementaire du domaine légal dans le droit national, voilà rien que de très régulier.

Madame BONNET-LECLERC et Madame FORTAGE ensuite à nouveau.

Véronique BONNET-LECLERC

Oui notre intervention rejoint celle d'Elsa FORTAGE. Encore des caméras de vidéo-surveillance pour notre paisible Moulin du Roc. Est-ce pour filmer nos chers concitoyens le jour où ils pourront de nouveau aller voir des films ? Une histoire d'arroseur arrosé ou ceux d'entre nous qui vont emprunter, en famille, des livres à la Médiathèque. 25 000 euros de vidéosurveillance, nous savons que ce n'est pas pour protéger la grande fresque réalisée par des artistes de renommée internationale qui a été subrepticement effacée lors de la rénovation du Centre Culturel. Nous vous redisons notre opposition à couvrir tous les bâtiments et toutes les rues de Niort de caméras de vidéosurveillance inopérantes en matière de délinquance comme l'indiquent les études universitaires sur le sujet.

Monsieur le Maire

Merci. Madame FORTAGE à nouveau.

Elsa FORTAGE

Nous réitérons simplement notre demande de savoir si vous êtes en mesure de produire un rapport d'évaluation, objectif, clair sur l'impact de la vidéo sur Niort, simplement des chiffres, des faits.

Monsieur le Maire

Il y a-t-il d'autres questions ou interventions ?

En tout cas, j'enregistre votre volonté de ne pas assurer la sécurité des habitants et des Niortais en donnant tous les moyens possibles pour ce faire, qu'ils soient humains ou techniques, comme nous nous employons à faire. Le sujet de la sécurité est un sujet sérieux qu'il faut prendre au sérieux avec des moyens aussi efficaces que possible et c'est ce que nous faisons avec assiduité et volonté.

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Procès-verbal n° Pv-2021-2

Direction du Secrétariat Général

**Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal du
23 novembre 2020**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal prend acte du procès-verbal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Nous passons donc aux procès-verbaux de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2020.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce procès-verbal avant de passer au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Procès-verbal n° Pv-2021-3

Direction du Secrétariat Général

**Procès-verbal de la Séance du Conseil municipal du
15 décembre 2020**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil municipal prend acte du procès-verbal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Y a-t-il des questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-89

Direction du Secrétariat Général**Commissions municipales - Désignation des membres - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création des commissions municipales ;

Vu la délibération D2020-228 en date du 21 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a créé les commissions municipales, en a fixé la composition et désigné les membres ;

Considérant la démission de Monsieur Jérémy ROBINEAU de son mandat de Conseiller municipal ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Jérémy ROBINEAU, qui avait été désigné membre des trois commissions municipales ;

Considérant l'installation de Monsieur Yann JEZEQUEL, Conseiller municipal,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Monsieur Yann JEZEQUEL en qualité de membre des trois commissions municipales ;
- modifier en conséquence la délibération D2020-228 du 21 septembre 2020.

Les commissions municipales se composent désormais comme suit :

Commissions municipales	Composition
1 Commission Ressources Affaires financières Ressources Humaines Contractualisation/Relations internationales Coopération/ jumelages Informatique Moyens généraux Commerce Partenariats économiques et économie mixte Economie sociale et solidaire	- Jeanine BARBOTIN - Lucien-Jean LAHOUSSE - Romain DUPEYROU - Gérard LEFEVRE - Eric PERSAIS - François GUYON - Ségolène BARDET - David MICHAUT - Fatima PEREIRA - François GIBERT - Sébastien MATHIEU - Elsa FORTAGE - Yann JEZEQUEL

<p>2 Commission Vie quotidienne</p> <p>Vie scolaire et affaires périscolaires Petite enfance Jeunesse Animation socio-culturelle et vie associative Loisirs et sports Culture Sujets non liés au CCAS dans le champ de la solidarité (affaires sociales, de l'aide alimentaire, aux affaires familiales, logement d'urgence, personnes âgées, égalité hommes/femmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rose-Marie NIETO - Christelle CHASSAGNE - Nicolas VIDEAU - Christine HYPEAU - Florence VILLES - Yamina BOUDAHMANI - Sophie BOUTRIT - Aurore NADAL - Guillaume JUIN - Yvonne VACKER - Lydia ZANATTA - Nicolas ROBIN - Mélina TACHÉ - Noélie FERREIRA - Aline DI MÉGLIO - Karl BRETEAU - Baptiste DAVID - Véronique BONNET-LECLERC - Cathy GIRARDIN - Elsa FORTAGE - Yann JEZEQUEL
<p>3 Commission Environnement et aménagement</p> <p>Espaces publics et cadre de vie Patrimoine (bâtiments, immobilier communal, patrimoine historique) Handicap et accessibilité Aménagement, mobilité, voirie Urbanisme Habitat/logement Renouvellement urbain Action Cœur de Ville Politique de la ville Risques majeurs Développement durable Médiation/quartiers Espaces verts et biodiversité Prévention/sécurité Vie participative Animaux/refuge</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dominique SIX - Michel PAILLEY - Anne-Lydie LARRIBAU - Elmano MARTINS - Bastien MARCHIVE - Philippe TERRASSIN - Valérie BÉLY-VOLLAND - Thibault HÉBRARD - Marie-Paule MILLASSEAU - Florent SIMMONET - Stéphanie ANTIGNY - Hervé GÉRARD - François GIBERT - Sébastien MATHIEU - Elsa FORTAGE - Yann JEZEQUEL

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-90

Direction du Secrétariat Général**Conseil d'exploitation de la Régie Energies renouvelables - Désignation des membres - Modification**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. » ;

Vu l'article R2221-5 du CGCT qui prévoit que les membres du Conseil d'exploitation d'une régie sont désignés par le Conseil municipal, sur proposition du maire ;

Vu la délibération D2020-87 du Conseil municipal en date du 08 juin 2020, désignant les membres pour siéger au Conseil d'exploitation de la Régie Energies renouvelables ;

Considérant la démission de Monsieur Jérémy ROBINEAU au sein du Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Jérémy ROBINEAU, qui avait été désigné pour siéger en qualité de membre suppléant au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Energies renouvelables ;

Il est proposé de désigner Madame Elsa FORTAGE, Conseillère municipale.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Elsa FORTAGE pour siéger en qualité de membre suppléant au sein du Conseil d'exploitation de la Régie Energies renouvelables ;
- modifier en conséquence la délibération D2020-87 du 08 juin 2020.

Membres désignés pour siéger au Conseil d'exploitation de la Régie Energies renouvelables :

Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> -Thibault HEBRARD - Lucien-Jean LAHOUSSE - Elmano MARTINS - Florent SIMMONET - François GIBERT 	<ul style="list-style-type: none"> - Ségolène BARDET - Aurore NADAL - Gérard LEFEVRE - Michel PAILLEY - Elsa FORTAGE

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-91

Direction Ressources Humaines**Conditions d'exercice des mandats locaux -
Indemnités des Elus - Mise à jour du tableau des
bénéficiaires**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal en date du 8 juin 2020 a approuvé par délibération n°2020-107 le montant de l'indemnité de fonction des élus ainsi que la majoration de ces indemnités par délibération n°2020-108.

Considérant la démission de Monsieur Jérémy ROBINEAU en sa qualité de Conseiller municipal à compter du 16 mars 2021 qui bénéficiait d'une indemnité de fonction mais pas de majoration ;

Considérant que suite à l'installation de Monsieur Yann JEZEQUEL, Conseiller municipal, il y a lieu de lui attribuer le montant de l'indemnité de fonction allouée aux Conseillers municipaux ;

Considérant qu'il convient par conséquent de modifier l'annexe à la délibération n°2020-107 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- mettre à jour le tableau des élus du Conseil municipal bénéficiaires d'indemnités ainsi que les taux et montants de ces dernières suite à l'installation, en date du 3 mai 2021, de Monsieur Yann JEZEQUEL, Conseiller municipal, qui percevra une indemnité de 155,58 € correspondant à 4% du taux voté (montant calculé sur la base de IB 1027/IM 830).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort**Signé****Jérôme BALOGE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-92

Direction Animation de la Cité**Exonération de la facturation de la main d'œuvre
pour la logistique fournie pour certains évènements
organisés en 2021**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les associations organisatrices d'évènements, demandent parfois l'aide des services municipaux. Cette aide est facturée aux tarifs adoptés par le Conseil municipal.

Cependant, cette facturation doit être adaptée selon les contraintes rencontrées par certains organisateurs, et selon les priorités de la collectivité. Les critères de sélection proposés – non cumulatifs – sont:

- manifestation à rayonnement régional ;
- manifestation en accès gratuit pour le public ;
- manifestation dans l'espace public.

Il est néanmoins proposé une dérogation pour les fêtes d'école et les fêtes de quartier organisées par les CSC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'exonération de la main d'œuvre pour l'année 2021 aux organisateurs d'évènements suivants :
 - le Festival « Nouvelles Scènes » organisé par l'Association Nouvelles Scènes reporté à fin septembre 2021 ;
 - les « Rencontres Internationales de la Photographie » organisées par l'association « Pour l'instant », gestionnaire du Centre D'Art Contemporain Photographique - Villa Pérochon ;
 - le Festival « A 2 Bulles » organisé par l'association « A 2 bulles » les 4 et 5 juin 2021 ;
 - le « Très Grand Conseil Mondial des Clowns » organisé par les Matapeste fin juin 2021 ;
 - le Festival de Jazz organisé par la Spedidam du 1er au 3 juillet 2021 ;
 - la rentrée culturelle d'automne en ce qui concerne les activités organisées par les équipements culturels labellisés et le service municipal de la Culture ;
 - le Festival « Panique au Dancing » organisé début octobre 2021 ;
 - les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels (une fête de quartier maximum par an et par CSC) ;
 - les épreuves sportives se déroulant le jour du semi-marathon « la Coulée Verte » organisées par l'association Courir en Deux Sèvres ;
 - les fêtes d'école à raison d'une fête maximum par an et par école, dans la limite de la dotation logistique forfaitaire ;
 - les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels à raison d'une fête par an et par CSC ;

- le « Pic'assos » organisé par Niort Associations le 18 septembre 2021.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-93

Direction Ressources Humaines**Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis du comité technique du 17 mars 2021,

POLE RESSOURCES ET SECURITE CIVILE**Direction des Finances**

Création de postes

- 1 poste de rédacteur à temps complet

Direction Commande Publique et Logistique

Création de postes

- 1 poste d'adjoint technique ou d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN**Direction de la réglementation et de l'attractivité Urbaine**

Création de postes

- 1 poste de rédacteur à temps complet

Direction de l'espace public

Création de postes

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'ingénieur à temps complet

POLE VIE DE LA CITE**Direction Accueil et Formalités Citoyennes**

Création de postes

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

La mise à jour du tableau des effectifs, une particularité sur ce tableau, c'est qu'il n'y a que des créations de postes car le Comité Technique, qui devait précéder les suppressions de postes qui sont généralement liées à ces créations, a été repoussé faute de quorum.

- Création d'un poste à la direction des Finances, un poste de rédacteur à temps complet. C'est une requalification du poste due à la réussite à un concours de l'agent. La suppression du poste sera mise en perspective à la fin de la période de stage.

- Un poste d'adjoint technique ou d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, c'est à la Direction de la Commande Publique et Logistique. Ce sont des postes qui seront pourvus par mobilité interne et reclassement.

- La Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine, il s'agit de la création d'un poste de négociateur foncier.

- La Direction de l'Espace Public, la création d'un poste d'agent de maîtrise, c'est en fait un changement de poste d'un agent dont la suppression de poste vous sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal et un poste de technicien à temps complet c'est un poste de géomaticien.

- La Direction Accueil et Formalités Citoyennes, un premier poste d'adjoint administratif qui sera pourvu par mobilité interne ou reclassement, un poste d'adjoint administratif principal à temps complet suite à la réussite d'un concours d'un agent qui est chargé des Titres d'identité.

Alors les créations peuvent passer hors Comité Technique mais pas les suppressions, c'est la raison pour laquelle nous ne vous les présentons pas ce soir.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques, des questions ? Elsa FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Simplement pour dire que nous regrettons, encore une fois, le manque de clarté et de lisibilité de ce tableau. En effet, on ne peut pas se rendre compte des créations nettes de postes sur ce tableau, des changements de catégories d'agents, des restructurations de services que parfois ça implique. C'est à dire tout ce qui permet finalement de se rendre compte des choix politiques qui sont faits en matière de gestion d'emploi des agents municipaux.

Alors certes, on a pu obtenir ces informations oralement après l'avoir demandé notamment en Commission municipale, mais ces données elles n'apparaissent pas dans les délibérations et donc ces informations ne sont pas accessibles pour les habitants puisqu'ils n'ont pas accès à ce qu'on s'est dit en commission. Voilà, on déplore ce manque d'informations qui permettent simplement de faire un choix éclairé politiquement.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il existe un rapport en fin d'année sur ce qui s'est passé à la Mairie, dans ces domaines, qui permet de savoir effectivement ce qu'il a pu y avoir comme créations et suppressions de postes,. Sachant que les fermetures et les ouvertures c'est de la cuisine interne.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas le tableau qui va changer, il faut juste comprendre. C'est sûr que ce n'est pas toujours simple mais c'est un système de compréhension des évolutions au sein d'une collectivité. C'est pareil dans chaque collectivité, c'est comme ça. Il a son mode de compréhension et il est assez clair si on s'y penche assez longuement.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-94

Direction Ressources Humaines**Financement par le FIPHFP d'un appareillage auditif
à destination d'un agent de la Ville de Niort -
Versement de l'aide**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) créé par la loi pour l'égalité des chances du 11 février 2005, a pour objet de favoriser le recrutement des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques et le maintien de ces personnes dans l'emploi.

Dans ce cadre, lors de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2019, la Ville de Niort a conclu une convention mutualisée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et son Centre Communal d'Action Sociale avec le FIPHFP pour une durée de 3 ans, afin de disposer d'un financement pour les actions menées.

Ces aides sont personnalisées et destinées à améliorer les conditions de travail des agents en situation de handicap.

Ainsi et afin de poursuivre ses activités professionnelles dans de bonnes conditions, un agent de la Ville de Niort, malentendant, a fait l'acquisition de prothèses auditives indispensables à son quotidien.

L'agent ayant fait l'avance des frais pour cet achat entrant dans le cadre de la convention, il est proposé que la collectivité rembourse l'agent, soit un montant de 700 €, sachant que pour la collectivité le montant est pris en charge intégralement par le FIPHFP.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à rembourser l'agent pour l'acquisition de prothèses auditives d'un montant de 700 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-95

Direction Ressources Humaines**Mise à disposition de cinq agents de la Communauté d'agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort dans le cadre de l'évènement "Niort Plage"**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Suite au transfert du complexe de la Venise Verte de la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération du Niortais, des agents du service des sports de la Ville de Niort ont été transférés à la Communauté d'Agglomération du Niortais au 1^{er} juillet 2020.

Or, ces agents étaient habituellement mobilisés durant la période estivale pour l'organisation et le déroulement de l'évènement « Niort Plage ».

C'est pourquoi, afin de maintenir des conditions optimales de tenue de cet évènement, il est proposé la mise à disposition de cinq agents de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort, à hauteur d'une semaine de 38h chacun, du 9 juillet au 22 août 2021.

Cette mise à disposition aura lieu à titre gracieux.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais telle que jointe en annexe.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition de cinq agents de la Communauté d'Agglomération du Niortais auprès de la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-96

Direction Ressources Humaines**Convention de mise à disposition d'un agent auprès
du Comité d'actions sociales et culturelles**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'assurer ses missions, notamment celles dévolues à la coordination de l'équipe et à la gestion administrative, le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) doit disposer de personnel.

Pour ce faire, et conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la Ville de Niort met à disposition du CASC un agent de catégorie C.

En effet, un fonctionnaire peut, avec son accord, être mis à disposition d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics pour l'exercice des seules missions de service public confiées à ces organismes.

Ainsi, il est proposé une convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 17 mai 2021 d'un agent de catégorie C pour pourvoir le poste de coordinatrice administrative du CASC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'un agent auprès du Comité d'Actions Sociales et Culturelles pour la période du 17 mai 2021 au 16 mai 2024 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-97

Direction Ressources Humaines**Création d'emplois temporaires - Direction de l'éducation**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La surveillance, l'animation, l'accompagnement à la scolarité, la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires nécessitent des renforts temporaires selon les besoins des structures ne pouvant être assurés par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, 10 emplois temporaires d'agents polyvalents, sur la base de l'article 3 I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour l'année scolaire 2021-2022.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des Adjoints techniques territoriaux ou Adjoints d'animation territoriaux selon leurs affectations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 10 emplois temporaires d'agents polyvalents (catégorie C) pour l'année scolaire 2021-2022, rémunérés sur la grille des Adjoints techniques territoriaux ou Adjoints d'animation territoriaux.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est une délibération qui arrive régulièrement à cette période de l'année à la Direction de l'Éducation. Il y a un certain nombre de renforts temporaires que l'on peut avoir dans le courant de l'année scolaire à la Direction de l'Éducation pour la surveillance, l'animation, la restauration dans les écoles maternelles. Ces emplois sont pourvus quand il y a un besoin donc ce ne sont pas des emplois pérennes. Mais il faut les créer pour pouvoir ensuite faire appel à des personnes quand il y a un manque de personnel à la Ville. Il est demandé d'accepter cette création de 10 emplois d'agents polyvalents pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Monsieur le Maire

Merci. Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Pour bien comprendre parce que j'ai l'impression que ce que vous venez de nous dire rentre un peu en contradiction avec ce qui m'a été dit en commission. Est-ce que ces emplois ont des horaires définis dans la journée, dans l'année, dans la semaine ou justement ce sont des agents à disposition en cas de besoin et donc leurs horaires varient.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Quand il y a un besoin, on fait une demande auprès du centre de gestion qui met à disposition un agent auprès de nous, mais c'est quand il y a un besoin. Après ils font les horaires liés qui sont propres au poste, ce sont rarement des horaires complets. Ce ne sont pas des temps pleins.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur MATHIEU.

Sébastien MATHIEU

Oui, je n'ai toujours pas saisie la réponse puisqu'effectivement on avait posé cette question en commission. C'est un pool d'intérimaires, pour faire simple dans lequel vous piochez au fur et à mesure des besoins mais ce ne sont pas des agents recrutés au long cours sur une année scolaire. C'est juste pour bien comprendre le fonctionnement de ces 10 postes-là.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour recruter des agents, il faut que le poste soit créé officiellement. À la limite on pourrait créer ces 10 postes et n'en avoir jamais besoin. Mais si on veut payer des agents, il faut que les postes soient créés. C'est notre façon de fonctionner, on crée ces postes et, si nécessaire, on fait appel à cette possibilité pour embaucher des gens quand il y a des absents chez nous. Ce n'est pas un pool qui est quelque part et qui attend que l'on appelle.

Monsieur le Maire

Merci. Rose-Marie NIETO.

Rose-Marie NIETO

Effectivement, il peut y avoir des absences sur les écoles et vous savez qu'on est tenu d'avoir un taux d'encadrement, pour encadrer les enfants et faire l'entretien dans les écoles. Je vous rappelle qu'il y a aussi le COVID et que du coup ça a nécessité aussi de faire appel à du personnel supplémentaire, cette délibération permet d'avoir une ressource dans laquelle on peut puiser quand il y a des absences, qui sont souvent constatées que le matin même. C'est à dire, le service commence, « mince un agent est absent », il prévient, il faut se dépêcher de trouver dans l'heure qui suit quelqu'un qui vienne assurer le service sur l'école.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-98

Direction Ressources Humaines**Création de six emplois saisonniers d'agents
d'exploitation - Service des sports - Direction
Animation de la Cité**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Niort Plage » du 09 juillet au 22 août 2021 par le service des sports de la Direction de l'animation de la cité et afin de se mettre en conformité avec les recommandations sanitaires liées à la COVID, en particulier le respect des gestes barrière, il est proposé, sur la base de l'article 3 I 2° de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer six emplois saisonniers d'agents d'exploitation, rémunérés sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique (catégorie C), du 09 juillet au 22 août 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de six emplois saisonniers d'agents d'exploitation, rémunérés sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial (catégorie C), du 09 juillet au 22 août 2021.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-99

Direction Ressources Humaines**Création d'emplois saisonniers pour les accueils de loisirs - Année scolaire 2021/2022 - Direction de l'éducation**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupes de jeunes enfants. C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 6 juillet 2021 au 6 juillet 2022, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 I 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois saisonniers suivants répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Accueil des vacances scolaires d'été (par mois)	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	2	621/521
Directeur adjoint	2	4	532/455
Animateur	40	80	506/436

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 6 juillet 2021 au 6 juillet 2022.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-100

Direction Ressources Humaines**Création de trois emplois saisonniers - Service Culture - Pôle Vie de la cité**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements lors de la période estivale 2021.

L'organisation de ces manifestations et événements requiert une aide ponctuelle en ressources humaines pour diffuser l'information en amont, préparer l'accueil des intervenants et du public, seconder l'équipe des permanents pendant l'exploitation des événements et participer aux bilans.

Malgré le contexte actuel de pandémie, les besoins en personnels saisonniers pour le service Culture sont identiques depuis 2016, soit 3 agents d'accueil et logistique sur la période estivale 2021.

C'est pourquoi, il vous est proposé, sur la base de l'article 3 I 2° de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer deux emplois saisonniers d'agent d'accueil et logistique, pour une durée de deux mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2021 et un emploi saisonnier d'agent d'accueil et logistique pour une durée de deux mois et demi, du 14 juin au 31 août 2021.

Ces emplois seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de deux emplois saisonniers d'agent d'accueil, pour une durée de deux mois, du 1^{er} juillet au 31 août 2021 et un emploi saisonnier d'agent d'accueil pour une durée de deux mois et demi, du 14 juin au 31 août 2021. Tous les trois rémunérés sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-101

Direction Ressources Humaines**Création d'un emploi temporaire de chargé(e) de mission financier et comptable - Service ressources du Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le service ressources du Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain doit temporairement faire face à un surcroît d'activité lié notamment à la mise en place du plan de relance (Etat, Région, Département) générant une augmentation du nombre de dossiers de demandes de subventions et un suivi du recouvrement plus important.

Aussi, il est nécessaire de renforcer temporairement les moyens de l'équipe afin de pouvoir prendre en charge le suivi budgétaire des différentes directions du pôle (préparation et suivi), l'assistance au montage de dossiers de demande de subvention et au recouvrement, l'élaboration des dossiers marchés publics et la participation aux activités et à l'animation de la mission comptabilité du service (engagement, contrôle, rapprochement).

C'est pourquoi, il vous est proposé, sur la base de l'article 3 I 1° de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer un emploi chargé(e) de mission financier et comptable pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité de chargé(e) de mission financier et comptable, rémunéré sur la grille du grade d'attaché territorial (catégorie A), pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-102

Direction de la Commande Publique et Logistique**Accord-cadre de produits d'atelier et d'entretien industriel - Approbation des contrats**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses activités en régie, la Ville de Niort doit acquérir divers produits d'atelier et d'entretien industriel (décapants, dégraissants, colles, graisses, antimousses, ...).

Le présent accord-cadre arrive à échéance le 29 juin 2021.

Il convient de mettre en œuvre un nouvel accord-cadre pour lequel une consultation a été menée.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé pour une période de 4 ans à compter du 1er juillet 2021 ou de sa date de notification si postérieure.

Désignation des lots	Montant maximum annuel en HT
Lot 1 – Nettoyants, dégraissants, décapants, dégivrants	16 000 €
Lot 2 – Mastics, colles, adhésifs, scellements	18 000 €
Lot 3 – Dégrippants, graisses, étanchéités, absorbants	12 000 €

Après déroulement de la consultation, l'accord-cadre a été attribué comme suit :

Désignation des lots	Attributaires
Lot 1 – Nettoyants, dégraissants, décapants, dégivrants	LEA M COLLECTIVITES – 79000 NIORT
Lot 2 – Mastics, colles, adhésifs, scellements	LEA M COLLECTIVITES – 79000 NIORT
Lot 3 – Dégrippants, graisses, étanchéités, absorbants	LEGALLAIS – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre pour chaque lot dans le tableau ci-après :

Désignation des lots	Attributaires	Montant maximum annuel en HT
Lot 1 – Nettoyants, dégraissants, décapants, dégivrants	LEA M COLLECTIVITES – 79000 NIORT	16 000 €
Lot 2 – Mastics, colles, adhésifs, scellements	LEA M COLLECTIVITES – 79000 NIORT	18 000 €
Lot 3 – Dégrippants, graisses, étanchéités, absorbants	LEGALLAIS – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	12 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

Lucien-Jean LAHOUSSE

On aborde ici plutôt l'aspect commande publique. Dans le cadre des activités en régie, la Ville doit acquérir un certain nombre de produits d'ateliers qui ont été classifiés en 3 lots :

- les nettoyeurs - dégraissants,
- les mastics - colles et les dégrippants,
- les graisses,

pour un montant maximum annuel qui vous est précisé. Après appel d'offres, il s'agit d'accord-cadre mono-attributaire de 4 ans, il vous est précisé les entreprises qui sont attributaires de ces lots.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Oui Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

L'usage de ces produits est sans doute essentiel pour les services de la Ville. Toutefois de nombreux produits de nouvelle génération arrivent avec une même efficacité et en respectant l'environnement et les agents qui les utilisent. Nous souhaiterions que cet aspect soit pris en compte lors des futurs marchés concernant ces produits. La mairie doit être à la pointe du progrès écologique dans ses attributions et c'est le rôle des collectivités locales d'être exemplaires dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Il me semble que c'est déjà le cas, Lucien-Jean.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je vous remercie de faire la promotion de l'action de la Ville de Niort dans ce domaine et ça depuis longtemps d'ailleurs. Ça fait partie du cahier des charges des produits qui sont demandés, que nous soit fourni des produits qui soient respectueux de l'environnement et qui soient modernes. On a fait beaucoup de travail dans ce domaine et on continue à en faire. Toutes les fiches techniques nous sont proposées. Les critères de choix sont faits justement sur la qualité des fiches techniques. Par exemple, on note le nombre d'interdictions qu'il peut y avoir et selon le nombre, la note baisse. Tout ça est fait en fonction de ces éléments donc on le fait depuis longtemps mais c'était bien de le souligner.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Oui juste une précision, c'est à l'attention de Yann, en particulier. Comme j'ai assisté à la Commission d'Appel d'Offres, c'est vrai que je peux témoigner qu'il y a un réel travail de tout le service municipal et des employés pour trouver des produits propres. Il y a une véritable volonté. Moi qui ai assisté à la commission, j'ai pu poser pas mal de questions là-dessus. Il reste encore un point noir ce sont les dégrippants, on sait qu'on progresse mais j'ai senti qu'il y avait une réelle volonté.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur GIBERT.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-103

Direction Patrimoine et Moyens**Villa Pérochon - Création d'une artothèque -
Approbation des marchés de travaux - Lots 1, 4, 6, 8,
10, 11**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon, approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement BEAUDOUIN & ENGEL (mandataire)/CCE ASSOCIES/ATES/ITES de Niort, par décision du 20 janvier 2020.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comporte onze lots.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant total en € HT	Montant total en € TTC
1	Désamiantage	ATMOSPHERE 37 – 37540 ST CYR SUR LOIRE	13 500,00	16 200,00
4	Menuiseries extérieures bois	Menuiserie GIRARD – 79200 LE TALLUD	66 576,44	79 891,73
6	Menuiseries intérieures	Menuiserie GIRARD – 79200 LE TALLUD	31 219,61	37 463,53
8	Peintures – Sols	SPP – 86440 MIGNE AUXANCES	46 900,00	56 280,00
10	Plomberie – Chauffage - Ventilation	CIGEC – 79200 CHATILLON SUR THOUET	63 077,08	75 692,50
11	Electricité – Courants forts	INEO ATLANTIQUE – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	85 751,83	102 902,20

Les lots 2 « Gros-œuvre – Maçonnerie en pierre », 3 « Couvertures ardoise et zinc », 5 « Cloisons sèches », 7 « Mobiliers – Agencements », et 9 « Appareil élévateur » font l'objet d'une relance de la consultation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés attribués aux entreprises dans le cadre de la création d'une artothèque à la Villa Pérochon, comme énoncé ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces des marchés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

Lucien-Jean LAHOUSSE

Le Conseil municipal du 16 septembre 2019 a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon et a approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux. La maîtrise d'œuvre est attribuée au groupement BEAUDOUIN ENGEL et CCE ASSOCIES ATES ITES. Le dossier de consultation comporte 11 lots. Il reste des lots qui font l'objet d'une nouvelle consultation car l'entreprise avait des tarifs très élevés par rapport à ce que fait le marché et comme ils étaient seuls sur ces lots, il est nécessaire de relancer les consultations.

Christelle CHASSAGNE

Oui, juste pour préciser que ce projet de l'artothèque est un projet qui est en cours depuis quelques années avec l'association « Pour l'Instant » dans le but de permettre au lieu de se développer, de s'ouvrir davantage, notamment aux entreprises, puisque l'association « Pour l'Instant », je l'avais déjà évoqué sur d'autres séances, a pu récupérer un fond photographique extrêmement important. Ce lieu permettra de conserver dans les meilleures conditions, mais aussi de pouvoir mettre à disposition d'entreprises de la photo, en système de location, en prêt, de telle façon qu'il y ait aussi une activité qui permette à la photo de sortir des murs et que l'on puisse aussi en profiter sur un territoire assez large. Il y a déjà beaucoup de liens qui ont été créés par l'association « Pour l'Instant » en Nouvelle Aquitaine. C'est un outil qui va être vraiment très utile, qui va ouvrir ce lieu à d'autres publics donc on ne peut que se réjouir de ce projet qui nous a été présenté ce matin, avec un léger retard, effectivement comme le disait Lucien-Jean, dû à la non attribution de lots. Mais tout ça va se régler, on n'est pas finalement très en retard. Il y a un petit mois, aujourd'hui, de délai annoncé, donc les choses sont plutôt positives. L'association « Pour l'Instant » et nous-mêmes, la Villa Pérochon, tout le monde, nous sommes vraiment très impatients de voir cette structure.

Monsieur le Maire

Ça permettra de terminer cette Villa Pérochon et sa restauration. Elmano, tu veux rajouter quelque chose ? Non rien de particulier.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-104

Direction Patrimoine et Moyens**Moulin du Roc - Rénovation de la salle Avron -
Approbation des marchés de travaux - Lots 3, 5, 6**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibérations du 11 février 2019 et du 20 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé le programme des travaux pour la rénovation de la salle Avron dans l'espace du Moulin du Roc et autorisé le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre et des autres procédures de marchés de travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement EQUIPAGE ARCHITECTURE (mandataire) /BIEN ENTENDU/B3E/ARCHITECTURE &TECHNIQUE de Paris, par décision du 12 juillet 2019.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comporte six lots.

Après déroulement de la consultation, les marchés ont été attribués comme suit :

Lot	Désignation	Attributaire	Montant total en € HT	Montant total en € TTC
3	Menuiseries - Portes d'accès - Règle (chassis) parquets	Menuiserie GIRARD – 79200 LE TALLUD	61 635,00	73 962,00
5	Gradins télescopiques et sièges	MASTER INDUSTRIE – 85130 CHANVERRIE	148 466,12	178 159,34
6	Serrurerie et machineries scéniques	MECASCENIC – 52100 ST DIZIER	180 831,00	216 997,20

Les lots 1 « Installation de chantier - Gros-œuvre Maçonnerie - Charpente métallique Démolitions – Evacuations », 2 « Serrurerie - Métallerie - Traitement acoustique - Fibralth + Tissus - Finitions – Peintures – Signalétique – Nettoyage », et 4 « Courants forts-faibles – Ventilation – Chauffage – Plomberie – Sécurité » font l'objet d'une relance de la consultation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés attribués aux entreprises dans le cadre de la rénovation de la salle Avron au Moulin du Roc, comme énoncé ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces des marchés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Elle concerne la rénovation de la salle Avron du Moulin du Roc, la petite salle de spectacle.

Monsieur le Maire

Petite salle à 200 places.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui 200 places, mais elle est plus petite que la principale. Et je trouve qu'elle porte le nom d'un artiste Philippe AVRON qui était vraiment quelqu'un d'extraordinaire. Il s'agit d'approuver les attributions de marché qui ont été faites pour 3 lots :

- les menuiseries,
- les gradins télescopiques et sièges,
- la serrurerie,

auprès des entreprises dont vous pouvez voir les noms et les montants des offres qu'elles ont faites.

Il reste 3 lots à relancer en consultation pour des raisons analogues à celles qui ont été évoquées pour le chantier précédent.

Monsieur le Maire

Ça tire un peu, en ce moment, sur les marchés.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je pense que les entreprises sont bien chargées. Elles sont un peu gênées aussi pour faire des prix parce que les prix des matériaux augmentent de façon considérable.

Monsieur le Maire

Le Moulin du Roc, je vous rappelle que l'inauguration sera faite à l'extrémité du mois de juin et début juillet pour pouvoir bénéficier de la médiathèque mais également d'une placette complètement refaite, dans les meilleures conditions thermiques.

Après que la salle principale, la très grande salle de 900 places, avant a fait l'objet d'une restauration en 2016, je crois ou en 2015, la salle Avron va bénéficier d'une légère extension puisqu'elle va atteindre 200 places et elle sera complétée par un auditorium qui n'existait pas d'une centaine de places qui sera à l'usage de la médiathèque mais aussi à disposition du Moulin du Roc pour les projections cinématographiques. On aura un environnement assez complet qui, je pense, sera apprécié pour l'organisation de festivals sur le site.

Monsieur JEZEQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

Je profite que vous parliez du Moulin du Roc pour rebondir sur un sujet qui avait été abordé au Conseil communautaire. Depuis ce matin, nous entrons dans une phase de déconfinement qui devrait être la fin de la crise sanitaire. Malheureusement cela devrait être aussi le début d'une crise économique qui va toucher beaucoup d'entre nous. Parmi eux, il y a bien sûr le monde de la Culture empêché de travailler depuis plus d'un an. Au-delà des subventions qui existent, des possibilités de soutien supplémentaire existent pour une mairie. Niort devra y prendre part. Parmi elles, citons le système « IGP café culture » qui permet à des cafés, des restaurants d'embaucher des artistes avec l'aide des collectivités territoriales et en vérifiant bien sûr que les rémunérations sont à la hauteur. Il y a les Mardis des Halles, les Jeudis Niortais, les Vendredis de la Brèche, tous ces moments doivent être un moment où tout le monde se retrouve avec le respect des contraintes sanitaires, bien sûr, mais en aidant le secteur des bars restaurants et de la culture. On peut aussi parler des conventions régissant le droit de monstration pour les artistes plasticiens. La Mairie pourrait relancer cette activité et mieux rémunérer les auteurs en renégociant la convention. Il nous faut utiliser tous les moyens dont dispose la Mairie pour atténuer les effets de la crise à venir et aider celles qui sont les plus touchées. N'est-ce pas là l'objectif du plan de relance gouvernemental qui pourrait être décliné dans les collectivités locales ?

Christelle CHASSAGNE

Je me permets de vous répondre sur cette question. Effectivement, et nous allons le voir dans les délibérations à venir, nous avons évidemment tous conscience de l'impérieuse nécessité du soutien à la Culture, mais aussi auprès du commerce. Je vous répondrai qu'après chaque collectivité, chaque hémicycle a ses compétences.

Pour autant, nous ne sommes pas éloignés des sujets. La Ville de Niort met en place beaucoup d'actions dans ce sens et vous l'avez vu sur les autres délibérations passées. Le soutien aux compagnies avec le maintien des mêmes montants de subvention malgré une activité à zéro. Pour autant ce que vous évoquez aujourd'hui, nous n'avons pas pu le discuter puisqu'il n'y a pas encore eu de rencontre. Nous connaissons effectivement ces systèmes qui alimentent la possibilité avec un fond pour des commerces qui pourraient animer une soirée, viendraient se servir en partie de ce fond, qui serait alimenté par une collectivité mais pas que. Nous connaissons bien ce système. C'est un axe de réflexion, il y en a d'autres. Nous ne sommes pas du tout éloignés du sujet et vous l'avez dit nous sortons un peu de « l'âge de glace », si je puis dire, donc le soleil arrive il faut se réjouir on va vous présenter dans les autres délibérations à venir, pléthore de sujets qui montrent que nous sommes vraiment là, dans les starting-blocks, auprès des acteurs culturels pour l'emploi pour le bien social de tous.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. C'est un Conseil municipal un peu particulier parce que justement par la force des choses, et par la régularité de nos délibérations, nous voterons les subventions sur pas mal de choses, notamment en matière culturelle, à l'ensemble des compagnies, ce sont plus de 344 000 euros pour la Culture, ce n'est pas rien. Je rajouterai et sans flagornerie parce que c'est la réalité, que l'ensemble des équipements culturels aura été rénové ces 6-7 dernières années. C'est du jamais vu, avec des financements d'ailleurs de l'État très appréciables. On a parlé de la salle Avron, on a parlé de la grande salle du Moulin du Roc, la médiathèque un chantier de 12 millions d'euros, avec des financements à hauteur de 80%. On a inauguré en 2019 le conservatoire qui enfin ressemble à un conservatoire moderne, qui permet d'accueillir et qui permettra d'accueillir des centaines et centaines d'enfants et des plus grands évidemment. C'est le cas aussi du CAMJI qui a pu bénéficier de quelques évolutions appréciables et appréciées, sans parler d'équipements nouveaux qui ont été enrichis, qui n'existaient pas sur la Ville de Niort, un bar associatif avec une dominante culturelle très nette. On a vu, notamment cet été, avec Nouvelles Scènes et qui donnera toute sa pleine dimension à l'issue de cette période sanitaire, avec l'Ilot Sauvage. On le voit à travers le projet d'artothèque qui vient renforcer le label obtenu l'an dernier, l'un des 4 labels nationaux pour la photographie contemporaine et qui achèvera complètement cette maison Pérochon dédiée à la photographie aujourd'hui et j'en passe.

Si j'ajoute à cela la création de 2 événements culturels supplémentaires avec un festival de jazz dont on ne peut que souhaiter qu'il y ait des éditions chaque année, tant le Jazz se redéveloppe, avec le soutien de la SPEDIDAM, on en reparlera aussi. Que ce soit le Pars-Cours vers la mer, avec La Rousse, peut-être plus exceptionnel mais c'est à voir sur l'ensemble. Voilà un certain nombre d'événements qui feront travailler, qui animeront la Ville et qui permettront de favoriser un vrai réveil culturel à Niort et j'imagine que beaucoup de villes, en France sont engagées et dans le monde certainement aussi dans cette logique-là. En tout cas il y aura un été culturel dans les conditions que l'on sait, qui seront évidemment un peu plus libérées que ce ne l'est aujourd'hui, fort heureusement, et riche comme le souffle Christelle CHASSAGNE que je reprends volontiers, Ça mérite d'être dit, on entend beaucoup de choses, la vérité et la réalité des faits doivent souvent être rétablis, ce que je fais.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-105

Direction Patrimoine et Moyens**Location de modulaires préfabriqués - Approbation de l'accord-cadre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre d'opérations de travaux pour la rénovation de locaux divers, la Ville fait appel à la location de modulaires afin de maintenir les activités des occupants des locaux en travaux (salles de classes, restaurants scolaires, locaux de travail ou besoins d'installation de chantier).

Pour répondre à ces besoins, une consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, mixte à bons de commande et marchés subséquents, pour un montant maximum de 400 000 € HT sur toute la durée du marché, soit 4 ans à compter de sa notification.

Le présent marché a pour objet la location des modulaires, la pose, la maintenance, la dépose des modulaires ainsi que les études de conception et autorisations d'urbanisme nécessaires.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué à ALGECO SAS – 71850 CHARNAY-LES-MACON.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre pour la location de modulaires préfabriqués attribué à ALGECO SAS – 71850 CHARNAY-LES-MACON, pour un montant maximum de 400 000 € HT sur 4 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Pour des chantiers qui vont avoir lieu dans les rénovations de locaux ou d'écoles, il faut transférer des activités dans des modulaires préfabriqués le temps du chantier et pour répondre à ces besoins on a lancé une consultation sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire sur 4 ans pour un montant maximum de 400 000 euros HT. Ça comprend la location, la pose, la maintenance et la dépose ainsi que les études de conception des autorisations d'urbanisme nécessaires et après le déroulement de la consultation, le marché a été attribué à la société ALGECO SAS. Il est demandé d'approuver l'accord-cadre pour la location des modulaires préfabriqués attribuée à ALGECO SAS.

Monsieur le Maire

Merci. C'est par rapport au projet George Sand et aux besoins.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui, mais il n'y a pas que George Sand, c'est pour tous les projets que l'on pourrait avoir dans la période.

Monsieur le Maire

Très bien merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-106

Direction Patrimoine et Moyens**Divers groupes scolaires - Marché de fourniture et pose de dalles plombantes - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a, par délibération du 15 avril 2019, approuvé l'attribution du marché pluriannuel pour la période 2019-2024 de fourniture et pose de dalles plombantes à l'entreprise GUINOT de Bessines (79).

En effet, la Ville procède à la remise à niveau des sols dans les groupes scolaires et ce marché a pour objectif la fourniture et la pose de dalles plombantes sur l'ensemble des sols ne pouvant être déposés. Il est décomposé en une tranche ferme et 4 tranches optionnelles.

La tranche ferme concerne les groupes scolaires Buisson et Aragon ainsi que la maternelle Michelet et la tranche optionnelle n° 1, l'école élémentaire Sand. En raison de l'état des sols de l'élémentaire Sand la tranche 1 a été réalisée avant la tranche ferme et réceptionnée le 1er août 2019.

Par ailleurs, le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2020, a approuvé le programme de rénovation thermique de l'école élémentaire George Sand entraînant notamment la réfection de peintures et sols et, plus récemment, a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en séance du 25 janvier 2021.

Pour des questions économiques, écologiques et parce que techniquement possible, il est proposé de réemployer les dalles plombantes posées en 2019 sur deux des sites de la tranche ferme, entraînant une réduction de fournitures sur ce marché.

Montant initial de la tranche ferme : 48 752,95 € HT
Montant de la moins-value : - 3 575,93 € HT
Nouveau montant de la tranche ferme : 45 177,02 € HT
Pourcentage d'évolution du marché : - 1,22 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de fournitures et pose de dalles plombantes d'un montant de - 3 575,93 € HT sur la tranche ferme ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-107

Direction Patrimoine et Moyens**Denfert Rochereau - Requalification et réaménagement de l'Ilot - Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n°2**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, lors de ses réunions en date du :

- 29 novembre 2018, a approuvé le programme de requalification et de réaménagement de l'Ilot Denfert-Rochereau, l'enveloppe financière affectée aux travaux, le montant de la prime allouée aux candidats dont le projet aura été classé et a procédé à l'élection des membres du jury de concours ;
- 11 février 2019, a approuvé l'enveloppe financière modificative affectée aux travaux par le maître d'ouvrage : 3 404 000 € HT (date de valeur novembre 2018) et modifié le montant maximal de la prime allouée à chacun des candidats dont le projet aura été classé : 30 000 € TTC ;
- 17 décembre 2019, a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe dont le mandataire est : ATELIER DU TRAIT – SARL d'ARCHITECTURE et autorisé Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour un forfait provisoire de rémunération de 422 108,60 € HT ;
- 27 septembre 2020, a approuvé l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour recalage de la répartition des missions entre trois des cotraitants modifiant ainsi l'annexe 1 à l'acte d'engagement.

A ce jour, suite aux études de diagnostic et esquisse corrigée, il convient de modifier le programme ainsi que le forfait de rémunération comme suit :

Modification de programme**a) Partie bâtiment**

- estimation des travaux bâtiment au stade diagnostic/esquisse ;
- complément de travaux suite aux études de diagnostic/esquisse corrigée :
 - reprise complète de la toiture du bâtiment d'angle du Centre socio-culturel Grand Nord
 - travaux de désamiantage dans les locaux conservés
 - démolition et désamiantage des sanitaires de la cour ainsi que de l'immeuble ancien sur rue Pluvialt
- remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment « Bocal Gourmand »

Total estimé des travaux de bâtiment : 1 421 570 € HT

b) Partie espaces publics

- estimation des aménagements extérieurs au stade diagnostic/esquisse ;
- travaux de mise en place d'une cuve enterrée de récupération des eaux pluviales à usage d'arrosage/irrigation

Total estimé des travaux de l'espace public : 2 349 819 € HT

Montant initial total estimé des travaux : 3 404 000 € HT

Nouveau montant total estimé des travaux : 3 771 389 € HT

Forfait provisoire de rémunération

Montant total initial : 422 108,60 €HT (taux de rémunération 11,84 % pour missions de base soit 403 033,60 €HT, auquel s'ajoute le forfait pour missions complémentaires de 19 075,00 €HT).

Coût supplémentaire de rémunération : 38 973,19 €HT, soit un pourcentage d'augmentation du marché de 9,23 %.

Nouveau montant total : 461 081,79 €HT (nouveau taux de rémunération 11,72 % pour missions de base soit 442 006,79 €HT, auquel s'ajoute le forfait pour missions complémentaires de 19 075,00 €HT).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de requalification et de réaménagement de l'Ilot Denfert-Rochereau avec l'équipe dont le mandataire est ATELIER DU TRAIT – SARL d'ARCHITECTURE d'un montant de 38 973,19 €HT ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Alors, il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'îlot de Denfert Rochereau. Cette requalification, ce réaménagement et le marché de maîtrise d'œuvre qui est associé. On rappelle dans la délibération les différentes étapes du projet et entre autres que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'équipe : ATELIER DU TRAIT.

Il y a eu un premier avenant pour le recalage et les répartitions des missions entre les 3 co-traitants. Et maintenant, suite aux études de diagnostics et esquisses corrigées, il convient de modifier le programme ainsi que le forfait de rémunération de la façon qui vous est décrite. En ce qui concerne le bâtiment, on vous décrit les travaux supplémentaires qu'il faut faire et du coup le total des travaux de bâtiment est estimé maintenant à 1 421 000 €. De la même façon, pour la partie espace public le nouveau total estimé de 2 349 819 € HT et donc ça fait une augmentation de près de 367 000 € sur le montant total des travaux.

La rémunération au départ était 11,84% pour la mission de base et pour les missions complémentaires de 19 075 €. Maintenant, la rémunération est de 38 973 € soit un pourcentage, par rapport à ces travaux supplémentaires, de 9,23 % ce qui est moins que le taux de rémunération initial. Donc le nouveau montant total de 461 080 € représente un taux de rémunération de 11,72 % pour les missions de base auxquelles s'ajoute pour le forfait la même somme que prévue initialement pour les missions complémentaires. On voit qu'on a une baisse du taux global de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Il est demandé d'approuver cet avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Oui, à ce sujet j'ai 2 questions.

La première que j'ai déjà posée en commission qui concerne le chauffage et l'énergie de ce bâtiment pour lequel j'ai demandé une réponse que je n'ai toujours pas eue. Puisque le chauffage va regrouper l'ensemble du CSC, plus le Bocal Gourmand, j'ai demandé si on avait prévu du chauffage solaire en complément du gaz.

En fait, on m'a dit que ce n'était pas étudié. On ne sait pas trop les raisons invoquées et j'ai écrit un mail pour avoir des compléments, j'aimerais bien les avoir parce qu'en l'occurrence, là il n'y a pas besoin d'énormément d'énergie mais précisément si on n'a pas la volonté politique de se poser la question au moment des travaux, c'est clair que c'est beaucoup plus difficile après. Là, je pense que ça mériterait d'être étudié.

La deuxième question, ça concerne la circulation. Lors de la présentation, début mars, sur l'aménagement de la place Denfert-Rochereau, on a vu un Powerpoint avec un plan de circulation et nous avons été alertés par des parents d'élèves de l'école Jules Ferry qui s'inquiètent de 2 choses.

D'une part, le maintien de la double circulation devant l'école Jules Ferry et surtout une double circulation qui apparaît sur le plan sur une partie de la rue Chabot. La question a été évoquée en Conseil de quartier et on nous a répondu « on vous consultera ». Je relais à la fois la demande des parents d'élèves et même des enseignants et celle du Conseil de quartier pour examiner ce plan de circulation autour de la place Denfert Rochereau.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Sur la première question, moi j'ai entendu une réponse mais je n'ai pas le document sous les yeux qui me disait qu'au moment de l'étude on avait effectivement essayé de vérifier si on pouvait avoir des chauffages à énergies renouvelables pour les eaux chaudes sanitaire. J'ai vu un document sur le sujet qui me disait que ça avait été étudié mais je ne l'ai pas sous les yeux donc je ne peux pas vraiment en faire état ce soir. Mais apparemment il y a eu une étude à ce sujet-là et je sais quelle est la personne qui avait été en charge de la chose. Monsieur GUILLEMET.

Monsieur le Maire

Merci. Dominique SIX.

Dominique SIX

Oui pour le coup je répondrai à la deuxième question. Concernant la circulation autour de la place Denfert Rochereau, peut-être qu'on est passé trop vite, mais on a fait une présentation publique. On a accordé autant de temps à la mobilité autour de la place qu'on en a accordé au projet.

Pour ce qui est du parvis de l'école Jules Ferry, ce n'est pas un hasard et je l'ai déjà expliqué aux parents d'élèves et au conseil d'école. Si moi-même je suis le représentant de la municipalité dans le conseil d'école, à la fois de Jules Ferry maternelle, de Jules Ferry élémentaire, c'est bien pour être au plus près des besoins à la fois des établissements scolaires mais aussi des parents d'élèves parce qu'on sait effectivement que dans ce quartier on va être en travaux jusqu'en 2024. On l'a abordé pas plus tard que lors du dernier conseil d'école, qu'effectivement quand on refera la rue Jules Ferry il faudra se poser la question du parvis. Mais aujourd'hui le parvis il fonctionne bien et la rue Jules Ferry, elle est déjà en double sens. Alors certes si les parents veulent sacraliser la rue Jules Ferry en ne faisant plus passer de voiture, je pense que ça va être compliqué pour bien irriguer le quartier, mais en l'occurrence ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Ils auront leur temps aussi pour partager comme on le fait aujourd'hui notamment sur la composition de l'aire de jeux en y associant les écoles par exemple.

Monsieur le Maire

Merci. Bastien MARCHIVE et Monsieur GIBERT.

Bastien MARCHIVE

Oui, je voulais apporter un élément de réponse peut-être pour la première partie de votre question Monsieur Gilbert, à savoir que sur le secteur Denfert Rochereau, nous sommes en plein milieu de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine qui ne permet pas l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures compte tenu de l'aspect patrimonial qu'il convient de préserver sur le secteur.

Monsieur le Maire

Merci pour cette précision Bastien. Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Je ferai la réponse tout de suite sur les panneaux, il ne s'agit pas de panneaux photovoltaïques, il s'agit de panneaux thermiques, il ne s'agit pas que d'eau chaude, il s'agit de chauffage. Mais je pense qu'un jour, j'espère qu'à l'occasion d'un projet conséquent ou d'un projet un peu construit, on en reparlera, c'est dommage qu'on n'ait pas beaucoup avancé de ce côté-là.

Sur l'histoire de la circulation, non, Monsieur SIX, ça a été présenté à toute vitesse et on a demandé de le faire et on nous a renvoyé à l'atelier qui ne traitait que de l'espace jeux. Et dans les ateliers de l'espace jeux, on a reposé la question, moi j'ai participé à une réunion, on a dit : « on verra ». Cette question qui est double, en effet il y a une question. La rue Jules Ferry est déjà en double sens et ralentie par des chicanes, la rue Chabot n'est pas en double sens, elle devrait l'être dans le bout qu'on a aperçu du plan. L'ensemble des parents comme le Conseil du quartier souhaitent comprendre le pourquoi du comment. Ce sont des choses importantes pour l'avenir, on ne se positionne pas sur la période des travaux à venir. Pour l'avenir, comment va être la circulation. On a des objectifs de circulation apaisée, si ce bout de rue est en double sens comment ça va se passer. Je vous signale qu'entre le parc et la rue Jules Ferry il y a les toilettes publiques qui sont là. S'il y a une rue à double sens entre les deux ça ne va pas être facile. Je n'ai pas les réponses, je pose des questions. Comment ça se fait qu'on ne peut pas en discuter, on ne peut pas avoir un lieu, un atelier pour exposer le pourquoi du comment ?

Monsieur le Maire

Merci. Qui veut intervenir ? Dominique SIX et puis on arrêtera peut-être-là.

Dominique SIX

Je pense qu'on arrêtera là ensuite. Je n'ai jamais dit qu'il n'y aurait pas de concertation sur le sujet sauf qu'il ne vous a pas échappé qu'on a fait une réunion publique en visioconférence, d'une part parce qu'il fallait le faire et c'était pour le coup le seul moyen que l'on avait. Les Conseils d'école, on les fait aussi en visioconférence parce qu'on ne peut pas les faire en présentiel. Là, on sent que la situation se détend donc pour le coup on pourra avoir une activité, peut-être plus participative et concertative sur les différents sujets. De toutes façons, les livrables ils ne sont pas pour la semaine prochaine donc on a largement le temps d'y revenir. Mais je l'ai entendu déjà, j'e n'ai pas besoin de François GIBERT pour me rapporter l'inquiétude des riverains du Conseil de quartier, du Conseil citoyens ou du Conseil d'école. Je pense avoir répondu à la question.

Monsieur le Maire

Merci. Un enjeu important et au combien nécessaire sur cette requalification de place. Qu'est qu'il y a ? Philippe, tu veux intervenir et après j'essayerai de causer un peu, si vous voulez bien !

Philippe TERRASSIN

Oui, il y a eu des ateliers qui se sont tenus sur cette place. La restitution n'a pas pu être faite d'abord parce que les écoles ont été fermées et on avait dit que les enfants participeraient. À partir de là, le Cabinet avait besoin de quelque temps, pour justement prendre en compte un certain nombre de demandes qui avaient été faites par les parents, y compris dans la qualité de l'aménagement des jeux. Cette restitution aura lieu dans le mois qui vient et on reviendra vers tout le monde pour partager et beaucoup de choses ont été écoutées et prises en compte.

Monsieur le Maire

Merci Philippe. Y a-t-il d'autre question ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-108

Direction Patrimoine et Moyens**Hôtel de Ville - Restauration de la salle du Conseil municipal - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 21 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le programme de restauration de la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé place Martin Bastard à Niort ainsi que le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Construit de 1897 à 1901 (pose de la première pierre le 27 avril 1897 par Félix Faure), le bâtiment est inscrit en décembre 2015 au titre des monuments historiques, y compris son escalier extérieur. En plus des affres du temps, la salle a subi d'importants dommages en 1999 à la suite de forts orages.

Les grandes lignes du projet concernent la restauration complète de la Salle du Conseil municipal incluant le mobilier existant sur la base d'un diagnostic architectural réalisé fin 2018, par Madame Nathalie AUBIN, architecte du Patrimoine, domiciliée à la Flotte (17) et la salle de réunions.

L'enveloppe financière affectée aux travaux, valeur de mars 2019, est de 820 000 € HT, soit 984 000 € TTC.

Les missions confiées au maître d'œuvre correspondent aux missions de base : APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET et AOR.

S'agissant d'une procédure restreinte, trois candidats maximum étaient invités à remettre une offre.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué :

- au groupement ANALEPSE Patrimoine et Architecture (mandataire) / E3F Ingénierie
- pour un forfait provisoire de rémunération pour la mission de base : 82 790,00 € HT
- soit un taux de rémunération de 10,10 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement ANALEPSE Patrimoine et Architecture (mandataire) / E3F Ingénierie pour un forfait provisoire de rémunération total de 82 790,00 € HT, soit 99 348,00 € TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toute pièce afférente.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est la restauration de la salle du Conseil municipal donc il s'agit d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre. Je ne reviens pas sur l'historique du bâtiment et de cette salle qui sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2015. Nous sommes tous au fait qu'il est nécessaire de la restaurer et qu'on a fixé une enveloppe financière de l'ordre de 984 000 €. Il s'agissait de trouver un maître d'œuvre pour un certain nombre de missions : d'avant-projet, d'exécution, etc.

Trois candidats maximum étaient invités à remettre une offre et après le déroulement de la consultation, le marché a été attribué au groupement ANALEPSE Patrimoine et Architecture comme mandataire avec E3F Ingénierie pour un forfait de 82 790 € soit 10,10 % du montant des travaux. Au moins, pour une fois, on sait à peu près à quoi ça devrait ressembler à la fin, puisque ça devrait être identique, mais en plus chouette et en propre, à ce qui existe actuellement.

Monsieur le Maire

À peu de choses près, oui.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui, on n'a pas le droit de tout chambouler.

Monsieur le Maire

C'est sûr qu'on sera dans une configuration plus propice à un échange qu'en rang comme ça. En tout cas, ça retardera un peu notre retour dans la salle du Conseil municipal, encore que, sait-on jamais.

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Oui Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN

Oui, Monsieur le Maire, nous avons compris votre attachement à l'installation de vidéosurveillance sur le site de Port Boinot. Qu'en est-il de votre attachement possible sur l'installation, ne serait-ce que d'une caméra au sein du Conseil municipal pour la retransmission de nos séances ? Des citoyens nous ont interpellé, non sur votre position sur la question mais sur leur besoin d'être informés, comptez-vous y répondre ?

Monsieur le Maire

J'ai déjà fait au moins 3-4 fois la réponse. Après ce que vous m'avez dit, je me vois mal vous surveiller avec des caméras dans la salle du Conseil municipal, ce serait un affront à l'opposition que d'aller dans ce sens-là. Blague à part, les conseils municipaux sont publics, il y a eu quelques restrictions ces derniers mois, ce n'est plus tout à fait le cas, ça ne le sera plus bientôt. Franchement, je ne suis pas irréductiblement fermé à ce sujet-là mais je me suis mis à regarder des conseils, quand je vois comment ça fonctionne. Quand je vois aussi certaines bêtises qui sont reprises en polémique X et Y, pas toujours à la gloire de l'opposition d'ailleurs, mais pas forcément non plus celle d'autres élus. Je n'ai jamais été convaincu que la démocratie gagnait d'une médiatisation excessive. Quand je vois ce qu'on met sur Facebook comme commentaires. Je ne suis pas sûr que notre époque soit plus grande et plus démocratique avec les réseaux sociaux qu'elle ne l'était avant. Je suis très dubitatif sur le détournement par, ces sujet-là, de nos institutions et de la démocratie elle-même. Je crois qu'il faut savoir révéler les institutions. Nous militerons une fois de plus encore ce sujet, d'être ou ne pas être un vieux romain. Oui, Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Oui, puisque vous évoquez la démocratie. Il ne faut pas confondre visio reportage et réseaux sociaux, ce sont deux choses différentes. Je suis d'accord avec vous pour dire que les réseaux sociaux peuvent faire dire beaucoup de bêtises. En ce qui concerne une institution importante, le Conseil municipal puisque normalement c'est une institution, un lieu de débat, cet intérêt qu'il soit communicable à tous citoyens existe. De nombreuses villes l'ont fait et on remarque qu'elles le font en améliorant le mode de fonctionnement, le mode de débat au sein du Conseil. J'ai noté que vous n'étiez pas opposé, je pense qu'il y a du travail à faire dans ce sens et vous le savez très bien parce que nous avons essayé de présenter des délibérations que vous avez refusé d'inscrire à l'ordre du jour. Ce n'est pas pour le plaisir de dire des bêtises, ce n'est pas pour ça. C'est parce que je pense qu'on doit débattre, c'est le lieu de la démocratie. Ce débat, il doit être courtois, il est courtois, quelquefois il peut être un peu piquant, vous savez l'être et j'ai appris à l'être aussi, comme mes camarades. Ce débat, s'il n'a pas lieu et si c'est une sorte d'enregistrement, c'est sûr qu'on donnera une mauvaise image à nos concitoyens du fonctionnement du Conseil municipal. Je pense que c'est à retravailler.

Monsieur le Maire

Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Déjà nous appuyons cette demande de le mettre en place effectivement. Nous, depuis nos installations à tous, en tant que Conseillers municipaux, jamais ça n'a été public. À part, la première fois où ça a été filmé et on le salue, on regrette que ce ne le soit plus. Le public n'a pas pu accéder, il n'y a pas de retranscription. Il y a effectivement les comptes rendus mais qui arrivent, ce qui est normal après les Conseils municipaux. Quand vous parlez de démocratie et d'accessibilité pour les habitants, depuis plus d'un an, ce n'est pas le cas. Vous parlez du fait que ça va pouvoir être de nouveau accessible au public. Est-ce que vous avez une date à nous donner par rapport à ça et simplement une réflexion quand vous dites que vous n'êtes pas favorable personnellement à ce que deviennent ces enregistrements quand ils arrivent sur les réseaux sociaux. Je crois que ce n'est même pas le sujet, c'est à dire que ces Conseils municipaux doivent être public en dehors du fait, ce n'est pas à nous de juger, de ce qu'en font les gens. On est là pour leur rendre accessible et après c'est la démocratie, les gens se l'approprient. Quand est-ce qu'au moins, ça pourra redevenir ouvert au public, à défaut de démocratie ouverte, plus accessible.

Monsieur le Maire

J'entends à travers vos propos parfois des rêves de l'Assemblée nationale. J'ai une bonne nouvelle, il y a des élections dans un an, chacun peut y concourir et offrir le spectacle de débats sans fin, qui ne sont pas toujours à la gloire de la démocratie et du parlementarisme donc écoutez, non ça ne fait pas un an exactement qu'il y a une impossibilité d'assister. Il y a eu différents systèmes qui ont été mis en place, on retrouvera des possibilités très prochainement. J'ajoute que la presse est présente, c'est un média évidemment. C'est un média qui a la qualité d'avoir un certain recul parce que ce n'est pas un média immédiat, encore que, eux aussi ils réseautent de plus en plus, mais nous aussi. Donc il y a différentes médiatisations du Conseil municipal et je crois que la démocratie a besoin parfois d'un peu de temps et l'impression du lendemain n'est jamais une mauvaise chose, de même que la rédaction des sujets.

On pourrait philosopher longuement autour de la rénovation de la salle du Conseil municipal, c'est un sujet qui a besoin certainement de mûrir un peu mais encore une fois je vous redis que les exemples que je vois ici et là ne sont pas à la gloire de ceux qui les ont mis en place. C'est d'ailleurs, depuis que ça a été mis en place dans certaines communes, la source de polémiques sans fin dont j'aimerais bien épargner les Niortais. Non pas pour cacher quoi que ce soit, mais pour mettre en avant ce qui se fait réellement et ce qui est positif. C'est l'enjeu aussi de la valorisation, il y a eu un gros travail pour développer toute une logique vidéo mais qui permet aussi d'expliquer l'action publique et le service public. De votre côté, vous n'hésitez pas non plus à médiatiser un certain nombre de sujets donc c'est très bien. La démocratie, elle vit et c'est bien là l'essentiel, elle n'a pas forcément besoin de Google et Facebook pour cela. On aura certainement encore ce débat, si ce n'est pas par moi, par d'autres, par vous-même certainement, vous serez nostalgique de débats épiques, de polémiques qui seront suscitées par tout cela, par des découpages vidéo qui font dire ce que n'ont pas dit les gens. C'est un sujet, je le reconnais, mais c'est un sujet qui a besoin de temps. C'est ce qui fait l'intérêt de la délibération. Délibérer, ce n'est pas se retrouver dans une salle du Conseil municipal et de se dire « tient qu'est-ce qu'on pourrait voter aujourd'hui ? ». Si on arrive ici avec le sentiment pour certains, d'être dans une chambre d'enregistrement, ce qui n'est pas le cas, c'est que ce travail était mûrit précédemment par des votes, par des intentions, par des délibérations successives qui ne sont pas venues ici une fois pour toute. Prenons l'exemple de la délibération qui nous occupe présentement sur la restauration de la salle du Conseil municipal, il y a eu des études de faisabilité, il y a eu des restitutions d'études, il y a eu ensuite des demandes de subventionnement à la DRAC, il y a même eu le classement de l'Hôtel de Ville et de ses salles auparavant. Il y a aujourd'hui l'approbation de la maîtrise d'œuvre avant même de pouvoir voire le programme définitif. Donc on va et revient sur ces sujets-là.

Le travail démocratique, il se fait dans différentes instances qui précèdent ou même dans cette instance, à plusieurs reprises et il est important, il y a son temps. C'est important que la démocratie ne soit pas une démocratie gouvernée par la seule opinion mais par la délibération, sage, éclairée et ça j'y tiens. Dernier petit commentaire, dans la démocratie française, en tout cas dans son mode de fonctionnement, on n'appuie pas une délibération, c'est un mode de construction très anglo-saxon, on s'exprime, on peut soutenir évidemment par son propos, par son discours mais on n'a pas besoin d'appuyer une motion pour qu'elle soit portée.

En tout cas ce n'est pas comme ça qu'on les enregistre en France et dans les institutions démocratiques.
Nous étions sur la restauration de la salle du Conseil municipal, je vous remercie de m'avoir permis une certaine parenthèse, un peu longue sur le sujet, mais que vous avez abondamment nourri aussi.
Sur la partie opérationnelle de cette délibération y a-t-il des questions ? Non, eh bien votons.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-109

Direction Patrimoine et Moyens**Passage du commerce - Marchés de travaux pour la reconstruction de la Verrière - Lot 1 - Avenant n°5**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le passage du commerce a été conçu dans l'esprit des passages couverts parisiens qui ont commencé à se développer à la fin du XVIIIème siècle. Long de 67,50 mètres et large de 4 mètres, il relie la rue Ricard à la rue Saint Marthe.

En janvier 2014, la Ville de Niort a réalisé un diagnostic de la structure, ainsi qu'une pré-étude des travaux à envisager.

Le Conseil municipal a validé le programme de l'opération lors de sa séance du 16 février 2017 et approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération lors de sa séance du 17 septembre 2018.

Par décision du Maire, notifiée en juin 2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecture ABF-LAB.

Suite aux études fournies par le maître d'œuvre et à la procédure de consultations des entreprises,

Le Conseil municipal a approuvé, par délibérations :

- du 25 novembre 2019, le marché de travaux, lot 1 « Démolition, échafaudage et verrière » à l'entreprise ACML SAS de Saumur (49) ;
- du 23 novembre 2020, un avenant n°1 au marché pour travaux et prestations supplémentaires ;
- du 15 décembre 2020, par avenant n°2 de prorogation de délai et d'exonération des pénalités de retard, suite à la défaillance de la maîtrise d'œuvre et à la résiliation de son contrat ;
- du 25 janvier 2021, un avenant n°3 pour des prestations supplémentaires liés aux manquements de la maîtrise d'œuvre ;
- du 15 mars 2021, un avenant n°4 pour la prise en compte d'études d'exécution par l'entreprise titulaire du lot et initialement à la charge du maître d'œuvre.

Le marché prévoyait que la verrière soit couverte par un vitrage avec face intérieure « claire ». Après visualisation du prototype et comparaisons des différents échantillons, il apparaît qu'un vitrage granité serait plus dans l'esprit architectural du Passage du Commerce et en cohérence avec l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Aussi, un avenant correspondant à la plus-value entre les deux types de faces intérieures de vitrages est nécessaire :

Le coût supplémentaire s'élève à :	12 327,00 € HT, soit 14 792,40 € TTC
Montant initial du marché :	757 052,00 € HT
Montant du marché avant ce dernier avenant :	843 214,00 € HT
Nouveau montant du marché :	855 541,00 € HT, soit 1 026 649,20 € TTC
Pourcentage d'augmentation du marché par rapport au marché initial :	13 %
Pourcentage d'augmentation par rapport au marché après avenant précédent :	1,5 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 au lot 1 du marché de travaux pour les prestations décrites ci-avant, dont le coût supplémentaire s'élève à 12 327,00 € HT, soit 14 792,40 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-110

Direction Patrimoine et Moyens**Groupe scolaire George Sand - Rénovation
thermique de l'école élémentaire - Marché de maîtrise
d'œuvre - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En date du 6 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé le programme de rénovation thermique de l'école élémentaire George Sand, l'enveloppe financière affectée aux travaux, autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre et fixé le montant maximum de la prime pouvant être versée aux candidats ayant remis une offre.

Par délibération du 25 janvier 2021, le Conseil municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Agence DRODELOT (mandataire)-CAIRN INGENIERIE-BROUSSAILLE-ITAC pour une rémunération provisoire totale de 206 700,00 € HT, soit 248 040,00 € TTC.

L'estimation du montant des travaux était de 1 560 000,00 € HT (valeur avril 2020).

Le montant des travaux retenus au stade de l'avant-projet détaillé (APD) est de 1 840 000,00 € HT.

Cette augmentation de 280 000,00 €, soit 17,95 %, sur la mission de base se justifie par :

- l'amélioration de la qualité acoustique entre classes et couloirs ;
- un diagnostic structurel de la dalle de toiture erroné au stade du programme qui induit des travaux différents sur le complexe d'étanchéité ;
- les acrotères (relevés d'étanchéité) à surélever ;
- des prestations supplémentaires : béton balayé avec granulats recyclés sous le préau et la pergola.

Le forfait provisoire de rémunération initialement prévu pour la mission de base était de 173 700,00 € HT avec un taux de rémunération de 11,13 %. Suite aux prestations supplémentaires énumérées ci-dessus, le forfait de rémunération s'élève aujourd'hui à 199 824,00 € HT avec un taux négocié à 10,86 %.

Les autres missions, tranches optionnelles pour 18 100,00 € HT (réalisation d'une maquette 3D, constitution d'un guide de maintenance et intégration d'un bâtiment modulaire dans le permis de construire de l'opération) ainsi que missions complémentaires pour 14 900,00 € HT (coordination des systèmes de sécurité incendie, simulation thermique dynamique et étude en coût global) restent inchangées.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 4 du CCAP, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 232 824,00 € HT (au lieu de 206 700,00 € HT, soit une augmentation de 12,64 % du forfait).

Vu l'article R2194-2 du Code de la commande publique et après avis de la commission d'appel d'offres,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant-projet détaillé (APD) élaboré par le maître d'œuvre ;
- fixer le coût prévisionnel des travaux, tel qu'il ressort de l'APD, à 1 840 000,00 € HT ;
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 232 824,00 € HT ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Sur la rénovation thermique, le marché de maîtrise d'œuvre. L'estimation des travaux, avant l'APD, était de 1 560 000 € et au stade de l'avant-projet détaillé, il est de 1 840 000 €. La différence provient de l'amélioration de la qualité acoustique entre les classes et les couloirs, un diagnostic structurel de la dalle de toiture erronée, donc il faut faire des travaux supplémentaires, des relevés d'étanchéité à surélever et des prestations supplémentaires de béton balayé avec des granulats recyclés sous le préau et la pergola. Le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre était de 173 700 € HT soit un taux de 11,13 % suite aux prestations supplémentaires décrites plus haut, le forfait de la maîtrise d'œuvre passe à 199 824 € avec un taux négocié de 10,86 %, soit inférieur au taux initial. Les autres missions tranche optionnelle pour 18 100 €, ainsi que les missions complémentaires, pour 14 900 €, restent identiques.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des questions ? Monsieur GIBERT.

François GIBERT

J'ai une question à ce sujet, parce qu'on l'a examiné tout récemment dans la Commission d'Appel d'Offres, et je n'ai pas été le seul à m'étonner qu'entre l'APS, il y a à peine un an et maintenant, on arrivait à 18 % d'augmentation. En fait, il y a un travail qui a été fait dans la commission puisqu'il y a eu un temps de décomposition des prix et quand on s'aperçoit du résultat, les explications ne sont pas toutes convaincantes parce qu'en dehors du problème d'étanchéité et du problème d'isolation, tous les autres postes ont augmenté. Ce qui est d'autant plus surprenant, c'est que c'est un projet qui est un peu phare, qui a été précédé, avant l'APS par des études thermiques et qui ont même fait l'objet d'examen de la toiture parce qu'il était question de mettre du photovoltaïque dès le départ. J'avoue que les explications qu'on a eues ne m'ont pas complètement convaincues du fait du contexte et du fait de l'importance des autres postes qui ont augmentés, plus de la moitié, ce sont les autres postes qui ont augmentés en dehors de ceux cités. J'aurais aimé en comprendre plus.

Monsieur le Maire

Elmano MARTINS.

Elmano MARTINS

Il faudrait qu'on passe une petite heure pour voir les points. Ce qui s'est passé, c'est qu'effectivement il y a déjà eu une première erreur sur les premiers essais que l'on avait fait au niveau du dallage, de la dalle haute, c'est à dire que les extraits que l'on avait faits, on n'était pas parti sur les mêmes hypothèses et sur les hypothèses d'étanchéité et sur des hypothèses de structures. Effectivement, quand on a fait des prélèvements pour affiner les choses, on s'est aperçu que les hypothèses qu'on avait au départ, n'étaient pas les bonnes et sur l'isolant, que l'on conserve parce que c'est un très bon isolant, mais c'est une plus-value, je dois rappeler qu'on suit quand même notre cahier des charges qui nous oblige à garder et à conserver un maximum d'ouvrages. On va compléter de l'isolant et compléter l'isolant reviendra plus cher, en fin de compte, que de tout retirer et de tout mettre à la déchetterie et d'en mettre un neuf. Plus, effectivement, cette structure qui nous a posé des soucis. On a une problématique à ce moment-là pour pouvoir mettre l'étanchéité, on est obligé de mettre plus d'isolant donc pour pouvoir avoir les relevés d'étanchéité, sans entrer trop dans les détails, on est obligé de remonter la structure des acrotères, c'est un point et la couverture. Ça nous a étonné, on était ensemble sur la même commission, que le montant de la couverture effectivement était très très conséquent par rapport à ces approximations de départ. Il faut bien dire ce qu'il en est, bien sûr. Après effectivement, toujours pareil, au niveau du Captain on voulait garder et conserver les cloisons actuelles. Il s'avère que pour des problèmes phoniques, il est souhaitable, on pourrait le faire, on n'est pas dans du neuf, on est dans une rénovation. Ça serait quand même dommage d'avoir des problèmes phoniques sur un ouvrage qui serait totalement rénové, donc partant de là on change notre « fusil d'épaule », on va donc casser ces cloisons que nous voulions conserver, pour avoir véritablement un objectif phonique pérenne. Ce sont déjà les gros points. Je reste à votre disposition pour analyser véritablement, on a demandé un suivi et un pointage beaucoup plus précis. Il faudra effectivement qu'on échange dessus et puis qu'on passe une petite heure dessus.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Oui merci. Je suis preneur de ce complément. J'en profite pour noter quand même qu'on n'a pas besoin que ce soit prévu à un budget global pour pouvoir passer une délibération avec des suppléments. Je fais référence à une délibération qu'on nous a refusé, soit disant comme quoi elle n'avait pas été prévue au budget, On peut délibérer de choses qui n'ont pas été prévues au budget et j'en suis content, nous en sommes contents. Merci.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adapté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-111

Direction Patrimoine et Moyens**Groupes scolaires Aragon, Brizeaux, Pérochon et Jaurès - Marchés de travaux pour le traitement de l'air intérieur - Lot 2 - Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal a approuvé lors des séances du :

- 3 février 2020, l'attribution des marchés de travaux pour le traitement de l'air intérieur des groupes scolaires Aragon, Brizeaux, Pérochon et Jaurès ;
- 15 décembre 2020 et du 15 mars 2021 plusieurs avenants concernant les lots 1, 2 et 6.

A ce jour, il y a lieu d'établir un deuxième avenant sur le lot 2 « Menuiseries, cloisons, couvertures ».

En effet, le changement de position des gaines de ventilation dans les groupes scolaires Jaurès et Pérochon, prévu au lot n° 5 « Chauffage, ventilation », entraîne la modification de caissons bois et cloisons.

N° lot	Nom du titulaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant de l'avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveau montant des marchés en € TTC
2	Menuiseries GIRARD	68 097,65	77 096,31	2	- 249,87	12,85	76 846,44	92 215,73

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au lot « Menuiseries, cloisons, couvertures » des marchés de travaux pour le traitement de l'air intérieur des groupes scolaires Aragon, Brizeaux, Pérochon et Jaurès, comme indiqué ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il y a une délibération considérable sur les groupes scolaires Aragon et Brizeaux. Un avenant n°1 – Le changement de position des gaines de ventilation dans ces groupes scolaires permet une modification de caissons de bois et une moins-value de 249,87 € sur un marché qui était jusqu'à présent que de 77 096 €. Il est demandé d'approuver cet avenant.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Comme nous l'avons déjà dit dans ce conseil, nous souhaiterions, dans ce projet, dans les autres projets similaires qui ont pu nous être présentés, plus qu'un verdissement esthétique, une intégration des essences végétales nourricières comme des arbres et des bosquets fruitiers, par exemple. Car en plus de s'inscrire évidemment dans une démarche de résilience alimentaire au sein de nos villes, ça permet aussi de créer du lien entre les habitants et du coup qu'ils puissent se réapproprier pleinement leur quartier. Voilà c'est assez simple mais porteur de sens.

Monsieur le Maire

Vous parlez des groupes scolaires là. Vous êtes bien sur la délibération 56 ? Sur les groupes scolaires Aragon, l'avenant n°1 Brizeaux, Pérochon pour les marchés de l'air intérieur ?

Non, c'est ce qui me semblait. Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

En fait, on a une délibération d'avance. On redemandera la parole pour la prochaine pour Pontreau pour dire la même chose.

Monsieur le Maire

Ok. D'autres questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-112

Direction de l'Espace Public**Quartier Pontreau - Aménagement des pieds d'immeubles - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain 2019-2025, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la Ville de Niort et les bailleurs sociaux ont conventionné avec l'Etat (Agence Nationale pour le Renouveau Urbain – ANRU) pour que le quartier Pontreau/Colline Saint André soit requalifié dans le but de renforcer son attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Les signataires de la convention se sont accordés sur plusieurs objectifs urbains à atteindre afin de répondre à ces orientations stratégiques et notamment celui d'offrir un espace public adapté et de qualité.

Pour le quartier du Pontreau cela se traduit par :

- une réhabilitation des immeubles conduite par le bailleur social, Deux-Sèvres Habitat, dans l'objectif d'améliorer la performance énergétique des logements sociaux ;
- un travail de recomposition et de requalification des espaces publics des tours (pieds d'immeubles, aires de stationnement et de la rue Guilloteau) du Pontreau par la Ville de Niort dans le but de renforcer la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Programme : enjeux, objectifs

Le schéma directeur initial a été défini en 2016 à l'issue d'un travail de concertation associant les habitants du quartier. Il a été questionné dans sa composition au travers d'une démarche expérimentale d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS) initiée par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette action a pour objectif de prendre en compte les déterminants de santé et de bien-être de la population dans la conception et la réalisation des aménagements. Sur la base de cette démarche innovante et des recommandations produites par les multiples acteurs impliqués, il convient d'établir un projet d'aménagement favorable à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour répondre aux besoins fonctionnels de l'espace public, la question de son aménagement doit être appréhendée à grande échelle, afin d'offrir une cohérence d'ensemble aux différents projets de requalification en cours.

D'une manière générale, il va être recherché :

- une cohérence dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnants (réaménagement de l'îlot Denfert Rochereau...)
- une requalification du quartier en le rendant attractif aux habitants des quartiers alentour afin qu'ils s'approprient le parc arboré situé à l'arrière des tours ;
- une continuité de cheminements accessibles ;
- un aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ;
- une approche globale dans le traitement du stationnement dans l'espace public ;
- une valorisation du végétal existant et le développement de sa présence pour atténuer la minéralité de certains espaces comme les zones de stationnement ;
- l'intégration dans l'aménagement des questions de gestion des déchets.

Par délibération du 21 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux pour une enveloppe de 1 900 000 € HT et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre.

Par référence au Code de la commande publique, articles R2431-1 à R2431-37 relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre, les missions prévues sont :

Missions de base

- études préalables : EP
- études d'avant-projet : AVP
- études de projet : PRO
- assistance pour la passation des contrats de travaux : ACT
- examen de la conformité au projet des études faites par les entrepreneurs : VISA
- ordonnancement pilotage coordination : OPC
- direction de l'exécution des contrats de travaux : DET
- assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement : AOR

Missions complémentaires

- établissement des dossiers relatifs à la police de l'eau
- établissement des dossiers de demandes d'urbanisme
- coordination des concessionnaires
- assistance au maître d'ouvrage pour l'accompagnement de la concertation avec les habitants pour la « co-élaboration » du projet

Dans le cadre de la consultation, cinq équipes ont été sélectionnées pour remettre une offre.

Après déroulement de la procédure, le marché a été attribué au Groupement FORMA6 (mandataire) / ARTELIA de NANTES (44000), pour un montant total de 194 820,00 €TTC se décomposant comme suit :

- forfait de rémunération pour la mission de base : 158 460,0 € TTC
- montant pour les missions complémentaires : 36 360,00 € TTC

soit un taux de rémunération pour la mission de base de de 6,95 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe composée de FORMA6 (mandataire) / ARTELIA de NANTES (44000) pour un forfait provisoire de rémunération total de 162 350,00 €HT, soit 194 820,00 €TTC ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tout acte afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Vous connaissez le nouveau programme national de renouvellement urbain qui s'est traduit par un premier projet mené par Deux-Sèvres Habitat pour améliorer la performance énergétique des logements sociaux. Il y a en plus un travail de recomposition et de requalification des espaces publics des tours, dans le but de renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble. C'est un projet que nous allons mener, mais avec maître d'œuvre, dans lequel on va rechercher :

- une cohérence dans le traitement des espaces publics puisque c'est à proximité de ce qu'on fait dans le lot Denfert-Rochereau ;
- rendre attractif aux habitants, des quartiers alentours afin qu'ils s'approprient le parc arboré situé dans l'arrière des tours ;
- une continuité des cheminements accessibles ;
- un aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ;
- une approche globale dans le traitement du stationnement dans l'espace public ;
- une valorisation du végétal existant ;
- l'intégration dans l'aménagement des questions de gestion des déchets.

On a approuvé un programme de travaux, ici dans cette enceinte, d'une enveloppe de 1 900 000 € et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. Cette consultation a eu lieu et après le déroulement de la procédure, vous avez la description des différentes missions, des missions de base et des missions complémentaires. Le marché a été attribué au Groupement FORMA6 qui sera mandataire et ARTELIA de Nantes pour un montant global de 194 820 € TTC, soit pour la mission de base 158 460 € et pour les missions complémentaires 36 360 €. Les missions complémentaires vous sont décrites dans la délibération, ce qui représente un taux de rémunération pour la mission de base de 6,95%.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire

J'avais Dominique SIX et Madame FORTAGE.

Dominique SIX

Oui, je ne reviendrai pas sur les propos de Lucien-Jean LAHOUSSE, d'ailleurs qui sont repris dans la délibération, sur on va dire les attendus de l'aménagement de l'espace public mais je voudrais noter et rappeler que ce projet a bénéficié d'une démarche expérimentale entre l'Agglomération et l'ARS au travers d'une évaluation des impacts sur la santé. Ça veut dire quoi ? En fait, on considère qu'effectivement le cadre de vie, dans son quartier, a un impact sur la santé. Ce ne sont pas moins de 150 personnes qui ont été interviewées dans le cadre de ce projet de requalification, qu'ils soient des Élus, qu'ils soient des acteurs économiques, des acteurs sportifs, des acteurs sociaux du quartier, mais aussi les habitants au travers de micro-trottoir et ce qui a abouti à près de 23 recommandations qui ont été synthétisées autour de quatre axes qui sont :

- l'espace public et les pratiques sociales ;
- les espaces verts et la nature en ville ;
- les mobilités et déplacements ;
- la gestion des déchets et la propreté urbaine.

Bien évidemment l'ensemble de ces recommandations ou intentions ont été reprises dans le cahier des charges du maître d'œuvre et c'est ce qui prévaudra quelque part sur les aménagements futurs, sans effectivement se priver de considération environnementale, de réutilisation des espaces, de désimperméabilisation de certaines parties de voiries en stationnement et compagnie.

Monsieur le Maire

Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Avec le bon timing cette fois mais bon sans trop de surprise puisque j'imagine que vous savez ce que je vais dire, simplement pour redire et pour savoir ce que vous en pensez, de quelle manière ça peut éventuellement être intégré. Vous parlez effectivement de l'importance de la végétalisation en ville et ça on le partage tout à fait.

Par contre, au-delà d'un verdissement esthétique, on pose la question de l'éventuelle intégration d'essences végétales nourricières donc des bosquets fruitiers et ça va aussi dans le sens de ce que vous disiez pour que les gens se réapproprient leurs quartiers c'est à dire, ça crée aussi une interaction qui est beaucoup plus forte qu'avec du buis où il n'y a pas d'interaction. Ce sont des choses pas très compliquées à mettre en place, est-ce que vous l'envisagez ?

Monsieur le Maire

Le buis, ça sent très bon, c'est très agréable comme plante même si la pyrale les dévaste en ce moment. Y a-t-il des questions ? Philippe TERRASSIN.

Philippe TERRASSIN

Oui, c'est un quartier où il y a vraiment une attache des gens sur l'animation du bas de leur espace et c'est vrai qu'ils ont fait, eux-mêmes, des composteurs qui marchent très bien, ça va être reproduit près du suivant. Il y a eu les premières plantations qui ont été faites justement avec des produits, ce doit être avec des framboisiers, et tout est respecté. Donc c'est vrai que ça fait partie de l'aménagement et c'est quelque chose qui est tout à fait envisageable dans la mesure où en plus il y a un respect complet de tout l'environnement de ce quartier.

Monsieur le Maire

Merci Philippe, Bastien MARCHIVE.

Bastien MARCHIVE

Je voulais profiter de cette délibération pour saluer les investissements majeurs qui sont en cours ou qui vont être réalisés ces prochains mois et ces prochaines années sur ce quartier prioritaire. On évoque ici la réhabilitation des tours des abords du Pontreau, concrètement, c'est l'amélioration de la qualité de vie pour un grand nombre de personnes une amélioration énergétique aussi. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une réflexion qui est plus globale. On a pu évoquer tout à l'heure la place Denfert-Rochereau qui accueillera demain de nouveaux services de proximité tels que la MSAP ou un centre socio culturel qui bénéficiera lui aussi d'un équipement flambant neuf.

Ces aménagements qui sont un petit peu dans l'esprit de la Brèche, quand on les regarde ou de Port Boinot, avec toujours plus de vert et un cadre de vie toujours plus agréable au milieu du patrimoine et d'un patrimoine qui est réhabilité. C'est aussi une jonction entre notre cœur historique, la colline Saint-André et le quartier du Pontreau. Aujourd'hui, c'est vrai que le quartier du Pontreau, la colline Saint-André, la place Denfert-Rochereau, tout cela nécessite des investissements, je pense que tout le monde s'accorde sur ce constat, et on ne peut que constater le déficit d'investissement qu'il y a pu y avoir sur ce secteur a engendré une véritable paupérisation progressive de ce quartier qui a été reconnu quartier prioritaire en 2015 et qui aujourd'hui constitue le troisième quartier le plus pauvre de la Ville. Ce sont des éléments déterminants aussi dans les investissements que nous allons réaliser sur ce secteur-là. On ne les réalise pas seul d'ailleurs, l'État évidemment est avec nous, notamment au titre des fonds ANRU, l'Agglomération aussi, on a voté il n'y a pas très longtemps la réhabilitation de la boulangerie rue Pluviault et des étages qui deviendront demain des logements. On a également des acteurs privés qui sont très mobilisés. Je pense là, notamment à Intermarché et je n'ai pas peur de le nommer dans la mesure où il investit quand même près de dix millions d'euros sur un quartier politique de la Ville, c'est honorable. On pourrait espérer la même chose, demain de Carrefour sur le secteur du Clou Bouchet par exemple. C'est un sujet sur lequel on travaille activement. Voilà, un secteur en plein dans notre cœur de Ville, complètement inscrit aussi dans le programme action Cœur de Ville et qui bénéficie-là d'une vraie mobilisation publique - privée, des acteurs de terrain aussi.

Mais ce n'est pas tout, on va aller, plus, sur le secteur de la colline Saint-André qui en est le complément et qui est le chemin par lequel doivent passer aussi les habitants du Pontreau et même du Nord de Niort pour se rendre dans notre hyper centre. Cette colline, c'est elle qui accueille nos richesses patrimoniales, notre centre historique il est là. Aujourd'hui, on ne le voit pas. L'Agglomération et la Ville sont engagées dans un dispositif fort, d'amélioration de l'entretien de ce patrimoine, d'encouragement, d'incitation aux propriétaires. Il y a l'OPAH, le permis de louer, le plan de sauvegarde et de mise en valeur, le plan façade, tout ça contribue à améliorer le cadre de vie, à la fois des locataires qui peuvent bénéficier de logements de bonne qualité. On sait malheureusement qu'il y en a qui ne le sont pas forcément sur ce secteur-là, en particulier sur le haut de la colline. C'est aussi l'exemple qui est montré par l'aménagement des espaces publics. Enfin, c'est un secteur qui, on l'a dit, a vraiment besoin d'investissements. N'en déplaise peut-être à certain, dans cette enceinte, il devrait également y avoir de la vidéo protection qui sera installée, notamment sur le secteur de la rue Saint Gelais.

Je défie quiconque d'aller voir les riverains de ce secteur-là et de leur dire qu'on est contre la vidéo protection. Je pense que c'est une vision qui est complètement hors sol. Enfin, vous l'aurez compris, c'est une vision d'ensemble sur ce quartier, ce n'est pas simplement penser de manière individuelle, c'est tout un ensemble et cet ensemble, il doit permettre de redynamiser un quartier prioritaire, de lui redonner un second souffle et de lui permettre de reprendre toute sa place dans la Ville, pour que demain ceux qui y vivent, y vivent dans de meilleures conditions, mais aussi que lorsque l'on se promène en centre-ville, on ait aussi envie d'y aller. Il constitue une part entière de notre hyper centre et il doit permettre aussi d'aboutir à cette volonté d'extension et de développement de notre centre-ville, parce que c'est bien là, la vitrine et la richesse principale de notre Ville.

Monsieur le Maire

Merci d'autres questions ? Madame FORTAGE, il y en aura d'autre ? Non.

Elsa FORTAGE

Simplement pour rebondir sur les intentions que vous nous prêtez, par rapport aux caméras de vidéo-surveillance. Il ne s'agit pas de refuser par principe, il s'agit de pragmatisme. C'est à dire en l'absence de faits qui nous disent que c'est utile et puisque c'est un important investissement, il s'agit simplement de savoir si ça sert à quelque chose. Bien sûr que le sentiment de sécurité, il est important, mais il est aussi entretenu par ce flou, qui fait que les gens se sentent en sécurité alors que peut être que l'impact est finalement limité et que ces moyens-là on pourrait les mettre sur d'autres moyens de sécurité. On n'est absolument pas contre des moyens de sécurité, bien au contraire, on est tout à fait conscient que c'est un sujet très important. Justement puisque c'est un sujet important, il faut qu'on s'appuie sur des faits et sur des choses qui fonctionnent. Encore une fois, on demande un rapport pour se rendre compte de l'utilité de ces caméras et si elles le sont, pourquoi pas. Mais actuellement, on n'a pas de faits et les seuls faits que l'on a, sont plutôt dans l'autre sens. Simplement, où est-ce qu'on met nos moyens pour être efficace pour la sécurité de nos habitants ?

Monsieur le Maire

Merci. Mais vous voyez que l'on ne les met pas que dans la vidéo protection parce qu'on réhabilite aussi les tours du Pontreau. Néanmoins c'est vrai qu'il y a une vraie demande. Il y a aussi une réalité et je vous informe qu'il a aussi un travail qui est en cours sur le secteur du Clou Bouchet en matière de vidéo-protection. C'est une demande forte du territoire qui nous est relayée dans les groupes qu'on a avec la population, pour le déploiement. Cela ne veut pas dire partout, mais il y a des lieux névralgiques, des lieux importants où il s'agit de renforcer les moyens, et humains et techniques. Et encore une fois, vous auriez cette discussion avec le Procureur, avec le Préfet, avec le Directeur de Cabinet, vous verriez que c'est quelque chose qui aujourd'hui est une nécessité. Ça coûte comme tout, mais c'est important.

Revenons, pour conclure plutôt sur le quartier Pontreau - aménagement des pieds d'immeubles, ça a été bien évoqué par chacun, je ne voudrais pas en rajouter plus que ça, mais souligner aussi les travaux qui sont menés dans la partie voirie, tu en as parlé notamment la rue Saint Gelais et la rue Vieille Rose qui permettront de créer un lien aussi avec ce quartier-là. Et puis rappeler, parce que j'ai entendu des propos sur ce sujet-là, que la Ville de Niort est l'une des toutes premières, engagée sur les enjeux de végétalisation des espaces publics. On le verra même, tout à l'heure, pour la place de l'Hôtel de Ville, mais ça concerne bien évidemment des quartiers, le Pontreau sera également concerné, maintenant depuis plusieurs années pour le Clou-Bouchet. C'était Boinot, il y a quelques années, ça sera évidemment à Denfert Rochereau aussi. Tout est organisé dans le cadre d'un plan qui s'appelle le plan Canopée, dont Thibault HÉBRARD pourrait développer le sujet à l'infini, qui s'illustre régulièrement par des plantations qui ne sont pas liées au hasard ou à l'opportunité de quelques plants que l'on a planté, mais bien évidemment par une stratégie, par le choix des essences, etc. Aussi, par une participation citoyenne qui s'illustre avec des associations, le Conseil municipal des enfants, etc. C'est un vrai sujet et vous avez pu voir aussi que dans la délibération portant sur l'avenant n° 2 Denfert-Rochereau, un des aspects important c'est le rajout d'un système de citerne qui permettra aussi de compléter notre système de collecte d'eau pluviale pour l'arrosage de l'été. Je parlais de Canopée mais tout ça a réellement commencé en 2015 à peu près, avec l'objectivation d'un espace végétalisé comme la Brèche.

Je vous rappelle que cette étude pilote, a permis d'identifier pour la première fois en France qu'un espace public comme la Brèche, c'était 100 000 litres d'eau absorbée, c'était une amplitude thermique de 6,5°, plus des impacts économiques, esthétiques qui sont réels, que chacun peut apprécier de façon plus subjective mais néanmoins. Tout ça concourt, et c'est dans cette logique là qu'on avance. À ça, on a rajouté une étude de diagnostics sur les îlots de chaleur, îlots de fraîcheur. Il va sans dire que l'on tend vers les îlots de fraîcheur plutôt que vers les îlots de chaleur et qui déclinent une politique de plantation urbanistique qui s'illustre de façon verte, c'est la raison pour laquelle vous avez Boinot, vous aurez Denfert-Rochereau, vous aurez la place de l'Hôtel de Ville, vous aurez la gare de Niort, vous aurez aussi des rues, qui tant qu'elles le peuvent évidemment, seront végétalisées, au moins en façade, sur des montées de plantes. Ce sont des sujets qui prennent une vraie dimension et qui transforment très sensiblement la Ville, même si tout ça prend évidemment du temps, mais en tout cas on a commencé sur ce sujet-là depuis plusieurs années et ça commence à se voir et à se savoir.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-113

Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain Réseau de chaleur urbain des Brizeaux - Délégation de service public - Choix du délégataire et approbation du contrat de concession d'exploitation

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le contrat d'affermage pour l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur urbain du quartier des Brizeaux, conclu le 26 septembre 2012 pour une durée de 8 ans (prolongé d'un an par avenant du 03 février 2020), arrivera à son terme le 24 septembre 2021.

Après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 30 septembre 2019, le Conseil municipal s'est prononcé par délibération en date du 14 octobre 2019 en faveur du principe de la délégation de service public par voie de concession pour l'exploitation du réseau de chaleur urbain des Brizeaux.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de publicité et à mettre en œuvre celle relative à la désignation du futur délégataire de ce nouveau contrat d'affermage dont la durée est de 5 ans.

A cet effet, un avis d'appel public a été publié le 03 juin 2020 au BOAMP et sur la plateforme www.achatpublic.com.

Deux candidats, les sociétés IDEX TERRITOIRES et ENGIE SOLUTIONS, ont déposé un dossier de candidature et d'offre dans les délais impartis.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie le 22 octobre 2020 afin de procéder à l'examen des candidatures.

Après étude des dossiers, les deux candidats ont présenté des garanties professionnelles et financières suffisantes et des moyens humains et matériels ainsi que des références permettant d'attester de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

Dès lors, les candidats IDEX TERRITOIRES et ENGIE SOLUTIONS ont été admis à présenter une offre et la Commission a procédé à leur analyse à l'issue de laquelle l'autorité concédante a été invitée à ouvrir les négociations avec les deux soumissionnaires sus-cités.

La séance de négociation avec chaque soumissionnaire a débuté le 27 novembre 2020. La Ville s'est attachée durant les négociations à mener les échanges de manière à :

- obtenir des offres conformes aux orientations techniques définies dans le programme ;
- optimiser les tarifs proposés aux abonnés et desservir le maximum d'usagers dans des conditions économiques avantageuses ;
- assurer la meilleure qualité de service aux usagers.

Conformément au règlement de la consultation, les offres des soumissionnaires ont été jugées à l'aune des critères suivants hiérarchisés par ordre décroissant d'importance :

- critère n° 1 : qualité économique et financière de l'offre ;
- critère n° 2 : qualité technique de l'offre lors de l'exploitation ;
- critère n° 3 : qualité environnementale de l'offre ;
- critère n° 4 : qualité du service rendu.

Sur ces bases, il s'avère qu'ENGIE SOLUTIONS présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Un rapport sur le déroulement de ces négociations ainsi que le contrat et ses annexes ont été établis et adressés aux élus conformément à l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le choix du soumissionnaire ENGIE SOLUTIONS comme concessionnaire du réseau de chaleur urbain du quartier des Brizeaux ;
- approuver le contrat de concession et l'ensemble de ses annexes tel qu'il en résulte du processus de négociation de la délégation de service public avec ledit soumissionnaire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes les pièces y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	2
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il y a un contrat d'affermage pour la chaufferie bois et réseau de chaleur urbain du quartier des Brizeaux qui a été conclu en 2012 et qui a été prolongé d'un an pour s'arrêter le 24 septembre 2021. Il s'agit de le renouveler. Nous avons choisi en Conseil municipal le principe de la délégation de service public par voie de concession pour l'exploitation du réseau de chaleur urbain des Brizeaux. Un avis d'appel public a été lancé, deux sociétés ont répondu. La société Idex Territoires qui actuellement exploite le réseau de chaleur et Engie Solutions. La consultation s'est faite en plusieurs temps et la négociation avec chaque soumissionnaire a débuté le 27 novembre 2020, pour obtenir des offres vraiment conformes aux orientations techniques définies dans le programme et optimiser les tarifs proposés aux abonnés. Conformément au règlement de la consultation, les offres des soumissionnaires ont été jugées suivant les critères suivants hiérarchisées par ordre décroissant d'importance :

- la qualité économique et financière de l'offre ;
- la qualité technique de l'offre lors de l'exploitation ;
- la qualité environnementale de l'offre ;
- la qualité du service rendu.

Sur ces bases, il apparaît que Engie Solutions présente l'offre la plus économiquement avantageuse. Ceci dit nous avons deux offres de bonne qualité. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le choix du soumissionnaire Engie Solutions comme concessionnaire du réseau de chaleur urbain du quartier Brizeaux.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des questions ? Madame FORTAGE, Monsieur GIBERT.

Elsa FORTAGE

Nous sommes contre le principe d'une délégation de service public, y compris dans ce domaine. Pour traiter ces questions, nous choisirions des fonctionnaires de mairie formés, évidemment pour ces missions qui sont particulières. Nous votons contre. Ceci étant dit en lisant cette délibération et vous l'avez vous-même redit, il nous apparaît particulièrement révélateur et ça nous a étonné, votre ordre de priorité des critères de sélection.

Bien qu'évidemment le critère économique soit important, c'est quand même vraiment particulier que la question écologique ne soit qu'au 3ème plan et surtout que la question de qualité du service, on parle quand même d'un service public soit au dernier plan. Voilà nous n'avons rien à ajouter.

Monsieur le Maire

Vous voyez des choses que je ne vois pas. Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Ce sujet des réseaux de chaleur est particulièrement important notamment si on le resitue dans le cadre des interventions précédentes dont vous vous êtes glorifiés sur la végétalisation et sur la réduction des gaz à effet de serre. Notre souci est bien ça, de réduire les émissions de gaz à effet de serre parce qu'on sait que même en végétalisant, on ne va pas tout recapter. Je me permets d'insister car ces réseaux de chaleur font partie des soutiens importants que l'ADEME annonce, affiche et financièrement fait, pour réduire le poids en gaz à effet de serre de chauffage urbain. Il se trouve que ce réseau de chaleur est susceptible d'extension, au moins sur le papier. Il se trouve aussi que les logements que la SEMIE a fait récemment, il y a quelques années, je crois qu'il y a 33 logements qui n'ont pas été reliés et ceux qui sont en projet, a priori, ne sont pas envisagés. J'ai posé des questions, dans le cadre des commissions, les réponses me semblent insatisfaisantes. Techniquement, on pourra reparler de diverses choses, je remercie Elmano, parce qu'il m'a fait une réponse ce matin à une question que j'avais posée. Mais, le problème est le suivant. C'est l'investissement à long terme dans un réseau de chaleur, il est fait pour s'accroître avec les bâtiments à proximité, actuellement c'est l'EHPAD, quelques logements et un CSC. Aujourd'hui, les logements qui ont été construits, sont à moins de 100 mètres de cette chaufferie et ils n'ont pas été reliés. Il y a des tas de raisons qu'Elmano m'a expliqué en partie mais le projet politique, si on veut vraiment réduire les gaz à effet de serre c'est de se dire comment on va faire pour dépasser ça. Une explication, est de dire : IDEX, à l'époque a voulu le faire payer à la SEMIE. On est précisément dans la question que posait Elsa FORTAGE. Si le privé se renvoie la balle avec la SEMIE, pour ne pas payer, on ne travaille pas sur le long terme, on travaille sur le court terme. Je pense que là-dessus, ça mériterait de revoir la chose. On sait que le chauffage bois est moins cher que le gaz.

Vous le savez ceux qui regardent un petit peu à l'extérieur, l'Allemagne, Fribourg est une ville tout en réseau de chaleur et j'ai visité la Saxe et la Bavière, il y a des tas de petites villes qui ont des réseaux de chaleur pour l'ensemble de leur parc immobilier et même industriel. Ces réseaux de chaleur sont souvent à bois et même en plus avec du solaire. C'est bien une politique de savoir si on s'arrête au premier obstacle ou si on se projette à long terme. Je vais être un peu piquant, mais parce que vous l'avez été. On sait très bien que même si la qualité de la vie passe par fleurir les rues piétonnes de Niort, ce n'est pas ça qui va réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ça améliore la qualité de vie mais le fond du problème, il est ailleurs. Il est à la fois dans les émissions de gaz à effet de serre et les réseaux de chaleur sont un élément important, il ne faut pas le traiter simplement comme un petit bout de quelque chose. Apparemment, on est parti pour un réseau de chaleur qui va rester complètement en état, sans nouveaux adhérents et du coup je parie que l'on ne fera pas d'économies à long terme.

Monsieur le Maire

Elmano veut instruire le Conseil de la réponse à Monsieur GIBERT.

Elmano MARTINS

La réponse qui a été apportée, c'est qu'effectivement la SEMIE avec l'allée de Vasco de Gama, était promoteur avant même d'être constructeur, c'est elle qui faisait les réseaux et qui faisait les voiries. Ils étaient aménageurs. La problématique, c'est quand il a été demandé à IDEX un devis, puisque la première chose, fort logiquement et c'est normal d'y penser, c'était de se raccorder à ce réseau de chaleur. Je rappelle que la SEMIE, en l'occurrence, construisait et aménageait pour pouvoir faire des logements sociaux, que les logements sociaux sont soumis à des règles très précises financières et qu'effectivement dans l'enveloppe financière, étant donné que la SEMIE devait supporter le réseau, ce n'était pas encore les abonnements et puis payer l'énergie. C'était de pouvoir amener l'énergie, de faire les réseaux et à partir de là, effectivement, le modèle économique dans cette configuration ne pouvait pas être viable et ne pouvait pas être réalisable pour la SEMIE. C'est regrettable, très clairement, on s'était interrogé avec notre collègue de l'époque Luc DELAGARDE puisqu'on avait véritablement fait les démarches nécessaires, mais sincèrement on ne pouvait pas, c'était vraiment trop onéreux pour les logements que l'on avait à construire et je rappelle qu'il y avait une vocation sociale.

Monsieur le Maire

Oui Monsieur GIBERT, une dernière.

François GIBERT

C'est bien un problème plus général que vous soulevez, je vous rappelle quand même que dans le PCAET et les ODD que nous avons tous votés. On a voté pour une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre et dans le rapport que vous avez voté, il est bien spécifié : « augmentation des réseaux de chaleur ». Entre parenthèses, Il est spécifié aussi que les 2 points importants pour les réductions des gaz à effets de serre c'est l'habitat, le logement et le transport individuel. Le transport individuel qui pèse pour 40%. Ça veut dire que nous quand on propose des délibérations, en disant mais comment on va passer, comment on va faire ces 40 % en 2030. Concrètement, par quel chemin on va passer ? Pour disons, instruire le débat, pour le provoquer et pour en même temps l'illustrer notamment, ce n'est pas simplement pour se faire plaisir, c'est qu'on est dans le cœur du sujet et le cœur du sujet, on en parlait il y a très longtemps en disant : « la planète brûle et les gens regardent ailleurs ». Aujourd'hui, la planète brûle et les Élus de la majorité donnent l'impression de regarder ailleurs.

Monsieur le Maire

Franchement Monsieur GIBERT, moi, il y a des arbres que j'aimerais planter dans un endroit mais il s'avère qu'il y a des tuyaux qui passent en dessous, je ne les plante pas. Je pourrai me dire, il faut que je le fasse parce qu'il faut planter des arbres, seulement il y a plein d'autres endroits pour les planter. Vous n'allez pas vous arrêter à un sujet, à un obstacle et complètement casser un modèle économique, alors vous pouvez rêver de la révolution, seulement elle ne sera pas là forcément au temps où vous la souhaiterez, si elle arrive un jour. L'urgence climatique sera avant le grand soir, très probablement, donc la réalité c'est que des sujets de chaleur, d'économie de chaleur, de captation d'eau, etc..., quand on ne peut pas les faire à un endroit, on essaye pour autant de les faire et c'est vrai qu'Elmano a répondu très correctement très justement, si ce n'est pas là, c'est ailleurs. Il y a d'autres sujets qui se développent.

On aura à revenir sur le sujet photovoltaïque et autres qui prendront dans les années qui viennent une vraie dimension. C'est un procès facile mais c'est le rôle de l'opposition. Mais là, c'est, en effet, un plateau offert, seulement c'est un plateau offert pour 30 logements, on parle d'une agglomération de 125 000 habitants.

Dominique SIX.

Dominique SIX

Alors moi je voulais revenir, à la Genèse de ce projet-là. Finalement bon nombre d'entre nous, n'étions pas là, il y a un peu plus de 10 ans, quand le choix a été fait de créer un réseau de chaleur. Ce qui était en soi plutôt une bonne chose et vertueuse sauf que l'on a oublié ou on n'a pas fait le choix, je ne sais pas, de prévoir l'eau chaude sanitaire. Ce qui veut dire que tout à chacun, effectivement, bénéficie d'un chauffage collectif la saison hivernale sauf que l'été, il y a besoin quand même d'avoir une installation privée pour pouvoir avoir de l'eau chaude sanitaire. Forcément, ça vient à un moment donné modifier l'équilibre économique à l'investissement.

Sont raccordés aujourd'hui, effectivement le groupe scolaire des Brizeaux, l'EHPAD, le foyer logement, la crèche, tous les immeubles collectifs du quartier. Je ne sais pas si à l'époque, il était prévu dans l'urbanisation du quartier, de continuer à construire des petits ou des grands collectifs, là où avec la SEMIE on a fait le choix de partir plutôt sur du tout petit collectif, voire de la maison quasi individuelle. Pour le coup, aujourd'hui, on a une installation, on la fait tourner du mieux qu'on peut. Les études techniques qui ont été faites, elles vous ont été soumises, alors pas avec les données, mais la CAF se trouve un petit peu loin avec un réseau extrêmement important, des pertes en ligne extrêmement importantes. Il y a une maison de retraite dans le quartier du Moulin à Vent que l'on aurait pu raccorder sauf qu'on est confronté à la traversée d'une voie ferrée donc un certain nombre de contraintes techniques. Aujourd'hui, on fait au mieux, avec un équipement que l'on a dans le patrimoine de la Ville.

Monsieur le Maire

Monsieur GIBERT. Il y aura d'autres questions ? On passera à la délibération suivante après. Merci.

François GIBERT

Il est évident que tout le monde fait au mieux. On fait au mieux avec les moyens que l'on a et l'objectif que l'on se donne. Monsieur BALOGÉ, quand vous me parlez de grand soir économique, je me permets de rappeler que pendant 40 ans, j'ai dirigé une entreprise, des PME et des grosses avec 600 personnes, avec des objectifs de vie dans un monde économique, de marché. Je sais ce que c'est qu'un investissement, qu'un amortissement. Permettez-moi de sourire à vos propos. Là, on est vraiment dans un débat politique de long terme et c'est vrai que l'amortissement de ces choses-là est assez long, c'est difficile. C'est plus compliqué que de gaspiller ou que de consommer. Quand je parle d'un choix politique, c'est que vraiment c'est un vrai choix politique. Maintenant vous pouvez très bien ne pas le saisir, et moi je souligne que vous ne le saisissez pas.

Elmano MARTINS

Non mais juste pour rappeler que la décision a été prise il y a 3 ans quand même, ce n'est pas aujourd'hui. On s'est posé la question. Au Conseil de la SEMIE, il y avait l'opposition à l'époque, ça s'est fait d'une manière collégiale. On peut venir nous reprocher aujourd'hui une décision qui a été prise il y a 3 ans, mais c'est quand même une chose qui a 3 ans. On ne passe pas à côté d'une chose aujourd'hui en 2021. Il faut remettre les choses dans le contexte.

Monsieur le Maire

Merci. On va passer au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-114

Direction du Secrétariat Général**Bilan des travaux réalisés par la Commission
Consultative des Services Publics Locaux -
Année 2020**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *Le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente* ».

Par une délibération du 8 juin 2020, le Conseil municipal a fixé la composition de la CCSPL et désigné les membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Par une délibération du 22 juin 2020, le Conseil municipal a désigné les membres représentants d'associations locales.

Par arrêté en date du 24 juillet 2020, Monsieur le Maire a nommé la présidente de la CCSPL.

La CCSPL est composée des membres suivants :

Membres de l'assemblée délibérante	Représentants d'associations locales
Lucien-Jean LAHOUSSE	UFC que choisir
Michel PAILLEY	Club des entrepreneurs
Elmano MARTINS	Niort en ville
Gérard LEFEVRE	Niort associations
Philippe TERRASSIN	UDAF
Dominique SIX	Mission locale
Nicolas VIDEAU	Deux Sèvres Nature Environnement
François GUYON	FCPE
Véronique BONNET-LECLERC	PEEP
Elsa FORTAGE	Confédération Nationale du Logement
Présidence : Anne-Lydie LARRIBAU	

L'objectif affiché de cette nouvelle CCSPL était de parvenir à mobiliser plus activement les associations locales membres que durant la précédente mandature. A cet effet, la liste des associations membres a été profondément modifiée afin que les associations retenues trouvent un intérêt, au regard de leurs statuts, dans les thématiques étudiées par la CCSPL.

Pour rappel, le périmètre d'intervention de la CCSPL concerne l'ensemble des services publics confiés par la collectivité à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL est dotée de deux missions principales :

Examen des documents annuels :

Rapports établis par les délégataires de service public ;
 Rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement ;
 Bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
 Rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Avis sur :

Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce ;
 Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
 Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ;
 Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Durant l'année 2020, la commission s'est réunie à trois reprises.

Séance du 14 septembre 2020 :

A l'occasion de cette séance, où étaient présents 9 élus et 4 représentants d'associations locales, l'ordre du jour comprenait :

- Une **présentation de la CCSPL**

- L'examen des **rapports établis par les délégataires de service public** inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 21 septembre 2020 :

- STATIONNEMENT- Rapport du délégataire du service public concernant les contrats de DSP des parkings Hôtel de Ville (Espace Niortais) – La Roulière – Marcel-Paul et Saint Jean – SO SPACE - Année 2019
- ACCLAMEUR- Rapport du délégataire du service public - SO SPACE - Année 2019
- Halles de Niort - Rapport du délégataire du service public - SAEM pour la gestion des Halles - Année 2019
- Golf de Romagné - Rapport du délégataire de service public - BLUE GREEN - Année 2019
- Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux - Rapport annuel de délégation de service public – IDEX Saison 2018-2019

Séance du 12 novembre 2020 :

A l'occasion de cette séance, où étaient présents 6 élus et 3 représentants d'associations locales, l'ordre du jour comprenait :

- L'examen des **rapports établis par les concessionnaires de distribution publique** inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 23 novembre 2020 :

- Electricité – Concession de distribution publique – Compte rendu annuel de concession exercice 2019- Contrôle du service public délégué
- Gaz naturel – Concession de distribution publique – Compte rendu annuel de concession année 2019-Contrôle de service public délégué

Séance du 3 décembre 2020 :

A l'occasion de cette séance, où étaient présents 5 élus et 3 représentants d'associations locales, l'ordre du jour comprenait :

- L'avis sur le projet de gestion du Golf de Romagné via une délégation de service public
- L'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 15 décembre 2020 :
 - Rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération du Niortais - Exercice 2019
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) - Exercice 2019
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau – Syndicat des Eaux du Vivier - Exercice 2019

Bilan de l'année :

Trois associations sont présentes de manière récurrente et participent de façon constructive aux débats.

Un travail de formalisation des comptes rendus a été réalisé. Ceux-ci sont désormais communiqués après chaque séance à l'ensemble des membres.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Anne-Lydie LARRIBAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-115

Direction Animation de la Cité**Dispositif d'Appels à projets Jeunesse - Volley Ball
Pexinois - CSC Centre-Ville - CSC du Parc - CSC
Champclairot - Champommier**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- centre Socioculturel Centre-Ville dans le cadre de son projet « Vend'étentes » ;
- le Volley Ball Pexinois Niort dans le cadre de son projet « Initiation et formation à la citoyenneté à l'éthique sportive », sur la période estivale ;
- centre Socioculturel Centre-Ville dans le cadre de son projet « Aller à la rencontre de l'autre » ;
- centre Socioculturel du Parc dans le cadre de son projet « Chantier jeunesse », du 12 au 30 juillet 2021 ;
- centre Socioculturel Champclairot-Champommier dans le cadre de son projet « Ateliers d'expression théâtrale et créations artistiques », du 12 avril au 2 juin 2021 ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC Centre-Ville – Vend' étentes	1 500,00 €
Le Volley ball pexinois Niort – Initiation et formation à la citoyenneté et à l'éthique sportive	1 500,00 €
CSC Centre-Ville – Aller à la rencontre de l'autre	1 500,00 €
CSC du Parc – Chantier jeunesse	1 000,00 €
CSC Champclairot-Champommier- Ateliers d'expression théâtrale et créations artistiques	1 200,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-116

Direction Animation de la Cité**Subvention - Convention D'objectifs - L'Escale - Des Logements et des Services pour les Jeunes - Solde**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, telle que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs dans le cadre de l'animation de cette structure et de son soutien auprès des jeunes.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 31 000,00 € pour l'année 2021.

Un acompte de 14 000,00 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 15 décembre 2020, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 17 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2021 entre la Ville de Niort et l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 17 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal, n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-117

Pôle Vie de la Cité**Subventions - Structures professionnelles des arts
du spectacle**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 15 décembre 2020, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- aide à la structuration ;
- aide au projet de création ;
- aide à la diffusion ;
- aide au projet d'action culturelle ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

En 2021, deux nouveaux projets de diffusion sont rattachés au « Dispositif d'aide » eu égard au caractère professionnel des interventions artistiques et techniques engagées :

- Festival Jazz à Niort ;
- Pars-cours vers la Mer.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les personnes de droit moral selon le tableau ci-dessous ;

	Subventions proposées en 2021 en €
<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Aline	13 327
Caus'Toujours	5 938
Cirque en Scène	28 800
Compagnie du Mauvais Genre	3 000
L'Esquif	8 424
La Chaloupe	19 983
Le Chant de la Carpe	6 791
La d'Âme de Compagnie	6 597
La Mouline	3 000
Les Ateliers du Baluchon	10 037
Les Matapeste	23 181

Les Matapeste – Très Grand Conseil Mondial des Clowns	50 000
Les Pieds dans l'Œ	3 243
La Part Belle	6 000
Opus	6 726
Associations d'expression lyrique et chorégraphique	
Compagnie des Résonnables	2 300
En Vie Urbaine – Festival En Vie Urbaine	8 127
Jazz à Niort – Festival Jazz à Niort	25 000
Le Snob	4 357
Le Festin d'Alexandre	4 800
Mensa Sonora	3 800
Ego	12 501
Ego – Festival Temps Danse	5 000
Crésalys	3 000
L'Oeil de Pénélope	3 000
Volubilis	4 324
Lieux culturels	
La Rousse	4 000
Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Niort en Bulles – Festival A 2 Bulles	3 000
La Rousse – Pars cours vers la Mer	30 000

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux structures concernées les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de la délibération qui concerne un bon nombre de subventions, par rapport aux structures professionnelles des arts du spectacle, en application du « Dispositif d'aide » dont il vous est rappelé le principe avec 5 volets :

- aide la structuration ;
- aide au projet de création ;
- aide à la diffusion ;
- aide au projet d'action culture ;
- aide à l'organisation d'événements artistiques.

Malgré le contexte, évidemment, nous avons instruit un bon nombre de dossiers. 29 dossiers, vous sont présentés ici pour un total là sur cette délibération de 308 256 €

Dans cette délibération, il y a une modification qui a été apportée, notamment sur l'événement « Jazz à Niort », puisque les dates qui sont communiquées, ont été changées, elles seront rectifiées. Les dates sont le 30/06 et le 1- 2/07 et le budget global qui est noté à 312 000 € a été modifié par information de la SPEDIDAM, qui a révisé le budget à hauteur de 282 000 €. Évidemment, ça n'est pas l'implication globale de la Ville, là il s'agit du budget complet de ce que la SPEDIDAM va investir. Nous le disons, tout à l'heure, c'est une partie prenante de la Ville puisqu'aujourd'hui dans cette présentation de délibération, nous avons un acompte qui est versé à hauteur de 25 000 € pour permettre à la SPEDIDAM de pouvoir avancer avec notre soutien. J'insiste sur ce soutien aux manifestations estivales, à ce nouvel événement autour du Jazz. Nous sommes vraiment très fiers de pouvoir accompagner ce festival, malgré des conditions encore difficiles. Le « Jazz à Niort », ce sera 47 personnes en artistique, soit 470 heures de travail. Ce sera 7 techniciens qui feront à peu près 1 000 heures de travail. Ce sont aussi des gens en production technique, plus de 20 personnes, et aussi des artistes locaux, Géraldine LAURENT, pour ne citer qu'elle, car l'objectif n'est pas de vous faire une revue de presse ici, mais plutôt de vous donner l'envie et d'expliquer un petit peu comment va se dérouler ce festival. Ce sont aussi des têtes d'affiche, on en avait déjà parlé mais c'est tout à fait officiel avec une ouverture avec Thomas DUTRONC. C'est une irrigation sur tout le territoire puisque l'Agglomération participera aussi avec des manifestations autour du Jazz, des petites formules dédiées autour des femmes et du Jazz.

Il y aura vraiment un large choix, de nous retrouver assis, debout, en tout cas dans les formes qui nous seront imposées par les conditions sanitaires, auxquelles nous devons nous plier. C'est un bel événement sur lequel nous avons déjà travaillé, il y a un an et nous sommes très heureux puisqu'encore une fois c'est un soutien fort au monde culturel et au monde artistique qui est totalement connecté avec notre territoire et d'ailleurs la marque de fabrique de la SPEDIDAM c'est ça aussi. C'est une fabrication sur mesure de petites formules estivales donc vraiment on ne peut que se réjouir de cela.

Un dernier point, j'insiste aussi sur « Pars-Cours vers la mer », une initiative portée au niveau local, notamment par l'association La Rousse qui s'est constituée avec d'autres artistes, dans des pratiques artistiques assez variées. L'idée est de partir de Boinot jusqu'à La Roussille avec un parcours notamment orienté, Thibault pourrait aussi en parler, autour du développement durable avec un arboretum, des rencontres artistiques, des contes, des structures qui seront posées sur une période estivale, puis retirées. Mais l'idée, c'est qu'il y ait aussi des installations qui soient pérennes et que nous puissions ainsi sur plusieurs années, retrouver un cheminement artistique jusqu'à La Roussille. Toutes ces manifestations, avec le « Pars-Cours vers la mer », se feront tous les dimanches de l'été. Ce qui est une bonne chose et ce qui viendra aussi irriguer de nouvelles zones comme le Port Boinot avec l'Îlot Sauvage qui sera ouvert le dimanche, l'Office du tourisme aussi qui viendra compléter ces parcours. Nous sommes vraiment fiers, je crois qu'on peut être fier aussi de cela, en ce moment, de pouvoir travailler là-dessus et puis on croise les doigts pour que les conditions les meilleures puissent accompagner tous ces artistes et toutes ces volontés artistiques du territoire.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Nous ne pouvons pas voter ces délibérations. Comme toutes les délibérations suivantes qui concernent les subventions à des associations. Car malgré nos nombreuses demandes, il a été impossible d'avoir des informations pour voter de manière éclairée sur les choix politiques que reflètent ces délibérations.

En effet, il nous a été refusé d'avoir des informations concernant les sommes attribuées les années précédentes à ces mêmes associations, mais aussi les sommes demandées initialement par ces associations et les critères clairs et objectifs qui font que Niort Association fait varier les demandes initiales. Nous ne pouvons donc que nous abstenir, ne sachant pas si les sommes à voter ont changé depuis les années précédentes, ou répondent aux demandes formulées par les associations. Parce que nous sommes évidemment favorables à un soutien des associations par la collectivité, de manière continue et à la hauteur de leurs besoins. Plus largement, nous nous sommes, encore une fois, rendu compte que la transmission des informations n'est pas suffisante. On ne compte plus nos questions laissées sans réponse et quand le peu d'informations qu'on peut avoir qui sont orales, sont parfois erronées. Cette volonté de ne pas prendre les deux groupes d'opposition au sérieux, est un déni de démocratie. La majorité actuelle 39 élus sur 45 n'a pas tous les droits. Nous vous demandons donc, avec insistance encore une fois et gravité, de nous transmettre tous les documents dans les temps et d'avoir un cahier bleu complet dans des délais respectueux de notre travail. Enfin nous vous demandons aussi plus de considération dans les commissions et de satisfaire à nos demandes d'information puisqu'elles sont légales.

Monsieur le Maire

Je crains que vous évoquiez la délibération suivante et que vous ayez abordé la question orale à laquelle vous me demandiez de répondre tout à l'heure, peu importe, on va en reparler. Il y a Monsieur MATHIEU, ensuite Lucien-Jean LAHOUSSE et ensuite Christelle CHASSAGNE.

Sébastien MATHIEU

Deux questions, la première qui est celle de savoir quelle est la tendance que vous appliquez à ces subventions, si on ne peut pas avoir le détail de la tendance par compagnie, au moins si on peut l'avoir au global. Savoir si le budget global consacré aux structures professionnelles des arts du spectacle avait baissé, augmenté ou stagné ?

La deuxième question, vous y avez répondu Madame CHASSAGNE, c'était effectivement de bien mesurer la dimension du Festival du Jazz. On a pu lire ce matin dans la presse tout l'intérêt que Théophrasque portait à ce festival-là.

En tout cas, vous nous avez répondu sur ce que moi, je ne mesurais pas sur l'ampleur que pouvait prendre ce festival et qui justifie du coup la subvention importante au regard des autres subventions qui sont apportées aux compagnies. Mais, c'est vrai qu'à la fois, cet élément-là et les éléments de critères nous permettront de bien mesurer tout l'attachement que vous portez à la Culture.

Monsieur le Maire

Lucien-Jean, Christelle CHASSAGNE et Madame FORTAGE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans les comptes administratifs qui sont publiés une fois par an, il y a, résumé dans une annexe, un tableau dans lequel on a pour chaque association, et c'est regroupé, je ne sais pas si c'est toujours le cas maintenant, par associations culturelles, sportives etc. Pour chaque association, on a, d'une part, les subventions qui sont accordées et également la valorisation de ce qui est fait. On peut avoir un tableau récapitulatif et ça, ce n'est pas d'aujourd'hui, de tout ce qui est donné pour chaque association, dans le compte administratif. On sait ce qui s'est passé l'année d'avant. Actuellement, toutes ces données sont disponibles de façon numérique. Il y a une quinzaine d'années, il fallait se faire la photocopie du document qui était ouverte à tous, au niveau des archives, ici dans le bâtiment administratif. On ne peut pas dire qu'on cache des données, ça n'est pas vrai. Il faut faire l'effort d'aller sur le compte administratif et d'aller regarder le tableau qu'il comporte. Évidemment que c'est publié, enfin je ne comprends pas ce genre de choses, le tableau existe il faut aller le lire, le chercher, le comprendre, en faire l'usage que vous voulez. Mais on ne peut pas dire qu'on vous le cache et qu'on met ça sous des formes qui soient incompréhensibles. Après, si vous prenez le tableau sur plusieurs années successives, vous vous ferez une idée de l'évolution de ce qui se passe pour chacune des associations. Il faut un peu travailler quand même.

Monsieur le Maire

Merci pour cet appel au bon sens Lucien-Jean. Christelle CHASSAGNE. Oui Madame FORTAGE, je ne vous oublie pas, chacun son tour.

Christelle CHASSAGNE

Je ne peux pas vous laisser, effectivement, nous accuser de ne pas vous communiquer les éléments, je pense qu'on a été très clair sur le sujet. Les subventions comme le budget, vous êtes ici, vous travaillez avec nous, vous l'avez vu, n'ont pas bougés. Je ne vois pas comment on pourrait dissimuler des chiffres. Nous sommes restés à un niveau constant. Moi, il y a quelque chose qui m'agace, si je respecte volontiers votre travail et votre implication, Madame FORTAGE, j'aimerais que vous cessiez d'utiliser la démocratie à chaque fois que vous n'êtes pas d'accord avec nous. La démocratie, ça n'est pas juste de dire, vous n'avez pas communiqué les chiffres, vous ne nous parlez pas, vous ne répondez pas à mes questions, c'est faux. Ça, c'est calomnieux, ça n'est pas acceptable. Nous sommes ici en position avec vous, pour défendre, je pense les mêmes valeurs effectivement, le soutien, si Madame FORTAGE, nous défendons la Culture et nous le montrons là. Je vous ai donné le détail du nombre d'heures, des participants, je ne peux pas vous laissez nous accuser sur Niort Associations de travailler à l'aveugle. Derrière il y a des services, derrière il y a une association qui trie, qui demande aussi auprès des associations, quelles sont leurs actions. Nous ne sommes pas chez « Fantômas », ce n'est pas quelque chose qui disparaît comme ça et qui revient, non c'est fini ça. Nous sommes avec des droits et surtout des devoirs, ceux de communiquer toutes les actions que nous menons. Je n'accepte pas ça, c'est faux. On peut ne pas être d'accord sur tout, mais ne nous accusez pas de ça, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire

Merci Christelle pour ce cri du cœur. Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Alors simplement, pour reprendre ma déclaration, à aucun moment on dit qu'on est pour ou qu'on est contre les subventions qui sont attribuées. On dit simplement qu'on ne peut pas se prononcer et c'est bien là le problème puisque ça concerne bien, Monsieur BALOGÉ cette délibération là puisqu'on a précisément un tableau dans cette délibération qui reprend simplement les chiffres de cette année. Comment ça se fait qu'en commission il y ait certains élus qui aient des tableaux avec tous ces chiffres mis par année, etc.

Je ne remets pas en cause le travail de Niort Associations, mais pour justement ne pas le remettre en cause, il faut le comprendre et pour ça il faut qu'il y ait de la transparence. En fait, on a que l'information à cet instant T et on a aucun recul et c'est juste ça. Il ne s'agit pas de dire que vous ne travaillez pas, ce n'est vraiment pas la question. Mais simplement, ces informations permettent de faire un vote éclairé et la réalité, pardon mais c'est que malgré nos demandes, on ne peut pas les avoir. Le tableau dont vous parliez également qui reprend le total des chiffres votés mais ça je suis tout à fait d'accord on peut le trouver, mais on ne peut pas trouver les autres informations qu'on demande. C'est à dire quelle est la demande initiale de l'association, sur quels critères elle est modifiée.

Monsieur le Maire

Il faut savoir Madame FORTAGE, d'abord là, on parle de la délibération suivante, encore une fois, et pas de celle sur les compagnies pour lequel on met 308 000 € et avec des événements culturels en plus, donc c'est plus pour la culture. Je pense d'ailleurs qu'on ne peut pas décevantement ne pas voter une délibération comme ça, dans le contexte qui est le nôtre. C'est un problème, on ne peut pas revendiquer que la culture revive et c'est un enjeu unanime, comme le sport par ailleurs, et comme plein d'autres choses, et dire que pour x raisons on ne voterait pas. Heureusement qu'il y a une majorité pour voter et que ces compagnies vivent dans ce cas-là, car si tout le monde s'abstient, ça ne fonctionne plus.

Il faut savoir que le principe de Niort Associations, pour répondre sur votre question qui se rattache à la délibération suivante, il y a un principe de confiance qui fait que c'est Niort associations. On confie à ceux qui bénéficient pour un certain montant, pas les plus hauts, ça c'est la première délibération, la liberté d'attribuer, de distribuer un montant qui est affecté par le budget. Donc pour nous aussi, élus de la Ville, il y a un enjeu de confiance, par ce mécanisme-là.

Pour le reste, la délibération présente, on est sur un ensemble de critères qui ont été vus, qui sont conformes avec ceux du Ministère de la Culture, avec ceux de la Région. On peut évidemment toujours remettre en cause et interroger les sujets mais ce sont des critères très transparents qui ont été travaillés avec les compagnies à l'époque. C'est comme ça que ça fonctionne et vous voyez très clairement dans les inscriptions budgétaires qu'on a votées. Il y a quelques mois, qu'il n'y a pas de diminution sur la culture et il y a même eu des augmentations.

Ne nous dites pas qu'il y a des informations cachées, on vit dans un univers qui s'inquiète de tout, on ne va pas en rajouter des couches, pas nous, pas ici. Soyons responsables et raisonnables s'il vous plaît, ne pas laisser entendre n'importe quoi, on est là, élus pour dire les choses et pas pour agiter les postures, c'est important je crois.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

Oui pour rebondir sur ce qu'a dit Elsa, on ne va pas s'abstenir sur les subventions puisque quelques délibérations avant, on avait justement parlé d'un soutien à la culture. D'ailleurs, on avait voté des subventions et c'est pour ça qu'on ne votera pas contre, parce qu'on n'est pas contre les subventions. Par contre, on va s'abstenir, c'est pour que l'information nous arrive. Avec Elsa, on ne travaille pas tout le temps à la mairie, on a aussi d'autres occupations et je n'ai pas noté qui avait parlé du compte administratif. Oui sans doute qu'on doit trouver les choses dans le compte administratif, par compte il faudra y passer un sacré bout de temps, et c'est vrai que si la commission a les informations, c'est un peu bizarre de nous dire : « allez chercher dans le compte administratif », enfin si vous l'avez. On ne vous accuse pas de cacher, on ne vous accuse pas de tout ça, pas du tout. On voudrait simplement avoir une information à la hauteur de notre vote pour pouvoir voter en confiance. On ne vous accuse pas, que ça soit bien clair, c'est sur l'information qu'on s'abstient, pas sur le fait de faire vivre les associations grâce aux subventions.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Il y a les commissions où il y a des informations, le Conseil municipal où on vous a donné des informations, après le vote est libre certes. Mais je pense que l'enjeu unanime sur la Culture, comme sur d'autres secteurs, est important. Maintenant libre à vous, c'est votre responsabilité et ça me semble important de le rappeler.

On va passer au vote sur la délibération qui est à la page 90 donc pour les structures professionnelles des arts du spectacle. C'est à peu près 308 000 € pour les compagnies et les équipements culturels.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-118

Pôle Vie de la Cité**Subventions de fonctionnement aux associations culturelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et après instruction par Niort Associations (pôle culture),

Au titre de l'année 2021 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les subventions aux associations ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de 28 850 euros aux associations ;

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021
Associations de mise en valeur du patrimoine	
Les Amis de l'Orgue du Niortais	800,00 €
Les Amis des Orgues de St Hilaire	400,00 €
Les Amis des Musées de Niort	560,00 €
Les amis d'ernest Pérochon	100,00 €
Associations culturelles non classées ailleurs	
Cercle Généalogique des Deux-Sèvres	500,00 €
Le Donjon des Livres	900,00 €
En Vie Urbaine	300,00 €
Guillaume Budé	500,00 €
Niort en Bulles	800,00 €

Union Philathélique Niortaise (UPN)	500,00 €
Asso. d'expression musicale lyrique et chorégraphique	
Accès Rock	640,00 €
Amatini	100,00 €
Arc Musical	800,00 €
Azoukah	700,00 €
Capoeir'Arts	500,00 €
Capoeira Ginga Livre	500,00 €
CEM	1 500,00 €
Chanson	700,00 €
Chante Pezenne	700,00 €
Cheminots Niortais	100,00 €
Chorale André Léculeur	600,00 €
Chorale à Cœur Joie	700,00 €
Folk'avoine	550,00 €
Golpe Peña Flamenca	700,00 €
Hélios	500,00 €
JMF	4 100,00 €
Kevrenn Bor Glaz	300,00 €
Smile Gospel	650,00 €
Tang'Ochos	650,00 €
Tempo	700,00 €
Virevolte	700,00 €
Vocame	700,00 €
Voix Grégoriennes	100,00 €
Asso. d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Les ateliers (entre parenthèses)	600,00 €
Arts et Couleurs	300,00 €
Atelier de la Cité	800,00 €
Esquisses et Couleurs	700,00 €
Group'Art	200,00 €
La Palette	300,00 €
Troupes de théâtre et autres créations	
Cabaret St Flo	2 400,00 €
Studio N	500,00 €

Associations d'Animation Culturelle	
Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres	500,00 €
TOTAL	28 850,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-119

Pôle Vie de la Cité**Subvention exceptionnelle à l'association Studio N**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- l'accompagnement des pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- le soutien, également sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

La Ville de Niort décide d'apporter un soutien financier à la réalisation du court-métrage de science-fiction « Unborn » dont le tournage est prévu du 05 au 31 juillet 2021 en région Nouvelle-Aquitaine et notamment à Niort. Ce projet est l'œuvre de l'association de réalisation audiovisuelle Studio N, association niortaise créée en 2018 par des jeunes Niortais passionnés de cinéma. Elle compte aujourd'hui plus de 300 membres et a déjà plus d'une vingtaine de projets audiovisuels à son actif.

Le budget prévisionnel du projet « Unborn » s'établit à 30 000 €.

Il est proposé que la Ville de Niort apporte un soutien financier d'un montant de 4 000 € pour la réalisation de ce court-métrage.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'association Studio N pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000,00 euros ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association Studio N la subvention conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-120

Pôle Vie de la Cité**Convention de participation au Festival
d'Agglomération "la 5ème saison" - Edition 2021**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de développement culturel, la Ville de Niort participe au Festival « La 5^{ème} saison » proposé par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

En co-organisation avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort accueillera le spectacle *In situ* de la Compagnie Aline le 11 juin 2021 à Niort.

La Ville de Niort reversera à la Communauté d'Agglomération du Niortais, 50 % des sommes engagées par la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'organisation du spectacle désigné dans la limite de 3 000 € TTC maximum.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à mandater les sommes dues, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-121

Pôle Vie de la Cité**Convention de partenariat entre le Ville de Niort et
l'Office du Tourisme Niort - Marais poitevin - Vallée
de la Sèvre Niortaise**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine Niortais, la Ville de Niort réalise des parcours de visite patrimoniaux dans la Ville. Afin de diffuser ces parcours et de les rendre accessible aux Niortais et aux touristes, une convention de partenariat est conclue avec l'Office du Tourisme Niort – Marais Poitevin – Vallée de la Sèvre Niortaise.

Elle précise les modalités par lesquelles la Ville de Niort fournit gratuitement à l'Office du Tourisme Niort – Marais poitevin – Vallée de la Sèvre Niortaise les parcours patrimoniaux réalisés afin qu'ils soient publiés sur l'ensemble des supports numériques et papier édités par l'Office du Tourisme et ses partenaires institutionnels depuis la base de données régionales Tourinsoft.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort et l'Office du Tourisme Niort – Marais poitevin – Vallée de la Sèvre Niortaise ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-122

Direction Animation de la Cité**Subvention - Projet spécifique -
Association Vivre Ensemble Au Clou Bouchet**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Vivre Ensemble au Clou Bouchet (A.V.E.C.) a installé au Clou Bouchet un espace d'accueil et de rencontres, doté d'un atelier de linge, appelé « couleurs café ».

Pour mémoire, les objectifs sont de :

- développer les liens avec et entre les habitants (animations, temps d'informations, liens de proximité) ;
- ouvrir un espace convivial d'échanges pour tous ;
- répondre à une partie des besoins de séchage et de lavage du linge ;
- développer le partenariat associatif et institutionnel autour du projet, communiquer autour du projet et assurer un relais auprès des habitants vers les autres structures.

Le public fréquentant ce service est domicilié dans les quartiers du Clou Bouchet, Gavacherie et Tour Chabot ;

Il vous est proposé d'attribuer pour 2021 une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Vivre Ensemble au Clou Bouchet ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 2 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-123

Direction Animation de la Cité**Subvention - Association classifiée dans la Solidarité
- Association Etoil'Clown**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de la solidarité, la Ville de Niort entend soutenir des projets initiés par l'association Etoil'Clown.

Cette association composée d'une équipe de 7 clowns intervient en milieu hospitalier et notamment au service pédiatrie de Niort dont l'enjeu est de trouver par le « gai-rire » le chemin de guérir.

Deux journées d'intervention par un duo de clowns hospitaliers professionnels représentent environ un coût de 1 000,00 €.

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 700,00 € à cette association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association Etoil'Clown une subvention d'un montant de 700,00 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-124

Direction Animation de la Cité**Subventions - Fonctionnement - Associations
classifiées dans la solidarité**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et après instruction par Niort Associations (pôle Solidarité) ;

Au titre de l'année 2021 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Solidarité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous ;

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les subventions proposées aux associations ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021 en €
Associations de défense des droits	
IDEFF 79	1 000,00 €
ARDDI	900,00 €
Mouvement français pour le planning familial des Deux-Sèvres	1 200,00 €
Sous Total	3 100,00 €
Associations oeuvrant dans le domaine de l'handicap	
Association des Donneurs de voix – Bibliothèque sonore de Niort	500,00 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	450,00 €
Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés (FMH 79)	800,00 €
Association des Paralysés de France - Délégation des Deux-Sèvres (APF 79)	800,00 €
Association Sourds 79	500,00 €
Sous Total	3 050,00 €
Entraide Famille	
Les 5 E (Etre Exister Evoluer Entreprendre Ensemble)	750,00 €
Association Départementale des Veuves et Veufs des Deux-Sèvres	800,00 €
GEM Le flot tranquille	700,00 €
Petite enfance et soutien à la parentalité	550,00 €

Association des crématistes des Deux-Sèvres	400,00 €
Secours Catholique	700,00 €
Sous Total	3 900,00 €
Associations de santé	
Alcool Assistance	700,00 €
ASP L'Estuaire	900,00 €
Nouvelle Vie Sans Alcool	500,00 €
France Alzheimer Deux-Sèvres Association Renée Bobineau	900,00 €
AIDES - Délégation Départementale des Deux-Sèvres	900,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux Section des Deux-Sèvres (UNAFAM 79)	850,00 €
Association de Dons d'Organes et Tissus Humains (ADOTH 79)	900,00 €
Sous Total	5 650,00 €
Associations d'insertion sociale	
Association le Cri 79	500,00 €
Association Nationale des visiteurs de prison - Niort	400,00 €
L'appui	400,00 €
Cent pour un en sud Deux-Sèvres	700,00 €
Migr'Action	500,00 €
Expresion d'exil	300,00 €
Sous Total	2 800,00 €
TOTAL GENERAL	18 500,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 2
 Non participé : 0
 Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGE
 L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

Nicolas VIDEAU

J'aimerais, s'il vous plaît, annoncer d'ores et déjà une modification par rapport au projet de délibération que vous avez sous les yeux. En effet, la subvention d'un montant de 900 € à l'association Valentin Hauï est retirée. Cette association vient de nous prévenir de la démission de tous les membres du bureau, sans perspective, pour l'instant, de reprise de la présidence. Je n'ai pas plus d'informations sur le pourquoi de cette démission collective des membres du bureau, mais je sais, simplement, que cette démission des membres du bureau fait suite à une démission antérieure de la présidente. Il vous est proposé de retirer, pour l'heure, cette subvention d'un montant de 900 €

Sinon sur les subventions accordées, nous sommes dans l'épure de ce qui avait été également proposé l'année dernière.

Monsieur le Maire

Merci Nicolas, elle restera donc inscrite au budget, mise à part celle-ci, c'est une modification. L'ensemble des subventions sont proposées au vote, c'est bien ça ?

Nicolas VIDEAU

Oui.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BONNET-LECLERC.

Véronique BONNET-LECLERC

Près de 20 000 € au total pour soutenir tous ceux qui, tous les jours, se battent aux côtés des plus fragiles dans notre Ville. C'est bien peu, au regard des besoins immenses. C'est, par exemple, la moitié de la somme allouée à la réfection d'un bureau de l'Hôtel de Ville. Ces montants, ridiculement bas, 500 € pour l'association Migr'Action, par exemple, qui aide les jeunes réfugiés dans notre Ville. 700 € pour le Secours Catholique. Notre Ville, classée parmi les plus riches de France, ne peut-elle pas jouer son rôle de protectrice des plus fragiles, d'amortisseur de la crise, de bouclier face à la misère et la maladie ?

Vos choix politiques ne sont décidément pas les nôtres.

Monsieur le Maire

Nicolas VIDEAU.

Nicolas VIDEAU

Oui, s'il vous plaît, simplement un mot pour vous dire que le budget global du Centre Communal d'Action Sociale, c'est pratiquement 10 000 000 €. C'est même un peu plus de 10 000 000 €.

Yvonne VACKER

Les subventions, quand on les donne, c'est toujours, en général, ce que les associations ont demandé, c'est très rare que l'on donne moins.

Monsieur le Maire

Elmano MARTINS.

Elmano MARTINS

C'est juste pour parler, de la comparaison avec les travaux d'un bureau de l'Hôtel de Ville nous sommes dans un bâtiment classé, on ne décide pas de tout. Il y a des règles, on ne peut pas mettre ce que l'on veut et effectivement parfois ça peut paraître coûteux, mais c'est que derrière il y a la DREAL, il y a les Architectes des Bâtiments de France et même si on voulait faire moins cher, des fois, on est coincé, c'est la première chose. La deuxième chose, vous avez bien vu également dans la salle de l'Hôtel de Ville, quand même, c'est du patrimoine municipal, il nous est imposé une rénovation et les rénovations s'imposent. Il faut bien qu'on y réponde.

Monsieur le Maire

J'aimerais qu'à l'avenir ce genre de procès sans savoir, ce genre de propos sans réalité, on arrive à s'en abstenir c'est tellement gratuit. Par contre, ce qui est vraiment gratuit, c'est le don qu'on peut faire aux autres, c'est la solidarité, c'est l'amour du prochain, c'est de quelque façon qu'on le définit, des choses qui ne coûtent pas chères, qui se retrouvent dans des actions comme le Réseau Fraternel qui sont très peu dans le budget du CCAS de 10 000 000 € mais qui sont beaucoup pour toutes les personnes qui sont concernées.

Ce sont tous ces sujets-là qui font la solidarité, il n'y a pas forcément des zéro derrière les chiffres mais il y a beaucoup plus que cela et ça, aucune comptabilité pourra l'enregistrer, hélas peut-être, mais en tout cas, c'est ce dont l'humanité est faite, ce serait bien de ne pas l'oublier et ça serait bien sur ces sujets-là, quand on prétend vouloir les défendre, avoir aussi un ton qui soit approprié à ce thème.

Merci à vous.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Abstention, c'est bien cela. Heureusement qu'il y a des gens qui votent. La démocratie, c'est aussi ça. Heureusement qu'il y a des majorités mais il faut aussi des minorités, donc elles s'expriment et on enregistre votre non-participation à ce vote sur la Culture et sur les Solidarités. Moi aussi, j'aurais besoin d'explications pour la transparence de temps en temps parce que j'ai du mal à percevoir et à comprendre.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-125

Direction Animation de la Cité**Délégations de Service Public - Acclameur et Golf de Romagné - Mesure d'exonération des pénalités pour inexécution des prestations - Conséquence de la situation d'état d'urgence sanitaire COVID 19**

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La pandémie de COVID 19 impacte les contrats publics en cours d'exécution.

La Ville de Niort a confié à BLUE GREEN, la gestion en affermage du Golf municipal de Romagné par une délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 2013. Elle a également confié à la SO SPACE, la gestion en affermage de l'Acclameur par une délibération en date du 17 juin 2019.

Dans les contrats approuvés, les deux parties ont convenu que la force majeure est une cause exonératoire des pénalités pour inexécution des prestations dues par le délégataire, en cas d'interruption du service, sous réserve que les trois conditions cumulatives d'existence de cette situation soit remplies à savoir que l'évènement présente un caractère extérieur aux parties, qu'il soit irrésistible et imprévisible.

Si le premier confinement de mars 2020 pouvait aisément être qualifié de cas de force majeure, entraînant au profit du délégataire une exonération des pénalités pour inexécution des prestations, en revanche la qualification de la pandémie de Covid-19 de force majeure ne saurait être retenue dans le cadre du deuxième confinement de novembre 2020.

En effet, si l'évènement est irrésistible et extérieur aux parties, il n'était en revanche pas imprévisible au regard des annonces gouvernementales.

En conséquence, pour l'année 2020, la Ville de Niort serait légitime à infliger des pénalités pour inexécution des prestations, dans les conditions fixées par les dispositions des contrats de délégation de service public, soit 1 000 € par jour de retard en ce qui concerne le Golf, 2 000 € par jour de retard en ce qui concerne l'Acclameur.

Cependant, et pour tenir compte des difficultés financières qui pèsent sur l'exploitation du Golf municipal et de l'Acclameur, telles que mentionnées par BLUE GREEN dans son courrier en date du 02 novembre 2020, et par la SO SPACE dans son courrier en date du 07 avril 2021, il est proposé l'exonération des pénalités pour inexécution des prestations.

Le montant de la mesure d'exonération est estimé à 47 000 € pour le Golf municipal, et à 94 000 € pour l'Acclameur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif exceptionnel portant exonération des pénalités pour inexécution des prestations des délégataires BLUE GREEN et SO SPACE, pour la période du 30 octobre au 15 décembre 2020 dans le cadre de l'exécution de leur délégation de service public ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'ensemble des actes juridiques relatifs à ce dispositif.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

Procès-Verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-126

Direction Animation de la Cité**Subventions - Manifestations - Les 12-14 - La pédale Saint Florentaise - Volley-ball Pexinois Niort**

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des manifestations, il vous est proposé d'accorder une subvention aux associations suivantes :

- l'association sportive Les 12-14 organise la 15^{ème} édition officielle de « La 12-14 » le 13 juin 2021. Ce semi-marathon sur circuit en individuel ou par équipe se déroulera dans l'enceinte du stade René Gaillard et empruntera les bords de Sèvre. Près de 900 coureurs sont attendus sur cette course.

- la Pédale Saint Florentaise organise la 27^{ème} édition de la Nocturne des ponts, une course cycliste qui aura lieu le vendredi 18 juin 2021 dans le centre-ville de Niort.

- le Volley-Ball Pexinois Niort organise la 33^{ème} édition du trophée des Deux-Sèvres du 19 au 22 juin 2021 au stade Espinassou, associant un tournoi Volley-Pétanque, accessible à tout public, un tournoi de volley loisir et compétition ainsi qu'une animation en lien avec l'USEP et l'UNSS pour les écoles niortaises.

Compte tenu de l'incertitude relative à la situation sanitaire, si les manifestations ne pouvaient avoir lieu, et que leur report sur l'année en cours ou l'année suivante était impossible, la Ville de Niort se réserve la possibilité de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention, (cf circulaire du 6 mai 2020).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Volley-Ball Pexinois Niort ;
- approuver le montant des subventions conformément au tableau ci-dessous :

Les 12-14	1 500,00 €
La Pédale Saint Florentaise	700,00 €
Volley-Ball Pexinois Niortais	900,00 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à ces associations les subventions afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-127

Direction Animation de la Cité**Complexe sportif Henri Barbusse - Convention de mise à disposition et de gestion de la structure artificielle d'escalade à l'association sportive "Le Club Alpin Français" - Subvention indirecte**

Madame Christine HYPEAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La structure artificielle d'escalade du Complexe Henri Barbusse est mise à disposition non exclusive de l'association « Le Club Alpin Français », pour la pratique de l'escalade. La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance, il vous est proposé d'établir une nouvelle convention, de mise à disposition à titre précaire et révocable, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2024.

L'occupation est consentie à titre gratuit. La valeur locative de l'équipement est évaluée à 9 216 euros pour l'année 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition non exclusive de la structure artificielle d'escalade du Complexe Henri Barbusse à l'association « Le Club Alpin Français » ;
- approuver l'attribution d'une subvention indirecte d'un montant de 9 216 euros à l'association « Le Club Alpin Français » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-128

Direction Animation de la Cité**Subventions de fonctionnement - Associations sportives de compétition**

Madame Yamina BOUDAHMANI, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2021 et dans le cadre des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif correspondant, il est proposé d'allouer aux associations sportives affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- la prise en compte de tous les publics (nombre d'adhérents Niortais, actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- l'intégration du club dans la Ville (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles) ;
- le cadre de vie et environnement (respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, prévention des conduites déviantes, réputation du club en termes d'éthique) ;
- l'offre de loisirs / offre séniors (alternative à la pratique compétitive, santé-bien être) ;
- la structuration du club (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport) ;
- la formation et développement du club (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau) ;
- la prise en compte des éléments comptables du club.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de compétition et sur la base de ces critères, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2020/ 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les subventions aux associations ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021 en €
APNEE	1 500
AS Automobile Club des Deux-Sèvres	350
Association Niortaise de Gymnastique Rythmique	1 300
Association Sportive du Golf Club de Niort	2 500
ASPTT Section Football	500
Baseball Club Niortais	500
BMX Club Niortais	3 000
Canoë-Kayak Niortais	3 500
Cercle d'Escrime Du Guesclin	2 500

Cercle des Nageurs de Niort	9 000
Club Alpin Français	1 000
Club de Foot Gaélique Niort	1 500
Club de Voile Niortais	1 100
Club Rugby Athlétique Niortais (CRAN)	1 400
Echiquier Niortais	3 800
Ecole Niortaise de Taekwondo	3 800
Electric Club Niortais Pétanque	500
Foot US Gladiators	300
Judo Club Niortais	6 500
Kendo-Iaïdo Club Niortais	1 000
Kung Fu Niort	3 600
Les Accros du Badminton Niortais	900
Les Archers Niortais	2 000
Les Keep Cool	500
Le Poing de Rencontre Niortais	2 650
Niort Athlétic Futsal Club	800
Niort Aviron Club	1 500
Niort Bowling Club	700
Niort Endurance	700
Niortglace	4 600
Niort Hockey Club	4 600
Niort Pêche Compétition	2 000
Niort Squash Club	2 600
Niort Ultimate Club	1 000
Niort Volley Ball	1 200
Olympique Léodgarien	6 000
Pédale St Florentaise	1 800
Roller Club Niortais	1 300

Run In Niort	600
SA Souché Niort – Section Football	1 000
SA Souché Niort - Section Tennis	1 900
SA Souché Niort et Marais Karaté-Kendo-laïdo	1 800
Shotokan Karaté Do Niortais	900
Sojjok Kwan	2 850
Sporting Karate Club	1 000
Stade Niortais Tennis	2 100
Stade Niortais Triathlon	1 300
Taekwondo Club Niortais	4 400
Twirling Bâton Niort	1 400
Twirling Club Niortais	2 300
UA Saint Florent	7 500
Union des Gymnastes Niortais	3 800
Union Sportive du Clou Bouchet	2 000
Union Sportive Pexinoise	1 400
TOTAL	120 250

**LE CONSEIL
ADOPTÉ**

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 2
 Non participé : 0
 Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

Yamina BOUDAHMANI

Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives de compétition au titre de l'année 2021 et dans le cadre des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif correspondant, il est proposé d'allouer aux associations sportives affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères reposant sur 7 grandes thématiques :

- la prise en compte de tous les publics : nombre d'adhérents Niortais, actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport,
- l'intégration du club dans la Ville : participation à la vie de la cité, organisation de rencontres événementielles ;
- le cadre de vie et environnement : respect des équipements municipaux et de leur règlement intérieur, prévention des conduites déviantes, réputation du club en terme d'éthique ;
- l'offre de loisirs / offre séniors : alternative à la pratique compétitive, santé-bien être ;
- la structuration du club : formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, recherche de partenaires privés, labellisation de l'école de sport ;
- la formation et le développement du club : formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau ;
- la prise en compte des éléments comptables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver des subventions aux associations ci-dessous pour un total global de 120 250 €.

Monsieur le Maire

Merci Yamina. Y a-t-il des questions ? Oui Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN

Oui sur cette délibération, nous nous faisons le relais d'une vingtaine de parents qui nous interpellent sur leurs difficultés à la réinscription de leurs enfants à une activité qu'ils suivent depuis plusieurs années. Le critère numéro 1 de la subvention est la prise en compte de tous les publics.

Or, à partir d'un certain âge, il n'est plus possible de le faire alors que le besoin de s'amuser, de se défouler existe toujours ou de rencontrer ses camarades, surtout à plus forte raison avec la période que nous traversons. Il semble bien que le sport de loisir ne permette pas l'adhésion de tous.

La question est : Les clubs sont-ils supervisés pour rendre le sport accessible à tous ?

Monsieur le Maire

Je vous invite à prendre rendez-vous avec Madame HYPEAU mais si elle veut déjà répondre.

Christine HYPEAU

Je voulais simplement dire qu'effectivement la Ville accompagnait les associations par rapport à leurs activités, par rapport à ce qu'elles proposaient. Mais en aucun cas, la Ville peut imposer de prendre des enfants à partir d'un certain âge, ou d'imposer des activités. Nous mettons en place, nous, des activités pour le sport pour tous, l'ANIOS, le Pass' Sport seniors. Mais on ne peut pas s'immiscer dans la vie d'une association.

Véronique BONNET-LECLERC

Mais en fait, il s'agit d'activités sportives qui sont suivies par des enfants depuis plusieurs années et là il leur est annoncé à l'âge de 11-12 ans qu'ils ne peuvent pas se réinscrire, puisqu'il manque du personnel, des entraîneurs pour continuer à s'occuper de ces enfants, au bénéfice d'adhérents de plus haut niveau.

Monsieur le Maire

Écoutez s'il y a un sujet particulier, je vous invite à nous le faire connaître. Maintenant c'est évident que les associations ont leur vie et parfois leurs possibilités en terme de moyens, il y a des sports ou activités qui sont à la mode et d'autres moins. Ça peut entraîner aussi des évolutions non négligeables avec des problèmes de recrutement, d'horaires, etc. N'hésitez pas à vous en ouvrir directement à Christine HYPEAU pour savoir s'il y a une association particulière qui pose problème. Ça sera plus facile, enfin si vous voulez bien ?

Très bien, merci. Y a-t-il d'autres questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions cette fois.

Ok, Enregistré.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-129

Direction Animation de la Cité**Subventions de fonctionnement - Associations sportives de loisirs**

Monsieur Nicolas ROBIN, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au titre de l'année 2021 et dans le cadre des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif correspondant, il est proposé d'allouer aux associations clubs de loisirs, affiliées à Niort Associations, les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

A partir des éléments fournis par les associations sportives de loisirs, sur la base de ces critères, et au regard de l'instruction de l'Office du Sport Niortais, il vous est proposé de leur accorder les subventions de fonctionnement, au titre de la saison 2020 / 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les subventions aux associations clubs de loisirs ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes ainsi définies :

Associations	Subventions 2021 en €
Aéromodel Club Niortais	1 100,00 €
Aikido Club Niortais	300,00 €
Amicale des cyclos niortais	150,00 €
ASPTT section Fitness	500,00 €
Boules en bois secteur Niort	300,00 €
Chok Muay Thai	200,00 €
Esprit Karaté Niortais	650,00 €
Gardons le Rythme	900,00 €
Les 12-14 Niort	500,00 €
Les Anneaux du Marais	400,00 €
Mille Bulles	500,00 €

SA Souché Niort - Section Marche « Un Pas de Plus »	850,00 €
SA Souché Niort – Section VTT	330,00 €
Vélo Club Niortais	400,00 €
TOTAL	7 080,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 2
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christine HYPEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-130

Direction Animation de la Cité**Subventions - Fonctionnement - Associations
classifiées dans la diversité**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après instruction par Niort Associations (pôle Diversité) ;

Au titre de l'année 2021 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations affiliées à Niort Associations (pôle Diversité), les subventions annuelles dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous ;

Le calcul de ces subventions s'appuie sur des critères communs tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la Ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les subventions aux associations ci-dessous ;
- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021 En €
Relations internationales / humanitaires	
Association de Jumelage Allemagniot	500,00 €
Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Covè et Atakpamé (ANJCA)	1 000,00 €
Association France Palestine Solidarité, Groupe Local Départemental des Deux-Sèvres (AFPS 79)	400,00 €
Tsiky Solidarité	550,00 €
Unicef - Comité Départemental	400,00 €
Association Pouce-Pouce	400,00 €
Les Amis du Village d'Amezray	400,00 €
UBUNTU « l'essence de l'humain » et « la générosité »	950,00 €
Association Culturelle Maghrébine	200,00 €
Sous total	4 800,00 €
Comités de quartier	
Comité de Quartier du Moulin à Vent	950,00 €
Sous total	950,00 €

Jeux / Loisirs / Informatique	
L'Atelier Créatif	385,00 €
Maquette Club Niortais	200,00 €
Scrabble Club Niortais	480,00 €
Scrabble pour tous	350,00 €
Club des Chiffres et des Lettres	300,00 €
Bridge Club Niortais	700,00 €
Carré d'As Club	400,00 €
Sous total	2 815,00 €
Patrimoine et collections	
Ampélographe	200,00 €
Les Deuch'Sévriennes et leurs Amies	350,00 €
Les Roules Benèzes	150,00 €
Rail Atlantique Miniature (RAM 79)	300,00 €
Société Géologique Niortaise	300,00 €
Sous total	1 300,00 €
Actions sociales/ Associations de retraités	
Association Les Coudriers	550,00 €
Impulsions Femmes	600,00 e
Université Populaire du Niortais	400,00 e
Sous total	1 550,00 €
Petite Enfance	
Association des Assistantes Maternelles « Les Petits Canailloux des Brizeaux »	600,00 €
Chapi Chapo - Association d'Assistants Maternelles	350,00 €
Les Pitchouns - Association d'Assistants Maternelles de Ste Pezenne	250,00 €
Sous total	1 200,00 €
Education populaire	
Ligue de l'Enseignement	1 200,00 €
Sous total	1 200,00 €
Aide au tourisme	
Union Touristique les Amis de la Nature	470,00 €
Sous total	470,00 €
Préservation du milieu naturel (Imputation budgétaire : 65.8331 6574)	
Deux-Sèvres Nature Environnement	1 100,00 €
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	1 300,00 €

Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres	450,00 €
Société des Aviculteurs	300,00 €
Société d'Horticulture, Arboriculture et Viticulture des Deux-Sèvres	1 000,00 €
Sous total	4 150,00 €
Activités physiques de loisirs	
Les Trotteurs Niortais	150,00 €
Sous total	150,00 €
Bien Etre	
Centrage, Verticalité, Expression, Sensibilité	450,00 €
Sous total	450,00 €
TOTAL GENERAL	19 035,00 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 2
 Non participé : 0
 Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
 Jérôme BALOGÉ
 L'Adjointe déléguée**

Signé

Florence VILLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-131

Direction Animation de la Cité**Convention pluriannuelle Mission Locale 2021-2023**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Mairie de Niort a souhaité identifier et qualifier un Pôle de Service Jeunesse sur la Ville en proposant de rassembler en une seule entité la Mission Locale Sud Deux Sèvres et le Centre Information Jeunesse (CIJ).

L'objectif consiste à tendre vers :

- une plus grande lisibilité et cohérence des services proposés aux jeunes sur un plateau d'accueil général ;
- une organisation optimisée des moyens humains et techniques mobilisés ;
- une capacité, à moyen terme, à développer et renforcer les actions du CIJ sur l'ensemble du territoire Sud Deux Sèvres.

Depuis juin 2017, l'arrivée dans les locaux partagés de la Maison de l'Europe et d'Unis Cités renforce la volonté politique d'une dynamique jeunesse sur ce site.

Depuis janvier 2018, les activités du CIJ sont intégrées au sein de la Mission Locale. Cette mutualisation opérationnelle permet de proposer une offre de services pour tous les jeunes du territoire, en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement dans de nombreux domaines : emploi, formation, orientation, culture, loisirs, mobilité, logement, santé...

Le Pôle Jeunesse Niortais a pour ambition d'être accessible à tous les jeunes quels que soient leurs statuts.

La Ville de Niort a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale Sud Deux-Sèvres pour la période 2021-2023.

La contribution de la Ville de Niort est fixée à 45 000,00 € au titre de l'année 2021.

Pour mémoire, un acompte de 24 000,00 € a été versé à la Mission locale, suite à l'approbation du Conseil municipal du 15 décembre 2020. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 21 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale Sud Deux-Sèvres ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 21 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Monsieur Eric PERSAIS, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire, n'a pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Florence VILLES

Florence VILLES

Il s'agit d'apporter une aide à la Mission Locale pour l'activité concernant le Centre Information Jeunesse, centre qui a été intégré à la Mission Locale depuis 2018, afin de permettre aux jeunes d'accéder plus aisément à un emploi. Un acompte a été donné de 24 000 €, à la suite du Conseil municipal du 15 décembre.

Il est proposé à l'assemblée donc d'attribuer un solde de 21 000 €. La subvention est moindre que l'an passé, pour une raison très simple, elle correspond à la demande de la Mission Locale. L'emploi précédent était celui d'une personne qui est partie à la retraite donc le salaire de la personne qui la remplace est moins élevé.

Monsieur le Maire

Merci. Elmano.

Elmano MARTINS

Éric PERSAIS ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire

Celui qui a sa procuration, ne participe pas au vote pour ce qui le concerne. En tout cas, c'est noté au procès-verbal.

Y a-t-il autres d'interventions ? Monsieur MATHIEU.

Sébastien MATHIEU

Sur la Mission Locale, on a été informé d'un certain nombre de difficultés ou de changements dans les effectifs de la Mission Locale sur les postes d'encadrement. Est-ce qu'on peut juste comprendre dans quelle logique ça s'inscrit ? Est-ce que ce sont des changements volontaires, des changements qui s'inscrivent dans un contexte de gouvernance nouvelle et de projets nouveaux de la Mission Locale ? C'est juste pour comprendre dans quel contexte ces départs s'inscrivent ?

Monsieur le Maire

À part le renouvellement d'un directeur par une directrice, Florence, tu veux répondre ou Sophie BOUTRIT, comme vous voulez. Florence puis Sophie BOUTRIT.

Florence VILLES

Sauf que ces problématiques, il faudrait les poser à Éric PERSAIS qui est président de la Mission Locale. Les changements qui ont eu lieu sont des changements internes, donc je ne pense pas que ça à être débattu ici. Ce dont je vous parle, c'est le Centre Information Jeunesse, c'est une activité de la Mission Locale avec une personne dédiée. La personne est partie, elle a été remplacée par une autre d'un âge différent et un salaire différent.

Monsieur le Maire

Sophie, vous voulez rajouter quelque chose ?

Sophie BOUTRIT

Oui, il s'agit effectivement du départ volontaire de la directrice de la Mission Locale qui a été remplacée par une autre directrice, donc ce que vient de dire Florence. Il y avait 2 personnes qui ont été effectivement aussi remplacées parce qu'il y a eu des mouvements de personnel, tout simplement, Mais c'est vraiment interne à la structure.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions. D'autres questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adapté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-132

Direction Animation de la Cité**Niort Associations - Convention pluriannuelle
d'objectifs 2021-2023**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Niort Associations est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation, dans le respect du principe de laïcité.

Elle est un des partenaires privilégiés de la Ville de Niort dans le fonctionnement et le développement de la vie associative niortaise. Elle a pour vocation d'animer sous différents aspects le réseau associatif niortais et/ou participer aux manifestations associatives locales.

Par ses missions de soutien et d'accompagnement du secteur associatif, Niort Associations s'implique dans les objectifs de développement durable exposés dans le document cadre « Niort durable 2030 » et participe plus particulièrement à relever les défis suivants :

- Défi 4 : Une ville sobre avec des modes de vie, de production et de consommation responsables ;
- Défi 5 : Une ville citoyenne, culturelle et sûre où chaque acteur est coresponsable du bien-être et du bien commun ;
- Défi 7 : Une ville solidaire aux pratiques inclusives, qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté ;
- Défi 8 : Une ville saine et sportive, qui préserve et améliore la santé de tous.

Pour sa part, la Ville de Niort a inscrit le soutien à la vie associative dans son projet politique, car il ne saurait y avoir de développement urbain équilibré et durable sans un réseau associatif dynamique et innovant qui contribue au renforcement des liens entre les habitants.

Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que Niort Associations, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus à nos concitoyens.

Pour préciser ses attentes et ses principes de financement des associations, la Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- un pôle ressources au service des associations ;
- la coordination des associations et l'animation du réseau associatif ;
- l'organisation de la vie associative sur Niort.

Dans ce contexte, et afin que Niort Associations puisse assurer l'ensemble de ses missions, il convient de lui attribuer, au titre de l'année 2021, une subvention de 218 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la présente convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- approuver la subvention de 218 000 € au titre de l'année 2021 à Niort associations ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de 134 000 € relatif à la subvention allouée au titre de l'année 2021, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Florence VILLES

Florence VILLES

Il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Niort Associations. La Ville de Niort conventionne depuis plusieurs années avec Niort Associations qui est un des partenaires privilégiés de la Ville, dans le fonctionnement et le développement de la vie associative Niortaise. Vous savez que Niort Associations contribue largement à l'aide et au soutien des associations dans le respect de la laïcité, bien entendu. Nous avons donc souhaité que l'association puisse s'impliquer plus fortement dans les Objectifs de Développement Durable développés dans le document Niort Durable 2030. Si vous lisez la convention, vous verrez que ses objectifs sont largement détaillés, ainsi que toutes les missions de Niort Associations.

Il s'agit pour cette année de leur octroyer une subvention de 218 000 €. Subvention qui est un petit peu supérieure à celle de l'an passé car l'association a apporté d'énormes services et a fait un travail important pendant la première pandémie et a travaillé fortement avec l'ensemble des associations niortaises qui ont eu beaucoup de besoins.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Y a-t-il des questions ? Monsieur MATHIEU.

Sébastien MATHIEU

Dans la lignée d'un certain nombre de nos interventions précédentes et de celles de nos collègues, on propose la suppression d'une partie de la convention et notamment dans l'article 2, dans le grand 3, du petit c. La philosophie, c'est de demander à ce que ce soit bien la Ville et les services de la Ville qui puissent instruire, sur la base de critères définis par les élus, les subventions de moins de 1 500 € et pas demander à un outil au service des associations d'être juge et partie sur ces questions-là. Nous, ce qu'on souhaite, c'est que Niort Associations remplisse pleinement son rôle, comme elle le fait, au service des associations et au service de l'animation de la vie associative, mais pas qu'elle puisse attribuer des subventions. Ça c'est le rôle de la Ville et des élus que nous sommes, de travailler sur les critères et de travailler sur les attributions de subventions. C'est pour ça que nous proposons la suppression du petit c, du grand 3 de l'article 2.

Monsieur le Maire

C'est ce qu'on fait, on approuve les subventions. Ils nous proposent, on peut éventuellement corriger. Enfin Florence, je te laisse répondre si tu veux.

Florence VILLES

Je trouve la remarque un petit peu surprenante, il existe au sein de la Ville de Niort un service qui s'appelle Jeunesse-Vie associative qui instruit les subventions de la vie associative, avec moi en l'occurrence, puisque je suis l'élue référente, comme Christelle, et puis Christine aussi dans leurs domaines respectifs. Effectivement, Niort Associations, on va dire, compile les dossiers, nous les transmet, les regarde, pour voir si c'est complet, mais c'est le service qui instruit et c'est le Conseil municipal qui les vote.

Monsieur le Maire

Cela ne pourrait pas être possible juridiquement sinon.

Florence VILLES

J'ai un petit peu de mal à comprendre.

Monsieur le Maire

Monsieur MATHIEU, vous voulez préciser votre propos.

Sébastien MATHIEU

Notre propos, il est dans la droite ligne de ce qui a été dit par nos collègues et de ce qu'on vous redit. J'entends le fait que formellement c'est nous qui validions, j'entends que formellement c'est le service de la Ville qui instruit. Ça veut donc dire que compte tenu de ce que vous venez de dire, que le petit c n'a aucune raison d'être, puisque si Niort Associations se borne à compiler des dossiers, à les transmettre pour instruction, le petit c ne se justifie plus. Ce que nous demandons en philosophie, si je sors du petit c en question, c'est juste de dire et c'est ce qu'ont dit nos collègues, travaillons collectivement sur les critères et ne délégons pas à un tiers le fait de travailler sur des critères pour les subventions de moins de 1 500 €.

J'en comprends la logique, nous en comprenons la logique que vous avez développée qui est de dire faisons confiance au monde associatif pour s'organiser lui-même. Ceci étant, on connaît aussi les uns les autres les biais que peuvent avoir ce type de d'organisation là. Sortons de ces biais-là et ne demandons pas au monde associatif de s'organiser et assumons collectivement le fait de travailler sur des critères clairs et précis pour tous, pour qu'ils puissent demander leur subventions, en connaissance de cause. Certains, comme l'a dit Madame VACKER, ne demandent peut être pas plus, pas forcément parce qu'ils n'y auraient pas droit face à des critères qui seraient objectifs, mais peut être juste parce que demander plus pour soi, c'est prendre à l'un et donc habiller Paul pour déshabiller Pierre.

Monsieur le Maire

Certes mais le mieux c'est quand même de couper son manteau en 2 et de le donner à Pierre et à Paul, pour reprendre l'image que vous donnez.

Je me trompe peut-être, mais c'était comme ça avant 2014. J'aurais proposé ça, je pense que j'aurais eu droit à des cris d'orfraie. Franchement, on l'a maintenu non pas parce qu'on avait des inquiétudes particulières mais pour des sommes de ce niveau-là, ça nous semble assez raisonnable en effet, d'être dans la confiance, qui n'empêche pas le contrôle comme l'usage le dit. C'est ce que nous faisons avec un service associatif qui vérifie les comptes, les demandes etc. Maintenant, là aussi si vous avez des doutes sur telle ou telle structure, Florence est à votre écoute, moi aussi pour le faire remonter. Mais de là à remettre en cause la façon dont ça vit, alors que ça vit plutôt bien, de façon apaisée, sereine, partagée par l'ensemble du monde associatif Niortais réuni dans Niort Associations. Franchement, les critères sont définis par la Ville, avec la Ville, il y a des contrôles, ce n'est pas un abandon du sujet au monde associatif, c'est une concertation, une construction commune. Moi ça me paraît bien comme ça. Florence, tu veux rajouter ?

Florence VILLES

Je voudrais dire que les présidents d'associations sont, me semble-t-il, des personnes responsables et s'ils ne demandent souvent qu'une certaine somme, c'est aussi parce qu'ils n'ont pas forcément besoin de plus et que leur trésorerie est suffisante. C'est aussi un point qu'il faut regarder et que je regarde attentivement, c'est la trésorerie et les réserves de chaque association. Parce que l'argent public n'est pas là pour être thésaurisée, me semble-t-il.

Monsieur le Maire

Oui, il n'est pas là pour être thésaurisé, c'est sûr. Désolé de vous faire cette réponse qui ne vous conviendra pas mais qui est une réponse.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Franchement, le monde associatif, ce soir, ne fait pas l'unanimité, heureusement qu'il y a une majorité encore une fois. Ça me surprend un peu, enfin même beaucoup je vous le dis, je suis surpris. Je comprends qu'on puisse ajouter des modes de fonctionnement, que ça se discute, etc. mais s'abstenir ce n'est ne pas voter pour, surtout dans ce cas-là. C'est votre liberté, c'est enregistré comme tel, très bien, mais c'est quand même surprenant surtout quand j'entends certains discours.

Maintenant, chacun a sa cohérence.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-133

Direction Animation de la Cité**Association Vent d'Ouest - Partenariat pour le développement des jardins solidaires - Convention d'objectifs 2019-2021 - Solde 2021**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires.

Celle-ci a souhaité renouveler en 2019, avec cette association, une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2019-2021 visant le développement de l'offre d'un jardin solidaire et partagé à Niort. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique et porte sur les axes suivants :

- permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs ;
- positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 000 € pour l'année 2021.

Un acompte de 14 400 € ayant déjà été versé en début d'année 2021, il est proposé à l'assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de subvention soit 21 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 21 600 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Florence VILLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-134

Direction Animation de la Cité**Convention MIPE - Solde 2021**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) souhaitent reconduire leur partenariat afin que l'association puisse mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficulté.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, au titre de l'année 2021, une subvention de 25 000,00 € est attribuée à la MIPE.

Pour mémoire, un acompte de 12 000,00 € a été versé à la MIPE, suite à l'approbation du Conseil municipal du 15 décembre 2020. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 13 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 13 000,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Florence VILLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-135

Direction Animation de la Cité**Subvention à l'association France Victimes 79**

Monsieur Karl BRETEAU, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association France Victimes 79 a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2021.

Pour mémoire, un acompte de 5 000 € a été versé à France Victimes 79 suite à l'approbation du Conseil municipal du 15 décembre 2020.

Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et France Victimes 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 5 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Florence VILLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-136

Direction de l'Espace Public**Quai de Belle Ile - Rue de la Chamoiserie -
Effacement de réseaux aériens - Répartition
financière entre ENEDIS et la Ville de Niort**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre du programme de mise en navigabilité de la Sèvre, la Ville de Niort accompagne la requalification de la Cale du Port porté par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) en aménageant le quai de Belle Ile au droit de la Cale.

Le projet d'aménagement du quai de Belle Ile comporte l'effacement des réseaux aériens. Cet effacement sera également étendu à la rue de la Chamoiserie.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de la concession de distribution et fourniture d'électricité, la Ville de Niort a sollicité ENEDIS pour effectuer ces travaux d'enfouissement de réseaux.

Pour cette opération, les études réalisées par ENEDIS ont permis de définir un chiffrage global estimatif de 44 000 € HT soit 52 800 € TTC.

Le schéma de financement, conformément à l'article 8 de la concession, se répartit de la manière suivante :

- Commune de Niort - 60 % : 26 400 € HT soit 31 680 € TTC
- ENEDIS - 40 % : 17 600 € HT soit 21 120 € TTC

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de l'aménagement cité ci-dessus, ses montants estimatifs, ses modalités financières ;
- autoriser l'Adjoint délégué à :
 - solliciter les aides financières auprès d'ENEDIS pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre de l'article 8 de la concession ;
 - établir et signer les documents nécessaires à l'attribution de la participation d'ENEDIS.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-137

Direction de l'Espace Public**Requalification de la Place Martin Bastard -
Réalisation d'un diagnostic archéologique -
Approbation de la convention avec l'INRAP**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville vient prolonger tout le travail de recomposition qui s'est opéré dans l'hyper centre.

Par délibération en date du 15 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement mandaté par le cabinet PHYTO LAB pour l'aménagement de la Place Martin Bastard et de ses abords.

Les travaux portent sur les espaces publics d'un périmètre rapproché composé de la Place Martin Bastard, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Emile Bêche, de la rue de la Préfecture et de la place des Tribunaux.

Le 13 janvier 2021, le Service régional de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine a notifié à la Ville de Niort la prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive sur l'espace public pour une superficie de 5000 m².

Cette mesure a été confiée à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en sa qualité d'opérateur.

Conformément au Code du patrimoine et à l'article 28 alinéa 2 du décret du 3 juin 2004, il convient d'établir une convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisation, par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, de l'opération de diagnostic (phase de terrain et phase d'étude aux fins d'élaboration du rapport de diagnostic) décrit dans l'annexe jointe.

La convention fixe un certain nombre de principes et de règles entre l'opérateur (l'INRAP) et l'aménageur (la Ville) indispensables au bon déroulement de la démarche :

- les conditions et délais de mise à disposition du terrain par la Ville pour la réalisation de l'opération ;
- la description de l'opération (nature et localisation) ;
- les délais de réalisation du diagnostic et de remise du rapport du diagnostic ;
- les travaux et prestations réalisées par l'INRAP ;
- les représentations de l'INRAP et de la Ville de Niort sur le terrain – concertation ;
- la fin de l'opération (le procès-verbal de fin de chantier) ;
- les conséquences pour les parties de dépassement des délais fixés par la convention – pénalités de retard ;
- la communication scientifique – valorisation ;
- la compétence juridictionnelle ;
- les pièces constitutives de la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à venir avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic archéologique ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Procès-Verbal

Dominique SIX

Lors du dernier Conseil municipal, on a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Phytolab pour l'aménagement de la place Martin Bastard et ses abords. Juste pour refaire un petit focus sur le sujet, un investissement de près de 2,4 millions d'euros pour requalifier à la fois, la fin de la rue de l'Hôtel de Ville et l'ensemble de la place de Martin Bastard, ainsi que la place des Tribunaux. Avec les enjeux que vous commencez à connaître aujourd'hui, à la fois d'imperméabiliser les sols, de revégétaliser, et de mettre en valeur à la fois le patrimoine que représente l'Hôtel de Ville. À ce sujet d'ailleurs, la DRAC nous a informé qu'elle souhaitait que l'on réalise un diagnostic archéologique préventif, sur une partie de cet espace pour près de 5 000 m². Donc on a confié cette opération à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, plus communément appelé l'INRAP.

Il vous est proposé d'approuver la convention qui fixe un certain nombre de principes et de règles, tant à l'opérateur qu'à l'aménageur que nous sommes.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame BONNET-LECLERC.

Véronique BONNET-LECLERC

Ce diagnostic d'archéologie préventive signe le démarrage du chantier. Nous formons le vœu que les usagers, les agents de la Ville, les usagers des services de l'espace Niortais, les habitants, les enseignants et les parents de l'école primaire Michelet soient désormais associés et concertés.

Monsieur le Maire

Comme pour tout sujet Madame BONNET-LECLERC. Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Merci pour votre unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-138

Direction de l'Espace Public**Pôle gare Niort Atlantique - Approbation du protocole de cadrage général relatif aux modalités de partenariat pour les intentions de réalisation du projet - Phase 1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite assurer une modernisation et une optimisation du quartier de la gare, de par la place structurante qu'il occupe dans l'agglomération et son positionnement à l'Est du centre-ville, à proximité d'un axe important qui ordonnance un ensemble qualitatif de la gare à Port Boinot. Ce projet s'insère dans une réflexion plus large avec les quartiers adjacents de Goise, des Trois Coigneaux, du pôle santé avec l'hôpital et la clinique Inkermann et des liaisons avec le secteur de la Brèche, récemment rénové.

Afin d'activer l'étape opérationnelle de la phase 1 du projet, il a été conjointement décidé par la Communauté d'agglomération du Niortais et la Ville de Niort de lancer une consultation sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour retenir un maître d'œuvre sur la base du schéma d'aménagement, esquisse du programme à intervenir.

Pour la cohérence d'ensemble, les conseils des deux collectivités ont validé respectivement les 16 et 23 novembre 2020 le transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire de la Ville à la Communauté d'Agglomération du Niortais, cette dernière devant assurer une maîtrise d'ouvrage unique pour la mise en œuvre des travaux de la phase 1 du projet Pôle gare Niort Atlantique.

Cette gare revêt une importance notable au regard de l'activité tertiaire du pôle Niortais et de ses liaisons majeures avec La Rochelle, Poitiers, Paris et Saintes. L'attractivité de la gare et son rôle à l'échelle du bassin de vie en font un site à enjeux pour favoriser la transition énergétique et les mobilités durables.

Cette dynamique s'inscrit aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, dans le cadre du plan de relance avec l'Etat, mais également au sein des objectifs régionaux et européens pour disposer d'une offre de mobilité plus adaptée aux usagers et plus actuelle. Ce projet répondra également à un enjeu important de rénovation qualitative et paysagère de l'espace public en proposant des aménagements plus vertueux sur les sujets de la gestion de l'eau pluviale et de la végétalisation avec une meilleure intégration du site gare au sein de la Ville.

Le projet du pôle gare Niort Atlantique a connu plusieurs périodes pré-opérationnelles :

2018-2019 : Etude préalable pour la définition d'un programme définissant 2 phases.

2020 : Etudes techniques pour la faisabilité et la disponibilité du foncier avec SNCF Réseau et levés topographiques.

2020-2021 :

- négociations avec la SNCF pour la cession ou pour une autorisation d'usage du foncier ;
- dialogue partenarial pour le financement de l'opération ;
- processus de sélection de la maîtrise d'œuvre pour la phase 1 (2séquences).

La phase 1 du projet comprend 2 séquences :

Phase 1 - séquence 1 (arrière de la gare)

- création d'une voirie de contournement de la gare comprenant une offre de dépose minute, des accès facilités et améliorés pour le stationnement longue durée ;

- reconfiguration voire extension (dans le cadre de la reconstitution) d'un parking longue et moyenne durée qui comprendra un aménagement global qualitatif avec une intégration paysagère remarquable dans un site aujourd'hui peu engageant. L'extension à plat du parking se fera de façon qualitative, mais avec des investissements maîtrisés au regard du caractère transitoire de cette occupation, afin de ne pas bloquer le développement futur de la halle.

Phase 1 - séquence 2 (façade avant du bâtiment voyageurs/parvis, abords de la gare)

Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal paysager, qualitatif et végétalisation comprenant un parvis apaisé devant le bâtiment voyageurs et les transports en commun implantés à proximité de l'entrée de gare. Les accès et les circulations pour les cars des liaisons régionales (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) seront reconfigurés avec la création d'une gare routière (6 quais minimum sont nécessaires). Les bus du réseau urbain et les cars de l'agglomération seront intégrés le long de la RD 740. Les aménagements des espaces réservés aux taxis, dépose minute et reprise ¼ d'heure, stationnement PMR, cheminements pour vélos et piétons seront créés.

Un protocole partenarial pour engager la phase opérationnelle :

Afin de formaliser les attentes de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort de prendre en compte les objectifs des partenaires du projet, un protocole partenarial a été élaboré, il permettra ainsi de :

- poser les attentes et objectifs des partenaires et de présenter les convergences autour du projet ;
- présenter les premiers plans de financements et le calendrier pour que chaque financeur puisse afficher ses participations (validées ou en cours) et s'engager progressivement à soutenir le projet ;
- identifier et préciser les maîtrises d'ouvrage ;
- disposer d'un document cadre partenarial pour engager des protocoles fonciers avec la SNCF.

Les partenaires engagés pour ce protocole sont les suivants :

- la Communauté d'Agglomération du Niortais ;
- la Ville de Niort ;
- la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- l'Etat ;
- le Département des Deux-Sèvres ;
- SNCF gares et connexions.

- de préciser le périmètre du projet, les éléments le composant et la répartition des maîtrises d'ouvrage ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole partenarial joint en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Le Pôle gare Niort Atlantique, un des projets importants, à la fois pour les Niortais, mais aussi tous les habitants de la Communauté d'Agglomération puisqu'il signe la réhabilitation d'une gare qui accueille près d'1 200 000 usagers par an. C'était vrai jusqu'en 2019, 2020 et 2021 où l'on a un peu dépassé cette capacité-là, mais il n'en demeure pas moins que c'est pour nous une entrée de Ville, donc on a un enjeu d'attractivité pour notre territoire et puis dans le quartier patrimonial. En fait, cette convention elle signe vraiment le point de départ et la première pierre, je dirais, de ce futur Pôle puisqu'elle met autour de la table l'État, la Région, le Département, la SNCF, l'Agglomération et la Ville de Niort. C'est l'élément indispensable afin que chacune de ces collectivités, institutions puissent délibérer sur ce projet et nous accompagner aussi dans le financement qui représente un enjeu d'à peu près sept millions d'euros sur sa Phase 1, séparée en 2 séquences :

- d'une part à l'arrière de la gare : avoir une voie traversante qui permet de relier l'avenue de Limoges avec la route d'Aiffres, ainsi que de restructurer sans doute le stationnement ;

- sur le parvis à l'avant, d'une part : aménager un parvis apaisé pour les usagers de la gare, un pôle d'échanges multimodal qui permettra effectivement de combiner la mobilité ferroviaire avec le transport en commun, avec les mobilités douces ;

et comme d'habitude sur l'ensemble des projets qui sont portés, ces dernières années, un parti pris, fort effectivement d'y intégrer de la végétalisation.

Il vous est proposé d'adopter cette convention.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur JÉZÉQUEL et Monsieur GIBERT.

Yann JÉZÉQUEL

Lors du Conseil communautaire nous avons proposé deux points d'amélioration : l'intégration des mobilités actives autour de la gare et le passage en site propre d'une voie de bus au Pont Inkermann qui ne doit pas être hypothétique.

Nous souhaiterions rajouter deux points :

- d'abord intégrer les vélos sur le Pont Inkerman, qui est actuellement dangereux, c'est rien de le dire, pour les mobilités actives, mais également prendre en compte plus largement le quartier situé derrière la gare qui actuellement est saturé par la circulation automobile et par le stationnement. Les rues sont étroites et il y a des gros problèmes de stationnement.

- ce quartier va connaître une grosse évolution avec ce projet et nous souhaiterions qu'il soit intégré aux réflexions de ce projet de la gare.

C'est pourquoi, nous nous abstenons, mais par ces propositions, nous espérons que ce projet pourra être amélioré puisqu'on en est encore au début.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur JÉZÉQUEL, Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Je vais encore vous agacer.

Monsieur le Maire

Pourquoi vous dites ça tout de suite, ce n'est pas une certitude, Monsieur GIBERT. Vous pouvez vous employer à ce que ça n'en soit pas une d'ailleurs, avec un peu d'effort.

François GIBERT

Je vais réattaquer sur le sujet, je suis tout à fait ce qu'a dit Yann et le sujet de la concertation. Je n'ai pas été rassuré de la double réponse faite à la fois par Dominique SIX et Philippe TERRASSIN sur Denfert Rochereau. Puisque l'un a dit, si j'ai bien compris, « vous serez consultés en temps utile » et Monsieur TERRASSIN a dit : « vous avez déjà été consulté pour les jeux ». C'est pour ça que je suis un petit peu méfiant parce que ce processus de concertation, s'il n'y a pas de date annoncée pour une présentation et un échange sur le sujet, ça risque de passer, et puis on dira maintenant c'est étudié et c'est terminé.

Je vais réinsister sur la concertation à propos de la gare. En effet, il y a deux points importants, et d'ailleurs dans le Conseil de quartier il est prévu et nous demandons des dates pour cette concertation sur l'accès arrière de la gare parce que c'est la séquence 1 de la phase 1. À l'arrière de la gare, il y a un véritable enjeu concernant l'accès, que ce soit pour les voitures, vélos, voir les bus et le franchissement du pont. Vous l'avez noté, soulevé, dans tous les Conseils de quartier : Saint Florent, Goise et Centre-ville avec beaucoup de points. Là-dessus, on attend des dates et une organisation de la concertation parce qu'une concertation si on veut qu'elle se fasse bien, elle prend forcément un peu de temps, donc il faut aussi l'anticiper.

Voilà ma question, je la soulève, je vais vous agacer encore. Comment va s'organiser cette concertation pour que les accès gare et les mobilités qui sont derrière, soient présentées aux citoyens qui puissent faire des retours avant que ça soit complètement bouclé.

Monsieur le Maire

Monsieur GIBERT, vous voyez, vous ne m'avez pas agacé. Madame GIRARDIN.

Cathy GIRARDIN

Oui à propos de concertation, il y a des membres du Conseil de quartier de Champommier-Goise-Champclairot qui, avant les élections, on fait une proposition de circulation notamment sur le pont Inkermann, pour reprendre l'intervention qu'a fait Monsieur JÉZÉQUEL. En fait, ils ont concerté 80 familles du quartier, ils ont noté tous les dangers qu'il pouvait y avoir à la circulation sur ce quartier et notamment sur le pont Inkermann. Ils ont fait des propositions de circulation et jusqu'à ce jour, ils n'ont eu aucune réponse. Par rapport à ce nouvel aménagement sur le Pôle gare, est-ce qu'on pourra tenir compte des propositions qu'ils ont pu faire. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, d'autres questions ? Romain DUPEYROU et Dominique SIX.

Romain DUPEYROU

La concertation, oui, elle va avoir lieu. Vous n'êtes pas sans savoir les conditions dans lesquelles, aujourd'hui, la concertation s'exerce. Ce n'est pas une chose évidente. Il y a, aujourd'hui, pour le Conseil de quartier Centre-ville, je crois 7 groupes de travail au minimum qui viennent d'être créés sur des dossiers très différents et le pôle gare en fait partie. D'ailleurs, lors du conseil vous en faisiez partie, je m'étonne presque de votre intervention. Vous savez que l'une des volontés que l'on a, c'est justement de faire travailler, peut-être de façon inter quartiers avec Goise-Champommier-Champclairot, le Conseil de quartier Centre-ville pour travailler justement à la porosité de cet espace et permettre effectivement les flux, la bonne connexion des deux quartiers, pour qu'ils reprennent vie autour du projet Pôle gare. Après, vous savez effectivement qu'aujourd'hui, la concertation, elle se fait dans des conditions dégradées, bien qu'on essaye de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs. La date, vous êtes gentil de demander comme ça et d'exiger une date. On essaie déjà de faire vivre la démocratie participative, d'autres villes plus grandes que la nôtre, ou plus petites n'y arrivent pas, on peut déjà se féliciter d'avoir une vie participative à la Ville de Niort, vous pourriez au moins le remarquer. Maintenant la date, je ne suis pas en capacité de vous la donner, je vais être très franc mais les services travaillent. Je crois que ce n'est pas évident tous les jours de travailler dans les conditions d'aujourd'hui. On fait le plus possible pour essayer de répondre à l'exigence qu'on s'impose et que l'on souhaite s'imposer sur cette politique de vie participative. Je vous assure que vous serez informés de la date à laquelle on organisera les premières réunions, auxquelles les habitants pourront participer pour construire le projet du Pôle gare.

Monsieur le Maire

Merci. Dominique SIX.

Dominique SIX

Je ne vais pas rebondir sur les propos de Romain DUPEYROU, il a donné un certain nombre d'indications ou du moins les difficultés à en donner. D'une part, vous avez la même connaissance du projet que nous nous l'avons aujourd'hui. C'est à dire, que le plan que vous avez dans le dossier, nous, aujourd'hui on a le même.

On choisira, dans le cadre d'un concours de maîtrise d'œuvre, le maître d'œuvre vendredi. Aujourd'hui, à la limite, mis à part ce que vous avez dans le dossier, on n'a rien de plus à vous produire. On n'est pas non plus en retard dans le cadre de ce projet-là. D'autre part, oui, nous avons bien conscience qu'il y a un certain nombre d'attentes des riverains du quartier, il y a plein de problématiques mais il ne faut pas croire que sur la phase 1, on réglera l'ensemble des problématiques et de stationnement sur le quartier. Puisque vous l'avez vu, le projet, il porte sur une dizaine d'années après la phase 1, il y aura une phase 2 qui pour le coup, est sans doute encore plus complexe techniquement pour modifier singulièrement la circulation sur ce quartier-là qu'elle ne l'est aujourd'hui. Donc, oui, à un moment donné, effectivement, il va falloir qu'on associe à la fois les usagers, les riverains du quartier, les habitants de notre territoire, quelque part, il n'y a pas de souci là-dessus. De toute façon, aujourd'hui, dans tous nos cahiers des charges de maîtrise d'œuvre, ça fait partie aussi des choses qu'ils ont à porter avec nous. Ça arrive, mais il faut au moins qu'on ait des choses qui permettent de se rendre compte, d'apprécier ce que ça peut être. Nous, on a l'habitude de regarder des plans, de se projeter. On est à l'origine du projet, maintenant, je pense qu'effectivement nos concitoyens, enfin les habitants de Champommier, de Champclairot, de Goise, ils ont besoin un moment donné que ça soit un petit peu illustré pour se rendre compte de ce à quoi ça va répondre.

Maintenant, pour répondre à Madame GIRARDIN, je pense que vous devez confondre avec un autre projet qui nous a été proposé par le Conseil de quartier de mise à sens unique, notamment de la rue de Champommier. Mais rien à voir, pour le coup, avec le pont Inkerman, vous êtes bien loin du périmètre qui était défini dans ce projet-là.

Monsieur le Maire

Merci, d'autres interventions ? Philippe TERRASSIN.

Philippe TERRASSIN

Lors des Conseils de quartier qu'on a fait, la dernière série qu'on a fait, on a promis qu'il y aurait 3 Conseils de quartier qui seraient concertés, qui travailleraient autour de ce projet, parce qu'effectivement on souhaite que ce ne soit pas une coupure de la Ville mais au contraire un lieu de coordination.

Bien souvent, ce qu'il ne faut pas confondre, c'est la taille du projet. C'est à dire qu'effectivement 80 familles, c'est important sur un quartier, mais comme le disait Monsieur le Maire et Dominique SIX, il y a beaucoup d'autres partenaires et surtout on a un impact qui est plus large que la vue unique du quartier.

Effectivement, il y a des propositions qui seront reprises parce qu'il y a des choses qui sont tout à fait logiques mais c'est un projet global comme le disait Romain aussi, qu'il faut envisager.

Juste un petit mot sur le Pôle Vie Participative. Les aléas de la vie font qu'actuellement quelques personnes sont écartées du service et qu'on est obligé de retravailler pour un certain nombre de dates, pour pouvoir vous proposer une concertation qui soit bien menée et que les agents qui sont là, pour l'instant, puissent mener cette mission dans la meilleure des conditions.

Monsieur le Maire

Merci Philippe. Ré-éclairer aussi la dimension de ce projet. La gare, quiconque s'y promène, la regarde en visiteur ou en Niortais averti, se dit qu'il y a forcément quelque chose à faire ici et qu'il est urgent de faire quelque chose là. Donc c'est un enjeu, comme Dominique l'a très bien rappelé, un à long terme, ça ne se fera pas en un jour. On a la chance de bénéficier du plan de relance, avec un soutien de l'État important, soutien du Conseil Régional au titre d'ailleurs de son règlement actuel avant les changements de mandature, quoi qu'il en soit, et une vraie possibilité de financement des fonds européens via le FEDER donc un vrai cofinancement. Tout ça nous bouscule, il ne faut pas se le cacher, mais il y a un rendez-vous qui est important, car on est quand même sur 11 à 12 millions d'euros pour la première phase et les deux premières séquences, ce n'est pas négligeable. Il y aura d'autres phases. Oui le pont Inkerman, sera un sujet, il l'est déjà un peu dans les réflexions. Mais il est évident qu'il y a dans tout cela et ce que vous avez pu avoir à lire dans les différents cahiers, montre qu'il y a un enjeu, de traverser des voies à cette hauteur, un peu plus loin peut-être, peut être en souterrain plutôt qu'en passerelle et donc l'avenir du pont d'Inkermann sera un sujet. Reste que c'est un pont SNCF, avec une voie au-dessus qui est départementale, vous voyez la complexité du sujet.

Par ailleurs, il ne vous a pas échappé qu'au-delà de cette délibération, nous avons notamment au Conseil d'Agglomération préempté ou commencé à nous intéresser à un certain nombre de parcelles qui sont de l'autre côté de la gare.

Cet autre côté, évidemment, nous intéresse, cet autre côté a déjà considérablement changé puisqu'il y a un changement de population, de générations, renouvellement urbain. Ce quartier est très orienté aussi vers la Ville et le centre-ville en particulier, donc le projet gare est un projet urbanistique qui vise à ce que la gare ne soit plus une césure, mais au contraire un trait d'union qui réunisse les quartiers, comme nous avons pu réaliser, je crois, avec un certain succès comme la fréquentation le démontre à Boinot, comme j'espère que nous réaliserons à Denfert Rochereau, comme ça a déjà été en parti le cas à la Brèche, pour tout ce qui se fait dans le technologique. Tout ça, c'est un sujet qui nous est cher, qui signe l'urbanisme de Niort en plus de son aspect vert, végétal. C'est à tout cela, évidemment que la gare et le projet gare devra répondre, c'est bien sûr évident. Sans oublier le lien de la gare avec la place du Roulage et le reste, il y a tout un linéaire de rue, notamment la rue de la Gare qui sera évidemment à refaire, dans un autre temps. C'est une deuxième phase inévitablement et chaque phase aura ses réponses et ses questions, ses financements et sa concertation.

On va passer au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-139

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Fourrière pour animaux - Campagne de stérilisation des chats errants - Convention de partenariat avec l'association "On Peut Les Aider" - Avenant n°1**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort a signé une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants avec l'association « On Peut Les Aider », le 22 décembre 2020. Il a été convenu que la Ville « verse une participation financière de 2 000,00 € pour la capture de 50 chats au titre de l'année 2021 ».

Sur les trois premiers mois de l'année, ce sont près de 40 chats qui ont déjà été stérilisés et identifiés.

La Fourrière pour animaux reçoit de nombreuses demandes d'administrés pour la stérilisation de chats errants et les besoins apparaissent ainsi croissants.

Les membres du Comité de l'association « On Peut Les Aider » se sont accordés, à l'unanimité, pour accepter le rajout de 50 chats à la campagne de stérilisation pour l'année 2021.

Le montant de la participation versée par la Ville de Niort dans le cadre de cette campagne sera donc de 4 000,00 € pour 2021 (soit 2 000,00 € supplémentaires par rapport à la participation financière initiale). Cette somme sera versée par la Ville de Niort à l'association qui paiera ensuite directement les frais auprès de la clinique vétérinaire procédant à ces opérations sanitaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder un ajout de 2 000,00 € au montant de la participation initiale votée lors de la séance du Conseil municipal du 22 décembre 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association « On Peut Les Aider ».

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

Dominique SIX

Une délibération dont on commence à avoir un petit peu l'habitude, c'est la stérilisation des chats errants. Il vous est proposé de conventionner pour une deuxième fois cette année avec l'association OPLA – On Peut Les Aider, pour la stérilisation de 50 chats, sachant qu'on avait délibéré au mois de novembre pour une première convention, pour l'année de 50 et au moment où on a établi la délibération on était déjà à 40, je peux déjà vous dire qu'à cette heure-ci, on est à 55 chats stérilisés.

Donc il est proposé de prolonger cette convention sur la deuxième partie de l'année et comme on en a l'habitude de participer à hauteur de 50 % du financement et d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association, qui elle-même prend en charge les coûts de stérilisation.

Monsieur le Maire

Merci pour toutes ces précisions. Madame FORTAGE, dont je sais l'intérêt pour le sujet.

Elsa FORTAGE

Nous sommes bien sûr favorables à cette délibération pour l'élargissement de la campagne de stérilisation des chats errants, puisqu'elle répond, mieux vaut tard que jamais, à nos sollicitations et surtout à celle des habitants et des associations qui sont impliqués. Car encore une fois, la stérilisation des chats errants est très importante, tant pour limiter la misère animale dans nos rues, que pour le bien-être de ses chats, de la faune locale et bien sûr des Niortais qui ne supportent plus de constater cette détresse. Cette augmentation est donc salubre, mais ce nombre total reste encore à interroger puisque si 40 stérilisations ont déjà été faites en 3 mois et si on suit cette logique, ce n'est pas 100 mais 160 stérilisations qui seraient nécessaires pour une année, pour répondre à la réalité de terrain, et pour répondre à toutes les demandes des habitants. Car une campagne ambitieuse, aujourd'hui, permettrait d'avoir à prendre en charge moins d'animaux en détresse demain.

Monsieur le Maire

Merci pour votre soutien Madame FORTAGE. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-140

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Ratification de la charte « Ville aidante Alzheimer »**

Monsieur Nicolas VIDEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

1,2 million de personnes atteintes de la maladie en France en 2019 (source : Santé publique France, 2019). 1 français sur 2 a dans son entourage une personne diagnostiquée de la Maladie d'Alzheimer. 225 000 personnes diagnostiquées chaque année, soit un nouveau cas toutes les deux minutes trente. La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées représentent non seulement un enjeu sanitaire, social, mais aussi sociétal.

La charte « Ville aidante Alzheimer » initiée par France Alzheimer, soutenue par l'Association des Maires de France (AMF), depuis septembre 2019 vise à aider les personnes malades et leurs proches aidants à toujours profiter de la ville.

La charte engagera la collectivité aux côtés de l'association France Alzheimer, sur trois axes majeurs :

- l'orientation ;
- l'inclusivité ;
- la sensibilisation.

La Ville de Niort, s'engagera à favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la collectivité.

L'objectif étant que les personnes en difficultés cognitives puissent continuer à se sentir utiles et intégrées aux activités de leur ville.

La collectivité s'engagera à informer le grand public et à former ses agents d'accueil afin que les personnes atteintes soient mieux comprises et qu'elles puissent être aidées lorsqu'elles en ont besoin.

Depuis 2017, l'association France Alzheimer 79 est une partenaire active de la Commission communale pour l'accessibilité.

Considérant la Feuille de route Niortaise vers les Objectifs de Développement Durable, adoptée à l'unanimité du Conseil municipal du 25 novembre 2019 :

- défi 7 : « Une Ville solidaire aux pratiques inclusives qui donne les mêmes chances à tous et renforce les biens pour ne laisser personne de côté » :

- objectif 7-1 : Permettre l'inclusion de tous,
- sous objectif 7.1.1 – Changer le regard sur les différences,
- action 7.1.1.1 – Education et actions de sensibilisation en partenariat avec les acteurs locaux autour des valeurs de respect et de solidarité.

Considérant la charte Handicaps de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale :

- axe 2 : « Pour une ville favorisant la participation des personnes en situation de handicap » :
- objectif 4 « Assurer l'accès et l'accueil pour tous aux démarches administratives » ;
- axe 3 « Pour une ville accueillante et coopérante » :
- objectif 3 « Changer le regard sur le handicap ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la charte « Ville aidante Alzheimer » ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Nicolas VIDEAU

Nicolas VIDEAU

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir vous autoriser à signer une charte proposée par l'association France Alzheimer - la charte des villes aidantes. Il est proposé que Niort soit une Ville aidante pour France Alzheimer. Cette charte a pour vocation de faciliter l'inclusion des malades d'Alzheimer dans la Ville. Un certain nombre d'engagements réciproques sont proposés dans cette délibération.

J'en profite simplement pour dire un mot au sujet de Gisèle LLOBEL, j'aimerais rendre hommage à Gisèle LLOBEL qui a été pendant 24 ans à la présidence de l'association France Alzheimer 79, elle a passé la main l'année dernière à Madame Henriette FELON. Elles font un travail extraordinaire et cette charte de Niort Ville aidante va dans le droit chemin des relations que nous pouvons entretenir avec cette association et qui pourrait nous permettre de les accompagner en septembre prochain, à l'occasion de la journée mondiale, pour s'engager contre la maladie d'Alzheimer, nous envisageons une action avec eux. Nous aurons l'occasion d'y revenir probablement à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Merci à toi Nicolas. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

Nous aimerions savoir ce que va changer, concrètement, la ratification de cette charte Ville aidante Alzheimer pour les malades et leurs aidants ?

Monsieur le Maire

Nicolas, tu réponds.

Nicolas VIDEAU

On peut rentrer dans le détail de la charte, tout est indiqué là-dedans. Moi, je retiendrai, en tout cas, parmi les propositions d'action, le fait de la formation, notamment, de nos agents et je pense aux agents d'accueil, aux agents du CCAS, pour une meilleure connaissance de la maladie d'Alzheimer, pour pouvoir mieux accueillir ces personnes-là, une formation, également pour être à l'affût des premiers signes et pour adopter les bons comportements à leur égard. Ça fait partie des engagements que la Ville peut prendre et sinon je reprends ce qui est indiqué dans la charte :

- nous garantirons l'insertion régulière d'information sur la maladie d'Alzheimer ;
- informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants, ça c'est important ;
- faciliter la mise en place ou le déploiement des cafés mémoires ou d'actions initiées par France Alzheimer ;
- faciliter les modalités de transports depuis le domicile jusqu'au lieu des activités ;
- construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie à destination des commerçants, des artisans, des chauffeurs de bus.

Bref, tout est indiqué dans la convention qui a pour objectif, je le redis donc, de faciliter l'inclusion des malades dans la Ville.

Monsieur le Maire

L'inclusion est une démarche dans laquelle nous sommes investis, il est tout à fait normal que nous répondions aux propositions de France Alzheimer et que nous nous engagions plus encore en faveur des personnes atteintes par cette terrible maladie, si handicapante par ailleurs. Sur ce sujet-là, comme sur beaucoup d'autres, Niort renforce son travail d'inclusion et d'accessibilité.

D'autres questions ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-141

**Pôle Cadre de Vie et Aménagement
Urbain****Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux -
Rapport annuel de délégation de service public -
Saison 2019-2020**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a décidé de déléguer l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux.

Cette installation dessert plusieurs structures :

- la résidence d'Accueil de Quartier des Personnes âgées ;
- l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- le groupe scolaire « les Brizeaux » ;
- la crèche « Mélodie » ;
- six bâtiments de la SA HLM ;
- les logements de la SEMIE ;
- le village Sénior ;
- les logements individuels « Magellan ».

Les abonnés du réseau sont au nombre de 47, répartis comme suit :

- 9 en collectifs ;
- 18 logements individuels ;
- 20 logements au Village seniors.

Le 26 septembre 2012 en application d'une délibération en date du 17 septembre 2012, la Ville a conclu un contrat d'affermage d'une durée de huit ans avec la société IDEX Energies, pour l'exploitation de cet équipement. La prise en charge effective des installations par l'entreprise IDEX Energies a eu lieu le 1er octobre 2012.

Le contrat a été prolongé d'un an début 2020, par avenant validé par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 février 2020, pour assurer la continuité du Service Public. Il s'achèvera le 24 septembre 2021.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1er juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte rendu technique et financier, ainsi qu'un rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 a été remis par la Société IDEX ENERGIES et un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 26 avril 2021.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la Société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux du rapport annuel pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle d'affermage.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-142

Direction Patrimoine et Moyens**Place du Port - Multi-accueil et centre socio-culturel
Centre-ville - Approbation de la convention de prise
en charge des fluides**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du chantier de restructuration et d'extension d'un bâtiment pour le regroupement d'un centre multi-accueil et du centre socio-culturel Centre-ville, situé place du Port, la Ville a fait le choix, pour des questions pratiques, le temps de l'opération, de conserver les abonnements de fluides (eau et électricité tarif jaune) à son nom.

Toutefois, les consommations intervenues pendant la période des travaux, soit du 10 juillet 2019 au 30 novembre 2020, sont à la charge des entreprises. Aussi, il revient à la société SCER, titulaire du lot n° 2 Gros-œuvre et gestionnaire du compte prorata (compte inter-entreprises), de prendre en charge ces dépenses et de les affecter aux différentes entreprises intervenantes concernées.

A ce titre, il convient d'établir une convention entre la Ville et la société SCER fixant le montant de la participation forfaitaire s'élevant à 5 174,16 € établie au vu des dépenses payées par la Ville et ses conditions de versement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prise en charge financière de frais de fluides entre la société SCER et la Ville de Niort selon les termes indiqués ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que toute pièce afférente.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-143

Direction Patrimoine et Moyens**Mise à disposition de locaux - Patronage Laïque -
Convention avec la SCOP "Compagnie Les
Matapeste" - Subvention indirecte**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Société coopérative et participative « La Compagnie Les Matapeste » (SCOP « La Compagnie les Matapeste »), enracinée à Niort depuis plus de trente ans, est reconnue par sa qualité artistique. Elle a pour mission de favoriser la vie culturelle du bassin Niortais, notamment grâce à l'existence et l'animation d'un lieu consacré essentiellement au théâtre mais aussi plus largement au spectacle vivant amateur et professionnel.

Afin de permettre à la SCOP « La Compagnie Les Matapeste » de poursuivre ses activités, la Ville de Niort met à sa disposition l'ensemble immobilier dénommé « Patronage Laïque » sis 40 rue de la Terraudière à Niort.

La convention liant les deux parties étant arrivée à échéance, il est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée de cinq ans à compter du 1er juin 2021.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. La valeur locative annuelle du bien, fixée à la somme de 36 900 €, constitue une subvention indirecte.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation entre la Ville et la Société Coopérative et Participative « La Compagnie Les Matapeste) ;
- approuver le caractère gratuit de la mise à disposition constituant une subvention indirecte annuelle d'une valeur de 36 900 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

Elmano MARTINS

La Ville met à disposition de la compagnie « Les Matapeste » l'ensemble immobilier du Patronage Laïque. La mise à disposition étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée de 5 années à compter du 1 juin. La mise à disposition est consentie à titre gratuit, la subvention indirecte représente une somme de 36 900 €. Je rappelle que les subventions indirectes, à l'année, à l'ensemble des associations, est de plus de 1 100 000 €.

Monsieur le Maire

Merci. Christelle, tu veux intervenir.

Christelle CHASSAGNE

Juste une petite précision, vous verrez prochainement quelques affichages sur le Patronage Laïque puisque « Les Matapeste » qui occupent ce lieu, vont être dans un grand événement, tous les 2 ans le très grand Conseil Mondial des Clowns, mais aussi l'occasion d'inaugurer le palais mondial des clowns, simplement et de manière symbolique, évidemment, le patronage reste le patronage. Mais il se trouve que le travail mené par « Les Matapeste », depuis de nombreuses années avec l'international, leur permet de pouvoir profiter d'un palais. C'est un projet qui est accompagné par l'État, par la Région, par la Ville parce qu'il y a aussi derrière la notion de résidence. Voilà, c'est un palais qui sera bientôt dévoilé à ce même endroit. Merci.

Monsieur le Maire

Qui aura son habillage aussi, qui identifiera mieux encore ce site, dévolu tout particulièrement aux Matapeste.

Voilà, qui est pour le palais mondial des clowns ?

Qui est contre ?

Qui s'oppose ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-144

Direction Patrimoine et Moyens**Centre Du Guesclin - Mise à disposition temporaire de locaux - Approbation de la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération du Niortais réalise, au titre de l'exercice de sa compétence Enseignement supérieur, des acquisitions et réhabilitations de locaux afin d'héberger sur la commune de Niort des structures d'enseignement supérieur. L'adéquation entre la montée en charge des effectifs de ses structures et la livraison des locaux d'accueil peut avoir des décalages dans le temps nécessitant le recours à des solutions provisoires d'hébergement de ces dernières.

La Ville est propriétaire de locaux actuellement vacants ou à usage mutualisé à vocation d'enseignement et de formation professionnelle sur le site du centre Du Guesclin.

Aussi, dans l'attente de la livraison des opérations immobilières engagées par la Communauté d'Agglomération du Niortais, il est proposé de mettre à disposition de celle-ci, des locaux d'une surface de 986 m², à titre précaire et révocable, à titre gracieux, avec application du tarif municipal en vigueur au titre des charges de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition temporaire de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération du Niortais, pour l'exercice de sa compétence Enseignement supérieur, au sein de l'ensemble immobilier du Centre Du Guesclin à Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	6
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Elmano MARTINS

Elmano MARTINS

Dans le cadre de sa compétence Enseignement supérieur, la Communauté d'Agglomération enregistre une montée en charge des effectifs d'étudiants. Les locaux CAN pour les accueillir n'étant pas encore prêts, il est demandé à la Ville de Niort de mettre à disposition des locaux du Centre Du Guesclin d'une surface de 986 m², qui aujourd'hui sont libres ou mutualisés entre l'enseignement et la formation. La convention est à titre gracieux, les charges de fonctionnement sont à la charge de la CAN.

Monsieur le Maire

Merci Elmano. Y a-t-il des questions ? Oui Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

Avant de voter, nous avons 3 questions à vous poser.

Quel est l'organisme concerné par cette mise à disposition Agglo dans le cadre de la compétence Enseignement supérieur ?

Le centre Du Guesclin est largement utilisé, ce nouvel organisme va-t-il prendre des places déjà utilisées ou est-ce que cela se fera au détriment de location de salle à venir ?

Nous aimerions savoir si des travaux sont prévus et qui va les payer ?

Monsieur le Maire

Merci Monsieur GIBERT.

François GIBERT

J'ai 3 questions dans la même lignée, parce que apparemment cette délibération ne cite pas qui va occuper et c'est un simple transfert de locaux, ce qui paraît anodin, de 1 000 m² qui vont être mis à disposition de la CAN pour l'Enseignement supérieur. Quand on creuse, en fait il s'agit de la Catho d'Angers pour sa rentrée de 2021. Les 3 questions sont les suivantes :

- Ces locaux sont déjà, en partie, partagés et un certain nombre d'organismes de formation n'ont même pas été avertis de ces contraintes supplémentaires, donc j'aimerais savoir pourquoi ?

- Ces locaux sont mis à disposition, à titre gratuit, hors frais de chauffage, nous sommes déjà intervenus sur l'histoire de l'équité entre l'enseignement public et l'enseignement privé et sur le fait, pourquoi les locaux sont mis à disposition à titre gratuit, il y a déjà eu des subventions spécifiques, nous sommes déjà intervenus à la CAN à ce sujet-là et nous sommes fortement attachés à faire attention, d'une part, à la non concurrence des formations et, d'autre part, à l'équité.

- Cette convention, apparemment, à une durée de 3 ans, ce qui veut dire que ce n'est pas du temporaire. Je voudrais savoir où on en est concernant les locaux qui sont, en principe, destinés à la Catho, à priori l'IUFM qui a été racheté au Département à l'automne et pour lequel on a voté à la CAN. Quel est le rythme les travaux, comment ça va se faire, avec quelle convention et qui va financer ?

Monsieur le Maire

Elmano MARTINS.

Elmano MARTINS

C'est une convention, à titre provisoire, déjà c'est pour faire le tampon entre un besoin immédiat et effectivement quand les nouveaux locaux, que la CAN est en train de rénover, seront opérationnels. Je suis désolé, je vais vous donner, peut-être une réponse imprécise parce que c'est effectivement Éric PERSAIS qui pilote le site, qui connaît parfaitement le site, les locataires et les points qui sont libres, qui pourrait véritablement vous répondre. Mais si d'aventure Éric PERSAIS a fait cette demande et que la CAN a fait cette demande, par sa voix, c'est qu'effectivement, à priori, il est tout à fait en capacité, entre les locaux qui sont, aujourd'hui occupés et inoccupés, de rajouter quelques élèves complémentaires. Maintenant à quel enseignement cela va être dédié, j'en suis désolé, je ne peux pas vous répondre.

Monsieur le Maire

D'autres questions ?

Je peux rajouter quelques éléments de précision supplémentaires. Ça va être principalement, en effet, dédié à l'UCO.

Il n'y a pas de travaux particuliers de prévu, ce sont des lieux qui ont été prévus pour l'enseignement et la formation qui sont parfaitement adaptés. Et voilà. Réjouissons-nous que l'enseignement supérieur se développe. L'UCO va quitter Niort Tech pour Du Guesclin. L'UCO accueille, l'an prochain, à peu près 200 étudiants, c'est ce qui est prévu, mais vu les pré-inscriptions, ça semble très bien parti, ce sont donc de très bonnes nouvelles.

L'université de La Rochelle confirme son positionnement sur Niort et devrait rejoindre les locaux de Niort Tech, et EXCELIA devrait avoir quelques formations qui intègrent Niort Tech. Niort Tech complète sur le numérique, c'était un peu le sujet, l'UCO à des formations plus généralistes.

Quant à l'équité, c'est l'équité puisque La Rochelle - Poitiers ne paient pas les locaux que l'on met à disposition. On subventionne même l'université publique, ce qui n'est pas le cas de l'enseignement privé. Il n'y a qu'EXCELIA qui paie pour le moment ces locaux. Il est prévu à terme des conventions avec l'UCO, dans une autre mesure, parce que le modèle économique n'est pas le même, le coût de la scolarité y est très sensiblement inférieur et la démarche sociale très importante, comme c'est confirmé par les rapports de la première année de développement de l'UCO à Niort.

Nous devrions être en mesure d'avoir d'autres bonnes nouvelles dans les jours ou semaines qui viennent dans le secteur de l'Enseignement supérieur. Je vous invite à vous réjouir parce que c'est une vraie transformation pour Niort. Évidemment qu'on rêvait, je pense à des gens comme Michel LÉVÊQUE, comme Bernard BELLEC, et bien d'autres, j'en oublie, qui ont tout fait pour que Niort devienne une Ville universitaire, qui ont réussi à implanter le pôle universitaire de Niort et ça n'a pas été facile, avec des pôles d'excellence, notamment sur la partie assurancielle. Aujourd'hui, c'est une deuxième étape qui se produit, qui se poursuit évidemment toujours en bonne relation avec l'université de Poitiers, avec des acteurs complémentaires qui viennent apporter aux territoires ce dont il a besoin. C'est dans le cadre d'un Schéma Régional, d'Enseignement Supérieur, de Recherche Innovation, le SRESRI conçu avec le Conseil Régional et notamment son vice-président Gérard BLANCHARD, ancien président de l'université publique de La Rochelle et que nous développons avec l'ensemble des partenaires, aujourd'hui, avec fort heureusement un vrai succès, pourvu que cela dure. Parce qu'au-delà de tout ça, ce sont des étudiants dans la Ville, en plus des formations, ce sont des jeunes pour nos entreprises, pour le territoire, c'est l'urbanisme des quartiers qui vont changer.

On parlait de Denfert Rochereau, du troisième quartier prioritaire politique de la Ville, ce ne sont pas que les espaces publics qui comptent, ils sont très importants, évidemment à requalifier, ce n'est pas que l'habitat c'est très important à requalifier, mais c'est aussi la vie de ces quartiers et les étudiants sont un enjeu de mixité qui est très important, et on y met ce qu'il faut pour que ça marche. L'IUFM, demain, devrait, en effet, être dévolu à l'enseignement supérieur de façon, peut-être plus large et plus mélangé que ne le laisse entendre vos propos, puisque pour ma part, je n'ai jamais fait de déclarations précises sur ce sujet-là. Réjouissons-nous de ce développement de l'enseignement supérieur et que la Ville de Niort puisse participer par cette convention, c'est franchement formidable.

Oui, Monsieur GIBERT.

François GIBERT

Nous voterons contre cette délibération, pas parce qu'on n'a pas d'ambition pour l'Enseignement supérieur à Niort, qui est d'ailleurs géré par la CAN, mais c'est pour, disons, la faible transparence sur les éléments financiers qui sont derrière. D'autre part, on a des questions mais on en reparlera dans d'autres lieux, sur la politique universitaire qui est menée à 10 ans. Là-dessus, on a des questions et, actuellement, cette précipitation à faire venir des formations pour une bonne partie concurrente, privée, ça nous pose question. Nous en reparlerons.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas parce que vous répèterez 100 fois la même chose, que ça deviendra une vérité Monsieur GIBERT. On a pris un cabinet qu'on a consulté pour le schéma d'Enseignement supérieur avec d'autres choses. On ne va pas prendre un débat qui est celui principalement de l'Agglomération, il faut arrêter. Et puis, la transparence d'accord, mais il y a un moment comme disait Coluche : « plus blanc que blanc je ne vois pas. » Ce sont des choses qu'on scande comme ça, ça devient des mots qui flottent et ça finit par ne plus vouloir rien dire, on a beau tout mettre sur la table, il y a un moment, je ne sais plus. Yvonne VACKER, et puis on terminera peut-être là.

Yvonne VACKER

Moi, je pense que c'est un faux débat le privé, le public parce que après le BAC, avec l'orientation on voit que le public ne peut pas accueillir tout le monde, en études supérieures. Ça va ensemble, maintenant, c'est un débat qui n'a plus à avoir lieu. Aujourd'hui à l'heure qu'il est, il y a des jeunes qui vont dans le privé à Niort et qui ne pourraient pas faire de longues études s'ils allaient ailleurs que Niort parce qu'il faudrait payer un appartement, il faudrait payer à manger, ça rajouterait des frais que là, malgré tout, ils n'ont pas. Il y a des faux débats, il y en a marre d'en entendre parler, parce que moi, personnellement, mon fils, s'il n'avait pas été pris dans le privé, dans un lycée privé à Limoges, il aurait été à la rue et déscolarisé dès sa troisième, il n'y a aucun établissement public qui en voulait.

Monsieur le Maire

Ça c'est un cri du cœur, tu as lancé un débat là, Yvonne. Monsieur GIBERT, Monsieur MATHIEU, Monsieur JÉZÉQUEL, et après on arrête, d'accord. Vous savez ce qu'avait dit Mitterrand en 1984 : « C'est fini ». François GIBERT.

François GIBERT

Je ne vais pas entamer un débat là-dessus, vous verrez, il y a des gens qui ne sont pas d'accord avec vous, tant mieux si pour votre cas personnel, Madame, ça a été favorable. Nous ne sommes pas, non plus, pour interdire le privé en disant, il n'y a que le public qui compte, surtout pas. Par contre, il y a des problèmes, disons, d'équité et d'attraction de la Ville de Niort. Nous en parlerons parce que nous sommes en train de préparer, avec des gens qui ne sont pas dans la même optique mais qui ont envie de faire que l'enseignement supérieur se développe à Niort. Nous préparerons un dossier de presse que nous communiquerons prochainement.

Monsieur le Maire

Préparez surtout des projets parce que c'est ça qui est intéressant, à partir de là, il y aura des dossiers de presse qui auront une vraie valeur.

Sébastien MATHIEU.

Sébastien MATHIEU

C'est juste la demande à ce qu'on puisse ne pas nous interdire d'avoir des débats, dans cette assemblée, qu'on puisse échanger des positions différentes c'est ce qui fait tout l'intérêt de cette assemblée, qu'on puisse ne pas être d'accord, c'est ce qui fait tout l'intérêt de cette assemblée, qu'on puisse débattre d'enseignement supérieur, c'est ce qui fait tout l'intérêt de cette assemblée et c'est ce qui fait qu'il y a des avis divergents. On vous demande juste parfois de pouvoir débattre, ici ou dans d'autres endroits, de l'ensemble de ces choses-là. Donc de grâce, s'il vous plaît, ça fera le lien avec l'UCO, de grâce s'il vous plaît, c'est de l'humour, Monsieur le Maire en fait je me permets d'en faire aussi, de grâce laissez-nous la possibilité de débattre des sujets que nous souhaitons dans cette assemblée.

Monsieur le Maire

Franchement, Sébastien, je pense que vous n'êtes privés de rien. Alors si on veut, on peut créer des faux scandales, des postures, etc. Je veux bien, ça peut faire quelques lignes demain matin, vous pouvez twitter même si ce n'est pas repris, ça fera plaisir à quelques-uns des vôtres, mais le débat il a lieu, vous ne pouvez pas le dire, qu'on vous brime dans la parole ici, vous avez des réactions, c'est justement le débat, c'est tout. Monsieur JÉZÉQUEL.

Yann JÉZÉQUEL

Très rapidement, je viens de regarder les tarifs pour l'UCO, les tarifs licence vont de 2 940 à 6 000 € par an, par rapport à l'université publique, c'était juste pour l'opposition entre les 2. Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire

C'est sûr que ce n'est pas le même modèle économique, mais vérifiez jusqu'au bout. Vous pouvez rencontrer le directeur, il y a tout un système social qui est très performant. Après, personne ne vous oblige à aller à l'UCO ou d'y envoyer des enfants, des neveux, des nièces. L'enseignement est libre en France, ça fait partie de ces sujets-là et c'est très bien. Et heureusement qu'ils sont là malgré tout, que vous les appréciez ou pas, parce que ça apporte un complément que personne ne pouvait apporter.

Par contre, je vous informe qu'on va développer, avec l'IRIAF et la Région, un centre de cyber sécurité à Niort. L'IRIAF c'est l'université de Poitiers, on va les accompagner aussi dans d'autres démarches d'investissements, prochainement à leur demande, on les accompagne parallèlement dans le contrat de plan État-Région où ils ont besoin du soutien de l'Agglomération, pour les projets parce que le modèle économique de l'université de Poitiers c'est d'être propriétaire de ces bâtiments, donc de les construire. Ils ont quelques besoins de rénovation et d'extension on les accompagne en soutenant leur démarche territorialement.

Je pense que ce sujet de l'enseignement supérieur il est suffisamment sur la table pour que chacun en ait conscience. Il y a des avis partagés, je peux être respecté. Néanmoins, la bonne nouvelle, et sachons la goûter, c'est le développement de l'enseignement supérieur sur Niort à travers cette deuxième phase, historique pour la Ville, saisissons-là, ne soyez pas ceux qui vont ou qui seraient craintifs. Dans 10 ans, tout le monde trouvera extraordinaire qu'il y ait plus d'étudiants à Niort. C'est ça l'évolution des choses, c'est ça notre avenir, c'est ça notre progrès, et c'est ce vers quoi nous nous employons d'aller et où nous commençons déjà à aller parce que déjà 200 étudiants en plus à Du Guesclin qui se rajoutent aux autres qui grossissent, ça commence à faire des chiffres importants. Je rappelle que sur les 2 dernières années, nous avons gagné 200 étudiants et donc nous poursuivons de façon exponentielle le sujet.

C'était une convention entre la Ville et l'Agglo à la base.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-145

Direction Action Coeur de Ville**Opération "Rue Pablo Picasso"- Subvention à Immobilière Atlantic Aménagement - Convention tripartite avec la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application du PLH communautaire 2016-2021, la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention d'équilibre de 121 500 € pour la réalisation de l'opération « Rue Pablo Picasso » comportant 30 logements.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Immobilière Atlantic Aménagement sont fixés dans une convention tripartite.

Cette convention intègre les dispositions relatives aux garanties d'emprunts, approuvées en Conseil communautaire du 12 avril 2021.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Immobilière Atlantique Aménagement d'un montant de 121 500 € pour la réalisation de l'opération « Rue Pablo Picasso » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et Immobilière Atlantic Aménagement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

Bastien MARCHIVE

Il s'agit d'apporter son soutien à l'Immobilier Atlantic Aménagement dans le cadre de la production de 30 nouveaux logements dont nous avons déjà du acter le principe. Ce soutien pour la Ville se porte à hauteur de 121 500 € et se justifie par la nécessité d'équilibrer l'opération. À noter, également quand même, le fait que la convention tripartite qu'il vous est proposé d'adopter ici, prévoit également l'engagement de l'Agglomération, à hauteur de 812 400 €, au titre de son plan local de l'habitat.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Monsieur GIBERT.

François GIBERT

On est bien sur la rue Pablo Picasso ?

Monsieur le Maire

Oui c'est bien ça.

François GIBERT

J'ai une question à propos du plan qui a été fourni. On ne met pas du tout en cause les logements sociaux, il faut savoir que cette localisation se fait sur un terrain qui est tout près du Lambon, malheureusement à sec en ce moment, déjà en ce moment.

Monsieur le Maire

Le Lambon, il ne coule pas à cet endroit-là.

François GIBERT

Juste au pied et donc c'est une zone qui est actuellement une zone de verdure et de prairies et autant on comprend qu'il faille intensifier l'habitation. Excusez-moi, je ne suis pas sur la bonne délibération.

Monsieur le Maire

En tout cas, ce n'est pas prêt du Lambon, ce n'est pas très loin mais ce n'est pas dans la vallée du Lambon, c'est entre l'avenue de Paris et les immeubles de la rue Pablo Picasso.

François GIBERT

C'est ce qui est à côté de la trémie, c'est ça ? Donc la zone qui va être urbanisée est une zone actuellement de prairie et de faune et de flore. Il se trouve qu'il y est prévu des logements sociaux et j'ai vu qu'il y avait un immense parking, qui a priori d'après les plans, je le vois que d'après les plans, est bétonné. Compte tenu de l'empreinte qu'on va prendre sur ce terrain, nous demandons à ce qu'un parking drainant soit étudié. Alors je ne sais pas, ça a peut-être était prévu mais si ça n'a pas été prévu, c'est une demande que nous faisons à propos de cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci. Il y a d'autres questions ? Alors, réponse de Bastien MARCHIVE avant le vote.

Bastien MARCHIVE

Alors, le terrain en question n'est pas une prairie. C'est un endroit qui a été délaissé pendant un certain moment, où effectivement il y a eu quelques boisements qui avaient pu se développer. À ce titre-là, nous avons souhaité consulter la Direction Départementale des Territoires, service de l'État qui est en charge justement de vérifier l'intérêt environnemental des sites avant qu'il y ait un projet de construction qui puisse se développer. En l'occurrence, la conclusion de l'État, sur cette question-là, est qu'il n'y avait pas d'intérêt particulier à préserver ce lieu qui de toute façon était déjà identifié comme un secteur urbain. Je souligne que c'est un lieu qui est entouré d'habitations. Voilà pour le premier point.

Sur l'autre aspect, j'ai oublié le sens de votre question, voilà sur les parkings drainants. Sur les parkings drainants, aujourd'hui à ce stade, on en est au permis d'aménager ce qui peut permettre d'avoir différents aménagements par la suite. Pour l'instant, il s'agit simplement d'acter le principe de la répartition des surfaces, le nombre de lots par exemple, et les divisions parcellaires, donc en l'occurrence, rien n'empêche à ce qu'il y ait un parking drainant comme nous l'encourageons déjà sur l'ensemble des projets qui nous sont présentés, si ce n'est que les places de stationnement drainantes souvent sont plus coûteuses à la fois en investissement et en entretien et ce qui nécessiterait, je pense d'avoir un subventionnement encore plus important, que ce qu'il est déjà, aujourd'hui, à savoir près d'un million d'euros d'argent public.

Monsieur le Maire

Néanmoins ce sont des sujets sur lesquels on est très vigilant et qui seront probablement inscrits au PLUi parce qu'aujourd'hui il n'y a pas de contraintes juridiques sur ce sujet-là, si ce n'est une incitation que l'on fait et que l'on exerce comme promoteur quand on le fait en régie, ce qui n'est pas le cas ici.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-146

Direction Action Coeur de Ville**OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise
2018-2022 - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'Habitat**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 05 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5 % du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30 % du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 Euros, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale, de 1 dossier de propriétaire bailleur justifiant de travaux lourds, il est proposé d'attribuer au bénéficiaire un montant prévisionnel total de subventions de 49 210,25 € détaillé dans le tableau ci-joint :

	Dispositif	Nombre de logements	Montant des subventions Anah	Montant des subventions CAN	Montant des subventions Commune de Niort	TOTAL subventions
Logement 1	OPAH RU	1	27 789,31 €	17 736,75 €	3 684,19 €	49 210,25 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- valider l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 3 684,19 € ;
- autoriser le versement des subventions au bénéficiaire, à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-147

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine****Classement de parcelles dans le domaine public
communal**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles acquises au titre des alignements ou voiries et espaces verts, listées dans le tableau en annexe.

Il convient de régulariser le statut de ces parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Par ailleurs, certaines parcelles, listées dans le tableau joint, constituent des voies privées et par suite du classement dans le domaine public, il y a lieu de changer leur statut en voies communales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation au domaine public communal de l'ensemble des parcelles désignées dans le tableau en annexe ;
- prononcer le classement dans la voirie communale des voies privées indiquées en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-148

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Divers sites - Dénomination de voies et espaces publics**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les constructions et opérations nouvelles d'aménagement récemment réalisées dans Niort, ou celles qui sont en projet, impliquent la création de voies nouvelles ou le prolongement des rues existantes, qu'il convient de dénommer.

Les propositions sont les suivantes :

SECTEUR 1 - Secteur Sainte-Pezenne

- opération « Le Parc de l'Homestrou », permis d'aménager n° 19X0014 délivré le 20 novembre 2019 pour 12 lots. Lors d'un premier projet validé par le Conseil municipal du 5 décembre 2016, une voie débouchant sur la route de Coulonges avait été créée et nommée Iréna Sendler. L'opération initiale n'ayant pas été réalisée, le tracé de la voie a été modifié. Il s'agit maintenant d'une impasse. Il est toutefois proposé de conserver cette dénomination :

- impasse Iréna Sendler – 1910-2008 – Résistante polonaise Juste parmi les Nations

- opération « IAA – Immobilière Atlantique Aménagement », rue du Gros Guérin, permis de construire n° 2020X0069 délivré le 15 septembre 2020 pour 21 logements individuels groupés. Une voie à dénommer :

- rue Geneviève de Galard – 1925-2011 – Infirmière militaire de l'armée de l'air « L'ange de Diên Biên Phu »

SECTEUR 2 - Secteur Souché

- opération « Les Jardins de la Moujaterie », rue de l'Aérodrome, permis d'aménager n° 2019X0013 délivré le 18 octobre 2019 pour 6 lots. Une voie à dénommer qui restera privée :

- rue de la Moujaterie

SECTEUR 3 - Goise, Champommier, Champclairot

- opération « La Plaine des Ormeaux », route d'Aiffres, permis d'aménager 2018X0001 délivré le 5 juin 2018 pour 46 lots. Une voie à dénommer :

- rue de la Plaine des Ormeaux

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dénominations proposées ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

Bastien MARCHIVE

Il vous est proposé de dénommer un certain nombre de voies qui sont des constructions nouvelles.

Tout d'abord, l'opération « le Parc de l'Hometrou » qui débouche sur la route de Coulonges qu'il vous est proposé de dénommer « impasse Iréna Sendler », la rue du Gros Guérin, ça c'est le secteur de l'opération qui est une opération d'Immobilière Atlantic Aménagement, qu'il vous est proposé de dénommer « rue Geneviève de Galard ».

Sur le secteur de Souché l'opération les Jardins de la Moujaterie, proche de la rue de l'Aérodrome, qu'il vous est proposé de dénommer « rue de la Moujaterie ».

Pour l'opération la Plaine des Ormeaux, route d'Aiffres, il vous est proposé de dénommer « rue de la plaine des Ormeaux ».

À noter que sur l'opération les jardins de Vila Nova la dénomination pour l'impasse est reportée au prochain Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Je parlais d'Iréna Sendler qui était résistante polonaise et Juste parmi les nations et puis Geneviève de Galard, qui a d'ailleurs été mise en évidence par un reportage assez récent, qui était infirmière militaire de l'armée de l'air qui était « L'ange de Diên Biên Phu » et qui s'est illustrée durant ces conflits pour sauver beaucoup d'hommes.

Voilà, ça semblait être à la commission un choix opportun.

Y a-t-il des questions ou des remarques?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-149

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**Champ Roucher - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section IS 25**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie le 2 novembre 2020, la Ville a été informée du projet de vente de la parcelle cadastrée section IS 25 située Lieudit Champ Roucher d'une superficie de 3 184 m² au prix de 17 000 €.

Cette parcelle se situe sur une réserve foncière relative à la zone AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) destinée à une urbanisation à long terme.

Aussi, avant d'exercer son droit de préemption, la Ville a fait une contre-proposition au propriétaire, par lettre recommandée avec accusé réception, d'un montant de 10 000 € pour la parcelle citée ci-avant.

Par courrier du 10 février 2021, reçu le 12, le notaire a adressé l'accord des propriétaires sur ce prix.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section IS 25 d'une superficie de 3 184 m² au prix de 10 000 €, frais d'acquisition en sus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

Bastien MARCHIVE

La ville a été destinataire d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) qui l'informait du projet de vente d'une parcelle de 3 184 m² au prix de 17 000 €. La Ville a fait une contre-proposition dans le but de constituer complètement une zone à urbaniser, afin d'envisager une urbanisation à plus long terme et la contre-proposition à hauteur de 10 000 € a été acceptée.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur GIBERT.

François GIBERT

C'est juste une remarque. Cette zone à urbaniser se trouve à moins de 200 mètres de la chaufferie des Brizeaux. Donc, ça vaut peut-être le coup de se poser la question pour le futur, même si ce n'est pas immédiat.

Monsieur le Maire

De la chaufferie bois, on est d'accord. On ne vous cachera pas que j'ai repris la SEMIE même s'il y a quelques petits sujets à régler.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-150

Direction Patrimoine et Moyens**Aérodrome - Convention d'occupation temporaire du domaine public - Avenant n°3**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort, des hangars sont implantés sur le domaine public de la Commune afin de permettre principalement l'abri des aéronefs basés.

Une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public en date du 15 mars 2017 a été signée avec la SARG G INVEST ainsi que l'avenant n°1 en date du 21 novembre 2018 intégrant deux nouveaux co-contractants. Un avenant n°2 en date du 3 décembre 2020, suite au changement d'un propriétaire, a acté la nouvelle répartition à hauteur de 50 % pour chacun des deux propriétaires.

Par acte de vente en date du 10 mars 2021, l'un des propriétaires a cédé ses parts au second qui devient l'unique propriétaire de la totalité du hangar faisant ainsi disparaître l'indivision. Il convient de ce fait d'établir un nouvel avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public en date du 15 mars 2017 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Bastien MARCHIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-151

**Direction de Projet Prévention
des Risques majeurs et sanitaires****Convention de partenariat avec des établissements
hôteliers pour l'hébergement d'urgence de
personnes sinistrées - Modification délibérations
D2015-91 D2017-297 et D2019-318**

Madame Valérie BELY-VOLLAND, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors des séances du 13 mars 2015, du 19 juin 2017 et du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a adopté les délibérations n° D2015-91, D2017-297 et D2019-318, approuvant des conventions de partenariat entre la Ville de Niort et des établissements hôteliers présents sur la commune afin d'assurer un hébergement d'urgence pour des personnes sinistrées dont le logement occupé est détruit ou devenu inhabitable ou ne permettant pas leur retour dans des conditions de sécurité suffisantes.

Aujourd'hui, il convient de prendre en compte la modification concernant l'établissement hôtelier signataire d'une convention de partenariat :

- l'hôtel Ibis Styles situé au 34 avenue de Paris ayant changé de gérant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'hôtel Ibis Styles ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Valérie BELY-VOLLAND

Valérie BÉLY-VOLLAND

Il s'agit d'une modification de délibération puisque lors des séances de Conseil municipal de 2015, 2017 et 2019, il a été adopté les délibérations approuvant des conventions de partenariat entre la Ville de Niort et des établissements hôteliers présents sur la commune pour assurer un hébergement d'urgence pour des personnes sinistrées dont le logement occupé est détruit ou devenu inhabitable.

Aujourd'hui, suite à un changement de gérant de l'hôtel Ibis Styles, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'hôtel Ibis Styles.

Monsieur le Maire

Merci. Un sujet important parce que ce sont souvent des situations très particulières.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Adopté.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Délibération n° D-2021-152

**Mission Participation interne -
Accessibilité - Développement durable****Implantation de ruches sur le territoire en partenariat
avec des apiculteurs locaux - Partenariat spécifique
avec la Communauté d'Agglomération du Niortais**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis quelques années, la Ville de Niort met en place sur son territoire une démarche partenariale avec des apiculteurs locaux et l'association « l'Abeille des Deux-Sèvres », afin de favoriser l'implantation de ruches sur le territoire communal.

Les abeilles domestiques jouent un rôle non négligeable dans la pollinisation, en complément des rôles assurés par les pollinisateurs sauvages.

La Ville souhaite offrir la possibilité aux apiculteurs du territoire d'y installer leurs ruches afin de développer l'apiculture à l'échelle locale.

Les lieux d'installation des ruches sont étudiés et choisis au regard de la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue communale afin de veiller à impacter le moins possible les espèces sauvages présentes et les équilibres en place.

La Ville met à disposition des espaces définis au sein de parcelles lui appartenant, et via une convention signée avec l'apiculteur, celui-ci peut y installer ses ruches et les gérer.

Dans ce cadre, la Ville souhaite mettre en place une convention de partenariat spécifique avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, dans le cas où des parcelles identifiées seraient mises à disposition de l'agglomération dans le cadre d'un transfert de compétence.

Il est proposé une convention tripartite, dont le modèle est annexé, signée entre :

- la Ville, qui porte la démarche sur son territoire et est propriétaire des parcelles proposées ;
- l'Agglomération qui est gestionnaire des parcelles et compétente pour autoriser l'installation de ruches ;
- l'apiculteur(rice).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention type de partenariat entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et un(e) apiculteur(rice) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les conventions à venir ainsi que les actes afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Thibault HEBRARD

Monsieur le Maire

Deux choses : une question et une information.

La question, vous aviez exprimé la volonté d'une question orale. Vous l'avez déjà lu tout à l'heure, est-ce que vous voulez la reposer ou est-ce que vous estimez que vous avez eu l'occasion de la poser ?

Madame FORTAGE.

Elsa FORTAGE

Oui, c'était simplement pour dire qu'au niveau de la procédure, on a eu un petit couac, on ne savait pas si on allait pouvoir poser cette question, donc on a préféré, par prudence, l'intégrer. Mais, voilà je crois que tout a été dit, on l'a repris en réponse de nombreuses fois après. Merci.

Monsieur le Maire

Une information qui est triste et que je vous dois. La collectivité a été meurtrie cette dernière semaine par le décès de deux agents, dans des conditions dures, une mort brutale. Je me permets de citer pour qu'on ait ce soir, en partant, une pensée pour eux. On les a, pour l'un, beaucoup fréquenté, pour l'autre, de façon plus récente mais néanmoins réelle.

Il s'agit de Jean-Jacques RIMBAULT qui avait 61 ans, qui était agent d'exploitation à la salle Barra, qui est arrivé à la Ville en 1983, qui a fait 42 ans au service des Sports. Pour tous ceux qui ont fréquenté la salle Barra, vous avez inévitablement rencontré ce visage, cette personnalité attachante, sympathique. Et Christelle MICHAUD, dans des conditions quelque peu comparables, nous a quitté à l'âge de 40 ans. Elle avait été titularisée depuis peu de temps, elle était adjointe administrative au service Ressources du Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain.

Si vous voulez bien, ce soir, nous avons une pensée toute particulière pour eux deux. J'ai bien sûr témoigné nos condoléances à leurs familles et leurs proches.

Voilà, chers collègues, malgré tout, je vous souhaite un bon retour chez vous, soyez prudent et à bientôt.

Bonne soirée.

Procès-verbal